

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1979-30 juin 1980

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/35/13)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/18 septembre 1980/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		v
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		vi
INTRODUCTION	1 - 9	1
RESUME	10 - 64	6
<u>Chapitres</u>		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1979 AU 30 JUIN 1980	65 - 197	15
A. Services d'enseignement général et professionne'	65 - 94	15
1. Enseignement général	68 - 79	15
2. Formation professionnelle et technique .	80 - 83	19
3. Formation pédagogique	84 - 92	20
4. Bourses d'études supérieures	93 - 94	23
B. Services de santé	95 - 127	23
1. Soins médicaux	96 - 102	23
2. Lutte contre les maladies transmissibles	103 - 106	25
3. Santé maternelle et infantile	107 - 112	25
4. Services infirmiers	113	27
5. Assainissement du milieu	114 - 119	27
6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	120 - 124	28
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	125 - 127	29
C. Services de secours	128 - 162	30
1. Immatriculation et contrôle des listes	133	31
2. Rations	134 - 137	31
3. Camps et abris	138 - 155	34
4. Assistance sociale	156 - 162	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies	163 - 166	39
E. Questions relatives au personnel	167 - 170	40
1. Relations avec le personnel	167 - 168	40
2. Eventuel licenciement d'enseignants par suite de la situation financière	169	41
3. Modifications dans le nombre de postes de l'UNRWA	170	41
F. Questions juridiques	171 - 184	41
1. Fonctionnaires de l'Office	171 - 179	41
2. Services de l'Office	180	42
3. Locaux de l'Office	181	43
4. Abri des réfugiés	182	43
5. Exemption de taxes	183	44
6. Demandes d'indemnisation adressées aux gouvernements	184	44
G. Opérations financières	185 - 197	44
II. PROJET DE BUDGET POUR 1981 ET BUDGET DE 1980.....	198 - 250	50
A. Introduction	198 - 210	50
B. Estimations budgétaires	211 - 247	52
1. Services d'enseignement	212 - 219	59
2. Services de santé	220 - 228	61
3. Services de secours	229 - 236	63
4. Dépenses communes	237 - 246	64
5. Autres dépenses	247	66
C. Financement du budget - 1980 et 1981	248 - 249	67
D. Réserves prévues pour les indemnités de fin de services.....	250	68
· ANNEXES		
I. Tableaux 1 à 20		69
II. Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies		103

Le 3 septembre 1980

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980.

Tout comme cela a été le cas au cours des dernières années, j'invite, dans l'introduction de ce rapport, l'attention de l'Assemblée générale sur les graves difficultés financières éprouvées par l'Office.

Le chapitre premier du rapport décrit les programmes de l'Office et leur évolution au cours de l'année se terminant le 30 juin 1980.

Le chapitre II présente le projet de budget de l'Office pour 1981 aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget de 1980. Ces deux chapitres sont précédés d'un résumé.

La première des deux annexes du rapport comprend des statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office et la deuxième énumère les résolutions pertinentes, rapports et autres documents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président datée du 2 septembre 1980, dont vous trouverez copie ci-joint. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la recommandation de la Commission formulée dans cette lettre. Si j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission dans la rédaction du texte final, cela n'implique pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées dans mon rapport.

Depuis 1967, une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans des territoires occupés par Israël. J'ai estimé, par conséquent, qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et j'ai également tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Olof RYDBECK

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 2 septembre 1980

Monsieur le Commissaire général,

Lors de la réunion qu'elle a eue le 2 septembre 1980 à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-cinquième session sur les services et les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980.

La Commission note que vous vous employez de votre mieux à rétablir à leur niveau traditionnel les services de l'UNRWA et à chercher à les accroître, en ayant présentes à l'esprit les graves conséquences que toute réduction pourrait entraîner. La Commission exprime sa profonde inquiétude à l'égard du déficit budgétaire persistant de l'Office. Prenant en considération le fait que le financement de l'Office est la responsabilité de la communauté internationale tout entière, la Commission invite tous les Etats Membres des Nations Unies à faire un effort spécial et concerté pour appuyer les activités de l'Office et lui assurer dans la mesure du possible un financement efficace et stable jusqu'à ce qu'une solution juste, permanente et globale soit apportée à la question de Palestine, au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies s'apprête à se prononcer sur l'extension du mandat de l'Office à sa trente-cinquième session. A cet égard, et à la lumière de votre rapport annuel à l'Assemblée générale, la Commission consultative recommande - par votre intermédiaire - à l'Assemblée générale d'inviter le Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA à examiner le déficit financier de l'Office et à formuler des recommandations précises, avant la prochaine réunion ordinaire de la Commission consultative, sur les mesures à prendre pour augmenter les recettes et trouver de nouvelles sources de financement pour l'Office.

La Commission note avec regret les difficultés que les événements décrits dans votre projet de rapport ont occasionnées à l'Office dans l'exécution de son mandat au Liban et dans les territoires occupés.

La Commission rappelle que la majeure partie du Siège central se trouve encore hors de la zone d'activité et vous demande d'envisager la réunification du Siège à Beyrouth ou ailleurs dans la zone conformément à la résolution 33/112 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Monsieur Olof Rydbeck
Commissaire général
Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission note également les progrès accomplis par l'UNRWA en ce qui concerne l'éducation et l'emploi des femmes. Elle vous serait obligée d'inclure dans votre prochain rapport à l'Assemblée générale un exposé des progrès accomplis à cet égard.

Enfin, la Commission tient à rendre hommage aux efforts que vous-même et le personnel de l'Office déployez, malgré les difficultés rencontrées, dans l'accomplissement de votre tâche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

La Présidente de la Commission consultative,

(Signé) Edmonde DEVER



INTRODUCTION

1. Le 30 avril 1980, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a célébré 30 années passées au service des réfugiés de Palestine. Son mandat actuel expire le 30 juin 1981. Il serait donc approprié de reconsidérer les fonctions de l'Office à la lumière des circonstances présentes et des exigences futures, car sa situation financière critique rend encore plus urgent un réexamen des termes mêmes de son mandat.

2. Au cours des trois dernières décennies l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions concernant l'UNRWA (voir l'annexe II au présent rapport). Ces résolutions tenaient compte de l'évolution du rôle qu'il a joué sur la scène politique du Proche-Orient. La résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949, peut être considérée comme la charte qui a été à l'origine de la création de l'Office. L'Assemblée y a reconnu la nécessité de continuer à secourir les réfugiés de Palestine pour empêcher que la famine et la détresse ne règnent parmi eux. Elle y a reconnu également qu'il importait de prendre sans tarder des mesures positives en vue de mettre fin à l'aide internationale sous forme de secours. Elle y a prévu la cessation de toute assistance directe, le 31 décembre 1950, date à laquelle le programme de "travaux" de l'Office devait remplacer celui des "secours". Tout en admettant l'urgente nécessité d'une aide internationale, l'Assemblée a envisagé également de transférer sans tarder aux gouvernements de la région la responsabilité de fournir toutes formes d'aide à ceux des réfugiés qui n'auraient pas été rapatriés. Vers 1952, il était communément admis que cela impliquait que ces gouvernements prendraient en charge - avec l'aide de l'Office - la réalisation des programmes d'enseignement, de santé et d'assistance sociale, que celui-ci avait déjà organisés, ainsi que les projets visant à la réintégration des réfugiés. A partir de 1958, les résolutions de l'Assemblée ne font plus appel aux gouvernements pour les inviter à préparer et réaliser des projets de réintégration, l'UNRWA étant alors prié d'élaborer et d'exécuter des programmes pouvant assurer la subsistance d'un nombre appréciable de réfugiés et, en particulier, des programmes relatifs à l'enseignement et à la formation professionnelle. Ceux-ci devaient être entrepris parallèlement aux services de secours et de réhabilitation déjà fournis et qui devaient être répartis équitablement, en fonction des besoins. L'existence de l'Office, ainsi que ses programmes de secours et de travaux, n'étaient - et ne sont toujours - en rien contraires aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) adoptée par l'Assemblée le 11 décembre 1948.

3. Au fil des ans, l'UNRWA est devenu un organisme qui dispense des services à une population réfugiée comptant à présent 1,8 million de personnes (soit la moitié environ du peuple palestinien) vivant dans cinq territoires administrés par quatre gouvernements différents. Ces services qui s'inscrivent dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale sont normalement fournis par les gouvernements nationaux. La partie "travaux" des fonctions initiales de l'UNRWA, reflétée dans son appellation même, qui devait englober des programmes visant à la réintégration des réfugiés, à défaut de leur rapatriement, a été abandonnée il y a plus de 20 ans. Aujourd'hui, la situation est totalement différente de ce qu'elle était au moment de la création de l'UNRWA, lorsqu'il fallait avant tout fournir des secours d'urgence. Graduellement, l'ordre des priorités a changé et l'Office a mis l'enseignement au premier plan de ses activités. Il consacre actuellement bien plus de la moitié de ses dépenses à

l'éducation et à la formation professionnelle: ses écoles sont fréquentées en effet par plus de 314 000 élèves et ses centres de formation professionnelle et pédagogique comptent 4 700 stagiaires. Quant aux services de santé, ils comprennent - outre les soins médicaux de base - l'assainissement du milieu et la fourniture d'eau potable, ainsi que des programmes d'alimentation d'appoint au profit des catégories vulnérables de réfugiés. Pour leur part, les services de secours et d'assistance sociale se placent actuellement au troisième rang des priorités de l'UNRWA.

4. Dans sa zone d'activité, l'UNRWA est devenu une véritable institution et joue un rôle de premier plan dans la vie des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de lui. L'importance de son rôle comme facteur de stabilisation dans cette région du monde est évidente dans les domaines social, économique et politique. Des milliers de Palestiniens ont besoin du soutien social et moral de l'Office. Comme celui-ci remplit des fonctions quasi gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la santé et des secours, il leur donne l'assurance qu'ils ne sont pas oubliés par la communauté internationale. Il était entendu que l'UNRWA, organisme provisoire créé pour faire face à une situation d'urgence résultant du conflit israélo-arabe de 1948, en Palestine, devrait poursuivre sa tâche jusqu'à ce qu'un règlement global de la question palestinienne soit réalisé et que ses responsabilités puissent être transférées aux gouvernements de la région d'une façon ordonnée; aussi, sa disparition soudaine de la scène poserait-elle de graves problèmes tant aux réfugiés de Palestine qu'aux gouvernements des pays d'accueil. Ce qui menace aujourd'hui l'UNRWA, c'est que l'insuffisance des recettes nécessaires au maintien de ses services aux réfugiés ne risque de provoquer son effondrement, et qu'au lieu d'un transfert ordonné de ses responsabilités, on ne débouche sur une situation caractérisée par le désordre. Je présume que la communauté internationale ne désire pas voir l'UNRWA disparaître par suite d'un effondrement financier; mais, à moins d'une amélioration substantielle des prévisions de recettes pour 1981, cette sombre perspective pourrait devenir une réalité.

5. Les déficits budgétaires de l'UNRWA, en d'autres termes, la disparité entre les recettes prévues et les dépenses envisagées, croissent d'année en année. Des sommes de plus en plus importantes sont nécessaires pour maintenir, au niveau déjà établi, les services dispensés aux réfugiés, compte tenu de la hausse des coûts entraînée par l'inflation et l'accroissement régulier des effectifs scolaires. C'est ainsi que le budget de 1978 était de l'ordre de 148,8 millions de dollars, celui de 1979 de 166,3 millions de dollars et celui de 1980 de 211,3 millions de dollars. Le chiffre de 1980 comprend 17 millions de dollars destinés à l'achat de denrées alimentaires afin de maintenir, au niveau précédemment établi de 10 kg par bénéficiaire et par mois, la ration de base distribuée à près de 824 000 réfugiés y ayant droit. Au cours des deux dernières années, ce niveau a dû être réduit de moitié et l'Office ne distribue désormais, dans le cadre de la ration de base, que les denrées alimentaires qu'il reçoit des gouvernements sous forme de contributions en nature. Le projet de budget pour 1981 s'élève à 230,9 millions de dollars, cette somme ne comprenant aucune réserve pour l'achat de denrées alimentaires entrant dans la composition de la ration de base, car il ne serait pas réaliste d'envisager une telle dépense quand l'Office éprouve d'énormes difficultés à obtenir des recettes suffisantes pour maintenir intacts même ses programmes d'enseignement et de santé.

6. L'UNRWA a commencé l'année 1980 avec un déficit budgétaire de 56,8 millions de dollars qui, à la suite de promesses de contributions supplémentaires, a été ramené à 47,0 millions de dollars, vers la fin de la période considérée. A moins que les contributions promises pour 1981, ou auxquelles on peut s'attendre raisonnablement, ne dépassent les recettes prévues pour 1980, à la fin de la période en question, l'UNRWA commencera l'année 1981 avec un déficit budgétaire de 70,4 millions de dollars et cela sans même tenir compte d'aucune réserve pour l'achat de farine. Lorsque l'écart entre les recettes prévues et les dépenses envisagées atteint cette ampleur, il ne m'est possible de maintenir les dépenses de l'Office dans les limites des recettes que je suis assuré d'obtenir, qu'au prix de sévères réductions dans les services dispensés aux réfugiés. Comme l'UNRWA n'achète pas de denrées alimentaires, il ne lui est pas possible de réaliser des économies appréciables en réduisant encore plus les rations (les frais de distribution des denrées alimentaires reçues étant relativement minimes). Cela signifie qu'une compression suffisamment importante des dépenses, pour les garder dans les limites des recettes, ne peut être réalisée qu'aux dépens des programmes d'enseignement et de santé. En 1979, l'Office avait prévu de se décharger de la responsabilité financière des trois années du cycle d'enseignement primaire supérieur dans ses cinq zones d'activité, au cas où ses recettes ne lui permettraient pas de garder intact son système scolaire jusqu'à la fin de l'année. En 1980, pour pouvoir réduire ses dépenses de façon suffisante, l'UNRWA aurait dû abandonner ce cycle d'études dès le mois de mai. Une telle mesure n'aurait laissé aux gouvernements que très peu de temps pour répondre aux appels de contributions supplémentaires déjà lancés. L'Office a donc envisagé de renoncer à l'ensemble de son système scolaire en Jordanie et en République arabe syrienne, initialement à partir du 1er août. Vers la fin de la période considérée dans ce rapport, des contributions supplémentaires promises à l'Office lui ont permis de retarder au 1er octobre la date à laquelle il se déchargerait de cette responsabilité dans ces deux zones d'activité. Alors que le programme de secours peut être mené au niveau permis par les fonds disponibles, et même suspendu provisoirement, les programmes de santé et d'enseignement de l'Office, qui ont un caractère institutionnel, ne peuvent pas être arrêtés puis repris à volonté. Une fois la structure du système scolaire démantelée, les élèves dispersés et le personnel enseignant licencié, le processus est pratiquement irréversible. Si ses perspectives budgétaires ne s'améliorent pas de façon radicale, l'Office sera contraint d'envisager des coupes encore plus sévères dans ses programmes d'activité en 1981 et, cela, bien plus tôt encore dans l'année.

7. D'une façon générale, il existe deux méthodes pour réduire les dépenses entraînées par les services dispensés aux réfugiés. La première consiste à réduire les services d'une façon uniforme dans l'ensemble des cinq zones d'activité de l'Office. Jusqu'ici, l'UNRWA n'a eu à réduire que ses programmes de secours et d'assistance sociale et a pu préserver ses programmes de santé et d'enseignement. Quand il a fallu réduire les rations, par exemple, cette réduction a été appliquée uniformément dans toutes les zones d'activité. La seconde méthode consiste à différencier de façon sélective entre les zones lorsque des réductions de service deviennent inévitables. Comme cela a été expliqué ci-dessus, l'Office - lorsqu'il a dû envisager en 1980 de réduire son programme d'enseignement - est arrivé à la conclusion qu'il serait moins préjudiciable s'il se déchargeait de la responsabilité financière de ses écoles en Jordanie et en République arabe syrienne et conservait ses écoles au Liban, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Cette deuxième méthode présente certains avantages, surtout en ce qui concerne le programme

d'enseignement. Si l'on décidait de mutiler le système scolaire de façon uniforme dans toutes les zones d'activité, celui-ci serait compromis à jamais ou, du moins, mettrait longtemps à s'en remettre. Bien que l'Office ait envisagé comme ultime mesure de mettre fin en 1979 à son cycle d'enseignement primaire supérieur dans ses cinq zones d'activité, une telle mesure aurait entraîné de graves perturbations sur le plan administratif, étant donné que - toute autre considération mise à part - la plupart des écoles de l'UNRWA fonctionnent selon le système des classes alternées, c'est-à-dire que deux groupes d'élèves utilisent les mêmes locaux à des moments différents de la journée. S'il fallait réduire les programmes de santé et d'enseignement en 1981, l'Office pourrait décider de garder intacts ces programmes dans certaines de ses zones d'activité, tout en se déchargeant de leur responsabilité dans d'autres. Il donnerait ainsi la priorité au maintien de ces programmes dans les territoires occupés - rive occidentale et bande de Gaza - où il n'existe pas encore de gouvernement ou d'administration arabe capable d'en assumer la responsabilité.

8. Les services fournis aux réfugiés de Palestine sont dispensés par plus de 16 700 fonctionnaires recrutés localement, qui sont eux-mêmes, en grande majorité, des réfugiés de Palestine. Ces services sont placés sous la direction de 113 fonctionnaires internationaux (88 relevant de l'UNRWA, 20 de l'UNESCO et 5 de l'OMS). L'insuffisance des recettes pour couvrir le budget de l'Office n'a pas permis, entre autres, au cours des deux dernières années, d'ajuster les salaires du personnel local pour compenser pleinement la hausse croissante du coût de la vie. Vers la fin de la période considérée dans ce rapport, le pouvoir d'achat des salaires du personnel dans certaines zones d'activité de l'Office a sérieusement baissé (jusqu'à concurrence de près d'un quart dans l'une d'elles) par rapport à janvier 1975, date de référence utilisée par l'Office pour le calcul des indemnités de cherté de vie. En 1979, un accord a été conclu avec les associations du personnel en vue de placer sur de nouvelles bases le niveau des salaires, en utilisant à cette fin la comparaison avec les salaires versés aux employés remplissant des tâches analogues dans les secteurs public et privé. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a apporté dans ce domaine une aide très précieuse à l'Office et a consenti à entreprendre des enquêtes approfondies sur les conditions d'emploi dans la zone d'activité. La priorité a été donnée aux territoires occupés où le taux d'inflation est extrêmement élevé: vers la fin de la période considérée, une équipe dirigée par un représentant de la CFPI, a mené une enquête sur la rive occidentale. Les nouvelles bases adoptées pour fixer les salaires en comparaison avec ceux versés dans les autres secteurs n'allégeront toutefois en rien le problème de l'Office, qui est de trouver les sommes nécessaires à la rémunération de son personnel. Si la CFPI devait recommander une augmentation des salaires versés par l'Office, celui-ci pourrait se trouver dans la situation très peu enviable où il aurait soit à sous-payer ses fonctionnaires, soit à se dispenser des services d'un grand nombre d'entre eux, ainsi que des programmes qu'ils gèrent. Que ces fonctionnaires soient demeurés sans faillir au service de leurs frères réfugiés de Palestine est un gage de leur loyauté. Je tiens à rendre hommage à leur sens du dévouement dans les circonstances très difficiles qu'ils traversent, eux et leurs familles.

9. Au cas où l'Assemblée générale déciderait, qu'en l'absence d'un règlement global de la question palestinienne, le mandat de l'Office doit être prorogé au delà du 30 juin 1981, le niveau des activités de l'Office, leur nature et leur emplacement géographique devront dépendre des recettes dont disposera l'Office au cours de l'année 1981 et durant la période restante du nouveau mandat. Plus de 90 p. 100 des recettes de l'UNRWA proviennent de contributions volontaires accordées par les gouvernements, lesquels, par l'importance de leurs contributions, décideront du niveau de ses programmes en 1981 et au-delà. Ce sont eux qui décideront en effet si l'Office pourra continuer à gérer les 627 écoles où il dispense actuellement un enseignement à 314 000 élèves au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza: ce sont eux également qui décideront si l'UNRWA pourra continuer à dispenser des soins médicaux et des services de santé publique à un million et demi de réfugiés de Palestine, vivant dans sa zone d'activité, et s'il pourra poursuivre son modeste programme d'assistance sociale en faveur des réfugiés les plus démunis. Par une gestion prudente des ressources mises à ma disposition par la communauté internationale, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter un effondrement brutal de l'Office, causé par sa banqueroute. La communauté internationale doit cependant reconnaître, qu'à moins que l'Office ne soit assuré de disposer en temps voulu de recettes suffisantes, je pourrais me trouver dans l'obligation de réduire d'une façon draconienne les programmes de l'Office, soit dans toutes ses zones d'activité, soit, sélectivement, dans certaines d'entre elles, soit encore en ayant recours à l'une et l'autre de ces mesures. Que les Etats Membres votent en faveur d'une résolution prorogeant le mandat de l'UNRWA et qu'ils omettent ensuite de lui fournir les fonds nécessaires au maintien de ses programmes à leur niveau actuel, constituerait une contradiction dont les premiers - et non les seuls - à souffrir seraient les réfugiés de Palestine.

RESUME

Services d'enseignement et de formation

10. Le programme d'enseignement de l'Office comprend l'enseignement général aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur, la formation professionnelle et pédagogique et un programme de bourses universitaires. En 1979, les dépenses relatives à l'enseignement et à la formation se sont élevées à 83,4 millions de dollars, soit 52,5 p. 100 des dépenses globales de l'Office. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) met à la disposition de l'Office un personnel de direction et des spécialistes, dont le Directeur de l'enseignement (voir par. 65 à 67).

11. En 1979/80, plus de 314 000 élèves étaient inscrits dans les écoles de l'UNRWA au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant d'environ 9 500. Le système des classes alternées a continué d'être en soi un problème. Le manque de fonds a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'occupation des salles de classe par trois équipes successives et remplacer les locaux scolaires les moins satisfaisants. Tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO et, lorsqu'ils devaient être utilisés dans les territoires occupés, leur importation a été en outre soumise à l'autorisation des autorités d'occupation israéliennes (voir par. 68 à 70).

12. Au Liban, les programmes scolaires ont connu quelques interruptions dues à des opérations militaires ou des manifestations politiques. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont fonctionné de manière satisfaisante. En Jordanie orientale, elles ont fonctionné normalement, excepté qu'elles ont été fermées pendant six jours durant l'hiver à cause des chutes de neige et des fortes pluies qui ont rendu dangereux certains locaux. Deux écoles ont été remises au Ministère jordanien de l'éducation et deux nouvelles écoles de l'UNRWA ont été créées. Sur la rive occidentale, les cours ont été parfois interrompus à cause de la tension politique. Dans la bande de Gaza, les cours se sont déroulés normalement, excepté qu'ils ont été interrompus au cours des mois de février et mars soit par des manifestations soit par des mesures de sécurité prises par les autorités. Les autorités d'occupation israéliennes ont expulsé le 1er juillet 1979 l'équipe de l'UNESCO qui, en coopération avec l'UNRWA, devait superviser les examens de fin d'études secondaires. En 1980, ces examens se sont déroulés en l'absence de représentants de l'UNESCO et de l'UNRWA (voir par. 71 à 79).

13. Dans les centres de formation professionnelle de l'UNRWA, 24 nouvelles places ont été créées, portant à 3 460 la capacité totale de ces centres. En Jordanie, le centre de formation professionnelle de Wadi Sir a admis pour la première fois des jeunes filles. Une contribution d'environ 2,5 millions de dollars, accordée par le Fonds de l'OPEP, permettra à l'Office de porter à 3 904 places la capacité de ces centres en 1982/83. A l'exception du centre de formation professionnelle de Damas, l'activité de tous les centres de l'Office a été affectée par des troubles et des manifestations. Le Centre de formation professionnelle féminin de Ramallah, fermé sur ordre des autorités d'occupation israéliennes le 13 mars 1979, a rouvert ses portes le 1er septembre 1979. Les possibilités d'emploi des diplômés des centres de formation de l'Office sont demeurées bonnes (voir par. 80 à 83).

14. La formation pédagogique vise principalement à assurer aux écoles de l'UNRWA un personnel enseignant qualifié, grâce à des cours de formation avant et durant l'emploi. La formation professionnelle avant l'emploi est dispensée à 1 240 élèves dans quatre centres de l'Office : un à Amman, Jordanie, deux à Ramallah, rive occidentale, et un à Sibiline, Liban. L'Institut pédagogique continue d'être la principale institution assurant une formation professionnelle durant l'emploi : en 1979/80, 1 015 stagiaires étaient inscrits à ses cours. A la suite de la réorganisation du Département de l'enseignement, un effort a été entrepris pour renforcer l'intégration de la formation pédagogique avant et durant l'emploi (voir par. 84 à 89).

15. Le Groupe des services de vulgarisation de l'UNESCO, qui dispense ses services techniques aux pays arabes intéressés, a cessé de fonctionner le 31 décembre 1979. Les deux centres de recherche pédagogique, en Jordanie et dans la bande de Gaza, ont poursuivi leurs efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'UNRWA. Le Département de l'enseignement a organisé, à l'intention de son personnel, diverses activités de formation et 18 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger. En 1979/80, l'UNRWA a accordé à des réfugiés de Palestine 354 bourses d'études dans des universités arabes (voir par. 90 à 94).

Services de santé

16. Les services de médecine préventive et curative ont été dispensés dans 100 centres de santé de l'UNRWA, dans 15 centres relevant des pouvoirs publics et dans 2 centres appartenant à des institutions bénévoles. L'Office a également subventionné d'autres services de santé. La prestation des services de médecine curative a été perturbée de temps à autre par des opérations militaires dans le sud du Liban et par des troubles sur la rive occidentale. L'Office a géré 24 centres de soins dentaires et 84 centres de consultation spécialisés. De nouvelles améliorations ont été apportées aux services de laboratoire (voir par. 95 à 98).

17. L'Office a continué à gérer un petit hôpital à Kalkilis, sur la rive occidentale, ainsi que neuf maternités dans les camps de réfugiés, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il a en outre continué à assurer des soins hospitaliers grâce à des subventions accordées à des hôpitaux publics ou privés. L'UNRWA négocie actuellement avec le Gouvernement jordanien les termes d'un nouvel accord concernant les soins dispensés aux malades réfugiés dirigés sur les hôpitaux publics. Le nombre de demandes de remboursement des frais hospitaliers, à Gaza, a diminué du fait que de nombreux réfugiés se sont affiliés au système gouvernemental d'assurance médicale. Au Liban, la grave pénurie de lits d'hôpital persiste (voir par. 99 à 102).

18. Un vaste programme d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile. Dans le cadre des mesures de contrôle de santé publique, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'assainissement du milieu et de l'hygiène personnelle. Quelques cas de choléra ont été signalés parmi les réfugiés, en Jordanie et en République arabe syrienne. L'UNRWA a mis en oeuvre tout un programme de lutte contre la tuberculose (voir par. 103 à 106).

19. L'UNRWA assure des services de santé maternelle et infantile dans la plupart de ses centres de santé, auxquels viennent s'ajouter ceux dispensés par un certain nombre d'institutions gouvernementales et bénévoles. Dans la bande de Gaza, les activités de planification de la famille ont été intégrées aux services de santé maternelle et infantile fournis dans six centres de santé. Les mères ont bénéficié de soins prénatals. La plupart des accouchements ont été effectués à domicile par des sages-femmes supervisées par l'UNRWA ou ont eu lieu dans les maternités de l'Office. Les services de protection maternelle et infantile comprennent la surveillance de la croissance et de la nutrition des enfants, les vaccinations et la distribution de lait en poudre aux enfants de moins de trois ans. Il existe à présent 28 centres s'occupant des cas de malnutrition (voir par. 107 à 109).

20. Les services de médecine scolaire comprennent des vaccinations de rappel et une aide alimentaire fournie dans les centres d'alimentation d'appoint. Des cours d'éducation sanitaire ont été donnés dans toutes les écoles de l'UNRWA, et dans chacune des zones de l'Office, une équipe d'éducateurs sanitaires a poursuivi ses activités (voir par. 110 à 112).

21. Les services infirmiers ont continué à faire partie intégrante des services de santé de l'UNRWA (voir par. 113).

22. Dans les camps, l'Office a continué à fournir des services sanitaires de base. Il a accordé une aide financière et technique aux programmes entrepris par les réfugiés eux-mêmes, tels que le pavage des chemins et la construction de canalisations et d'égouts. Le programme de remplacement des latrines publiques par des latrines privées est presque achevé. Le programme d'adduction d'eau aux abris, entrepris par les réfugiés eux-mêmes, a progressé dans de nombreux camps. En République arabe syrienne, un projet visant à assurer aux installations de l'Office, dans quatre camps, un approvisionnement en eau suffisant est en cours de réalisation. L'amélioration du système d'enlèvement des ordures dans divers camps est actuellement à l'étude (voir par. 114 à 119).

23. La promotion de l'état nutritionnel des catégories vulnérables de réfugiés est l'un des principaux aspects des services de santé de l'UNRWA. L'anémie, due à une déficience en fer, est largement répandue parmi les nourrissons et les enfants. Un programme d'alimentation d'appoint a été entrepris dans 91 centres au profit des catégories vulnérables. Plus de 50 000 enfants ont bénéficié de la distribution de lait en poudre, entier ou écrémé, dans les centres de santé infantile (voir par. 120 à 124).

24. L'UNRWA a accordé des bourses universitaires dans le domaine médical et des réfugiés ont suivi des cours de formation de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de l'Office. L'UNRWA a continué à subventionner une école de soins infirmiers dans sa zone d'activité. Une formation intensive en cours d'emploi du personnel a été entreprise. L'Organisation mondiale de la santé a parrainé un programme de bourses d'études au profit du personnel sanitaire. Des cours de spécialisation en obstétrique et en ophtalmologie ont été organisés à l'intention du personnel infirmier (voir par. 125 à 127).

Services de secours

25. Les services de secours de l'UNRWA comprennent la distribution de rations alimentaires, l'aide au logement et l'octroi d'une assistance aux personnes particulièrement démunies (voir par. 128).
26. Au Liban, le programme de secours a continué à être perturbé par les combats. De nombreux réfugiés qui avaient regagné le sud du Liban l'ont de nouveau quitté au cours des premiers mois de 1979 et se sont installés provisoirement dans la région de Saïda. Des distributions de denrées alimentaires ont été organisées spécialement à l'intention des réfugiés déplacés du sud du Liban (voir par. 129 à 131).
27. Sur la rive occidentale, les troubles et les mesures de sécurité prises par les autorités ont perturbé l'activité de l'Office (voir par. 132).
28. Au 30 juin 1980, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 844 318, soit un accroissement de 2,26 p. 100 par rapport à l'an dernier. L'Office n'a pas été en mesure de procéder aux vérifications nécessaires du niveau des revenus des réfugiés afin de déterminer quels sont ceux qui ont droit à ses services dans toutes ses zones d'activité; néanmoins, les opérations de rectification partielle des listes, menées à Gaza et sur la rive occidentale, ont été couronnées de succès (voir par. 133).
29. Le nombre des rationnaires est toujours limité par un plafond, depuis 1953 en Jordanie et 1963 dans les autres zones d'activité. Le nombre de rations distribuées en décembre 1979 s'élevait à 823 897. En juin 1980, 45 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations. En Jordanie, l'Office a distribué, pour le compte du Gouvernement jordanien, des rations aux personnes déplacées en 1967 et qui ne sont pas immatriculées auprès de lui comme réfugiés de Palestine. Pour des raisons financières, la ration de base ne peut pas dépasser les quantités de denrées que l'Office reçoit sous forme de contributions en nature. La quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base, qui était précédemment de 10 kg par mois, a été réduite de moitié en 1979 et 1980. Les niveaux des autres denrées constituant la ration de base ont dû être ajustés en 1979 et 1980 à cause des retards qui ont affecté la livraison des contributions en nature. Certaines catégories de personnes nécessiteuses ont continué à recevoir des rations supplémentaires, sauf en République arabe syrienne et au Liban (voir par. 134 à 137).
30. Au 30 juin 1980, le nombre des réfugiés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 s'élevait à 528 314. La population des dix camps (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) créés pour accueillir les personnes déplacées en 1967, était de 159 345. La proportion des réfugiés immatriculés vivant dans les camps était de 35,3 p. 100 (voir par. 138).
31. En Jordanie, outre les réparations mineures qu'il a entreprises, l'Office a construit dix salles de classe de type "préfabriqué" et réparé certains abris occupés par des familles trop pauvres pour supporter elles-mêmes les frais de ces travaux. En République arabe syrienne, l'UNRWA a construit un centre d'alimentation et deux châteaux d'eau; il a entrepris également la construction d'écoles et la réparation de chemins. Au Liban, les affrontements dans le sud du pays ont endommagé les installations de l'Office et les abris des réfugiés. La poursuite des combats a empêché la reconstruction du camp de Nabatiyé. Sur la rive occidentale,

outre quelques travaux mineurs effectués par l'Office, les réfugiés ont exécuté eux-mêmes et achevé un certain nombre de projets avec l'assistance de l'Office. Dans la bande de Gaza, les autorités d'occupation israéliennes ont exigé des réfugiés qu'ils démolissent leurs abris comme condition à l'allocation de logements construits dans le cadre de nouveaux projets immobiliers. L'Office a entrepris quelques travaux de réparation et aidé les réfugiés à exécuter eux-mêmes certains projets (voir par. 139 à 155).

32. Les institutions bénévoles ont fait don à l'UNRWA de vêtements usagés. Au total, 24 298 familles, soit 118 472 personnes, immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement nécessiteuses (en général très pauvres et sans soutien de famille) ont eu droit à une modeste assistance de l'Office. Cinquante et un centres se sont occupés de 4 149 enfants d'âge pré-scolaire. Le programme d'activités pour les jeunes a été entrepris en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens dans 36 camps. Diverses activités ont été organisées pour les jeunes. L'Office a géré 14 centres d'activités féminines. Il a également organisé, en dehors de ses écoles et centres, des stages de formation dans divers métiers au profit des jeunes réfugiés (voir par. 156 à 162).

Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

33. L'UNESCO et l'OMS ont continué à fournir gratuitement à l'Office le personnel de direction nécessaire à la bonne marche de ses services d'enseignement et de santé. Le Fonds international de secours à l'enfance (FISE) et l'UNRWA ont maintenu leur collaboration dans l'obtention et le transport de certaines fournitures (voir par. 163 à 165).

34. Le siège de l'UNRWA, à Vienne, a transféré ses bureaux au Centre international de Vienne en août et septembre 1979, où il bénéficie de certains services communs avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir par. 166).

Questions relatives au personnel

35. Faute de moyens financiers, les ajustements des indemnités de vie chère n'ont pas pu être effectués pour les trois premiers trimestres de 1979. Toutefois, l'Office a pu procéder à ces ajustements au cours du dernier trimestre de 1979 et, à nouveau, en janvier 1980 en ce qui concerne son personnel dans les territoires occupés où l'inflation est rampante. Depuis, et jusqu'à la fin de la période couverte par ce rapport, il n'a été procédé à aucun nouvel ajustement. En octobre 1979, un nouvel accord a été conclu entre l'administration et les associations du personnel, aux termes duquel les traitements seront fixés en fonction des résultats d'études sur les conditions actuelles de service offertes par des employeurs comparables. Une première étude, menée par la Commission internationale de la fonction publique, a été entreprise sur la rive occidentale et était en bonne voie au 30 juin 1980 (voir par. 167 et 168).

36. Au 30 juin 1980, la situation financière de l'Office était telle qu'aucune amélioration des recettes ne pouvait être envisagée pour maintenir l'activité des écoles en Jordanie orientale et sur la rive occidentale au-delà du 30 septembre 1980, et qu'à moins de disposer à temps de recettes supplémentaires, environ 4 900 fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'enseignement, devraient être licenciés. Au 30 juin 1980, le nombre des postes internationaux était de 113 et celui des postes locaux s'élevait à 16 729 (voir par. 169 et 170).

Questions juridiques

37. Au cours de l'année considérée, 14 fonctionnaires de l'Office ont été détenus dans la bande de Gaza, 7 sur la rive occidentale, 1 en Jordanie et 2 en République arabe syrienne. L'Office a continué à exprimer sa profonde inquiétude devant la détention prolongée de ses fonctionnaires sans inculpation ou jugement. Le Gouvernement jordanien s'est élevé contre l'emploi par l'Office, en Jordanie, de 12 fonctionnaires recrutés localement et venant de la bande de Gaza (voir par. 171 à 176).

38. Le Gouvernement de la République arabe syrienne continue d'imposer des restrictions aux déplacements sur son territoire d'un haut fonctionnaire international. Les autorités israéliennes d'occupation ont maintenu leur refus de faciliter les déplacements en mission de certains fonctionnaires de l'Office se rendant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Elles y ont également continué à soumettre à des interrogatoires des fonctionnaires de l'Office (voir par. 177 à 179).

39. Les mesures de sécurité imposées par les autorités d'occupation israéliennes dans les territoires occupés ont perturbé le travail de l'Office. Pendant l'année considérée, l'Office a dû faire face à des difficultés qui ont affecté l'activité de ses écoles et autres installations sur la rive occidentale. Le 9 avril 1980, les forces militaires israéliennes ont pénétré dans le centre de formation professionnelle de jeunes gens de Ramallah et battu certains stagiaires. Il y a eu deux cas de démolition punitive d'abris de réfugiés sur la rive occidentale et deux dans la bande de Gaza (voir par. 180 à 182).

40. L'Office continue de réclamer son exemption de certaines taxes et autres droits. Il poursuit également auprès des gouvernements ses réclamations au sujet des pertes qu'il a subies du fait des hostilités en 1967, 1975, 1976 et 1978 (voir par. 183 et 184).

Opérations financières

41. Ce chapitre présente les opérations financières de l'Office en 1979 et ses dépenses budgétaires en 1980. En 1979, les recettes se sont élevées au total à 152,2 millions de dollars et les dépenses totales effectives ont atteint 158,9 millions de dollars, soit un déficit de 6,7 millions de dollars. L'Office a dû puiser dans son fonds de roulement, qui était de 14,6 millions de dollars au 1er janvier 1979, afin de couvrir son déficit, malgré qu'il ait réduit certains services dispensés aux réfugiés, ajourné un certain nombre de projets de construction et privé le personnel de certains ajustements des indemnités de vie chère. A la fin de l'année, le fonds de roulement avait été réduit à 7,9 millions de dollars (voir par. 185 à 188).

42. L'Office devrait disposer d'un fonds de roulement représentant l'équivalent des dépenses budgétaires de trois mois, soit quelque 40 millions de dollars, pour être en mesure de poursuivre normalement ses activités. Cela réduirait pour l'Office le risque d'avoir à suspendre brusquement ses activités et d'avoir ainsi à augmenter d'environ 15 millions de dollars le montant de ses obligations relatives aux indemnités de licenciement de son personnel local (voir par. 189).

43. Les liquidités de l'Office, à la fin de 1978, et de nouveau à la fin de 1979, n'ont suffi à couvrir ses besoins financiers que durant deux mois environ. A la fin de 1979, les contributions annoncées pour 1979 ou pour des années antérieures, mais non encore versées, s'élevaient au total à 18,3 millions de dollars. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs se chiffrait à 12,9 millions de dollars à la fin de 1979, et les dettes passives à 5,6 millions de dollars (voir par. 190 et 191).

44. Les réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local ont dû être augmentées en 1979, passant de 17,3 millions de dollars à 31,2 millions de dollars. Les engagements budgétaires reportés de 1979 à 1980 se sont élevés au total à 9,4 millions de dollars (voir par. 192 et 193).

45. En ce qui concerne ses opérations financières en 1980, l'Office avait au début de l'année, estimé son déficit à 56,8 millions de dollars. L'augmentation des recettes prévues, contrebalancée en partie par un accroissement des dépenses inscrites au budget, a permis de réduire à 46,9 millions de dollars l'estimation du déficit, au 30 juin 1980. A la fin de la période considérée, les recettes prévues en 1980 étaient estimées à 164,4 millions de dollars et les dépenses budgétaires à 211,3 millions de dollars. En 1980, les dépenses budgétaires afférentes aux opérations renouvelables dépassent de 53,1 millions de dollars les dépenses effectives en 1979. Cet accroissement représente principalement les réserves prévues pour majorer les salaires du personnel et faire face à la hausse continue des dépenses autres que celles relatives au personnel (voir par. 194 à 196).

46. Il est évident que l'Office ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir le déficit prévu pour 1980. Une partie substantielle du budget de 1980 ne pourra être réalisée que si des recettes supplémentaires sont reçues bien avant la fin de l'année (voir par. 197).

Projet de budget pour 1981 et budget de 1980

47. Le budget de 1980 s'élève à 211,3 millions de dollars. Le projet de budget pour 1981 est établi à 230,9 millions de dollars. Le budget de 1980 accuse une augmentation nette de 26,1 millions de dollars par rapport aux estimations initiales, due principalement à la hausse des dépenses relatives au personnel (voir par. 199 et 200).

48. Dans le budget de 1981, les dépenses renouvelables sont estimées à 213,0 millions de dollars, soit un accroissement de 20,7 millions de dollars par rapport au budget de 1980. Les dépenses non renouvelables en 1981 sont estimées à 17,9 millions de dollars, soit une diminution de 1,1 million de dollars par rapport au budget de 1980 (voir par. 201 à 203).

49. Les dépenses afférentes au personnel constituent le poste budgétaire principal de l'Office (69 p. 100 en 1981). Les effets de l'inflation sur les dépenses relatives au personnel affectent donc de façon importante le budget total de l'Office. Outre l'augmentation des coûts unitaires relatifs au personnel, due principalement à l'inflation, l'Office devra accroître le nombre de ses fonctionnaires dans le domaine de l'enseignement (voir par. 204 et 205).

50. Pour les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses en 1981 est surtout dû à l'augmentation des réserves destinées à financer les salaires et à faire face à la poussée des effectifs scolaires, environ 7 100 élèves de plus qu'en 1980. En 1981, les services d'enseignement représenteront près de 60 p. 100 du budget total, contre 20 p. 100 pour les services de secours, 16 p. 100 pour les services de santé et 4 p. 100 pour les autres dépenses (voir par. 206).

51. Pour les services de santé, des réserves ont été prévues pour satisfaire les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1981, avec seulement une augmentation minimale du personnel. Au titre de l'assainissement du milieu, des crédits sont prévus pour la participation de l'Office à des projets d'amélioration dans les camps devant être réalisés par les réfugiés eux-mêmes (voir par. 207).

52. Pour les services de secours, les réserves prévoient le maintien en 1981 des services à leur niveau de 1980 (voir par. 208).

53. Dans le budget de 1981, les réserves prévues pour les indemnités de licenciement en cas de perte d'emploi sont peut-être insuffisantes. En cas de suspension brutale des activités de l'Office, la totalité du personnel local aurait probablement droit à une indemnité de fin de service, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires de plus de 15 millions de dollars, pour lesquelles aucune réserve n'a été encore constituée (voir par. 210).

54. Les prévisions budgétaires pour 1981 sont brièvement récapitulées dans trois tableaux : tableau A : dépenses renouvelables, tableau B : dépenses non renouvelables, tableau C : dépenses totales (voir par. 211).

55. Les dépenses afférentes à l'enseignement général sont estimées à 111,0 millions de dollars pour 1981 et à 87,7 millions de dollars en 1980. L'augmentation de 21,7 millions de dollars des dépenses renouvelables reflète en partie la poussée continue des effectifs scolaires et l'augmentation des dépenses relatives au personnel. Les 6,2 millions de dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables comprennent les dépenses destinées à la construction de nouvelles salles de classe, pour éviter l'utilisation des salles par trois équipes successives, de nouvelles écoles dans certaines zones, ainsi que la construction de salles à usage multiple, de bibliothèques et de laboratoires de sciences (voir par. 212 à 214).

56. Les dépenses budgétaires prévues pour la formation professionnelle et technique sont estimées à 13,6 millions de dollars en 1981 contre 13,3 millions de dollars en 1980. Ces prévisions supposent l'admission d'un total de 4 700 stagiaires en 1981. Les crédits prévus pour le financement des bourses universitaires en 1981 s'élèveront à 250 000 dollars. On n'a prévu que 0,5 million de dollars au titre des dépenses non renouvelables, contre 2,4 millions de dollars en 1980 étant donné qu'aucune réserve n'a été prévue pour la construction en 1981 de nouvelles installations dans les centres de formation (voir par. 215 à 219).

57. En 1981, les dépenses prévues pour les services de santé s'élèvent à 15,2 millions de dollars contre 13,1 millions de dollars en 1980. Avec le rapide accroissement des dépenses, l'Office éprouve des difficultés à empêcher le niveau des services de santé dispensés aux réfugiés de tomber en-deçà de celui des services fournis par les gouvernements des pays d'accueil (voir par. 220 à 222).

58. Les dépenses relatives à l'alimentation d'appoint s'élèveront à 8,2 millions de dollars en 1981 contre 7,5 millions de dollars en 1980. Depuis plusieurs années, ce programme a été financé par une contribution spéciale, mais, depuis 1979, le montant de cette contribution est insuffisant pour en couvrir pleinement les frais (voir par. 223 à 225).

59. Les dépenses relatives à l'assainissement du milieu s'élèveront à 6,2 millions de dollars en 1981 contre 5,1 millions de dollars en 1980. En raison de l'augmentation des coûts, l'Office n'est pas en mesure de relever le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement. On a prévu 0,5 million de dollars pour les améliorations d'infrastructure devant être réalisées dans le cadre des projets exécutés par les réfugiés eux-mêmes (voir par. 226 à 228).

60. Les dépenses prévues en 1981 pour les rations de base s'élèveront à 31,5 millions de dollars contre 45,0 millions de dollars en 1980. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois la valeur et la distribution finale des rations de base; toutefois, les frais de transport et d'entreposage sont imputables sur les "services d'approvisionnement et de transport". Le budget pour 1981 ne prévoit aucune réserve pour l'achat de denrées visant à rétablir la ration de base à son niveau antérieur, alors que le budget de 1980 comprend 16 millions de dollars destinés à l'achat de farine à cette fin. Les sommes prévues dans le budget de 1981 comprennent 0,9 million de dollars devant servir à la distribution d'une quantité supplémentaire de farine aux personnes particulièrement démunies (voir par. 229 à 231).

61. Les prévisions budgétaires pour 1981 comprennent 1,0 million de dollars au titre des abris, contre 1,2 million de dollars en 1980. Sur cette somme, le chiffre de 0,4 million de dollars représente la valeur locative des terrains occupés par les camps, dont la plupart constituent des contributions en nature de la part des gouvernements. En outre, 0,4 million de dollars sont prévus pour le remplacement et la réparation des abris défectueux (voir par. 232 et 233).

62. Les prévisions budgétaires pour 1981 comprennent 3,5 millions de dollars au titre de l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses, contre 1,9 million de dollars en 1980. Ce poste budgétaire prévoit une aide supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une grande misère, toutefois la situation financière de l'Office ne lui permet de venir en aide qu'aux cas les plus urgents (voir par. 234 à 236).

63. Les dépenses communes sont estimées à 31,5 millions de dollars en 1981 contre 26,8 millions de dollars en 1980, cette augmentation étant due principalement à l'accroissement des dépenses relatives au personnel. Les services d'approvisionnement et de transport s'élèvent à 11,4 millions de dollars, les autres services intérieurs sont estimés à 14,5 millions de dollars, les dépenses relatives à l'administration générale à 5,6 millions de dollars. Les autres dépenses sont estimées en 1981 à 9,3 millions de dollars, contre 9,6 millions de dollars en 1980. Les estimations budgétaires pour 1981 devront prévoir l'ajustement des réserves destinées aux indemnités de fin de service du personnel local (voir par. 237 à 247).

64. Les recettes de l'Office en 1981 sont estimées à 160,5 millions de dollars contre 164,4 millions de dollars en 1980, et le déficit envisagé pour 1981 est de l'ordre de 70,4 millions de dollars (voir par. 248 et 249).

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1979 AU 30 JUIN 1980

A. Services d'enseignement général et professionnel

65. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO et s'acquitte de ses engagements, notamment en mettant gratuitement à la disposition de l'UNRWA du personnel de direction, dont le Directeur de l'enseignement, et des spécialistes qui étaient au nombre de 13 à la fin de la période considérée. Le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO a compris en 1979/80 l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA; la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office; l'activité de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. Au Liban et en République arabe syrienne, des allocations pour l'achat de livres ont été versées et, lorsqu'il n'y avait pas d'établissements secondaires publics pour les accueillir, les élèves réfugiés fréquentant des écoles privées ont reçu des bourses. En 1979, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 83,4 millions de dollars, soit 52,5 p. 100 des dépenses totales de l'Office.

66. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 158), des activités pour la jeunesse (par. 159 et 160), une formation artisanale à l'intention des adultes (par. 161 et 162), ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical (par. 125 et 126).

67. La crise à laquelle fait face le programme d'éducation en 1980, par suite de l'insuffisance des recettes prévues pour couvrir l'ensemble du système scolaire jusqu'à la fin de 1980, est décrite aux paragraphes 6 et 7.

1. Enseignement général

68. En 1979/80, comme dans les années précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général; 314 164 élèves au total, soit 3 080 de plus qu'en 1978/79, étaient inscrits dans les 627 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 479. On sait que 87 641 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire, dans ces mêmes zones d'activité, et que 41 460 enfants ne remplissant pas les conditions requises, fréquentaient les écoles de l'Office (voir note a/ du tableau 9 de l'annexe I). Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté sur place par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du siège de l'Office.

69. L'utilisation dans les écoles du système des classes alternées continue de poser un problème; néanmoins, il a fallu y avoir recours en 1979/80 dans 464 écoles (soit 74 p. 100 du total), en raison de l'accroissement naturel des effectifs scolaires et du fait que l'Office ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire le nombre voulu d'écoles. Dans les établissements primaires élémentaires, en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, le système des classes alternées a été appliqué respectivement à 94,2 et 87,9 p. 100 des élèves. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de quelques nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles tous les enfants scolarisables. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'utilisation des salles par trois groupes d'élèves successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1979/80, dans l'ensemble des zones d'activité, on a achevé la construction de 13 salles de classe de type "préfabriqué", de 77 salles de classe et bureaux de type standard et de huit salles de classe spécialisées, tandis que 28 salles de classe et bureaux de type standard et quatre salles de classe spécialisées étaient en voie de construction.

70. Comme chaque année depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO avant d'être commandés pour les besoins des écoles de l'Office. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, où l'on utilise respectivement des manuels jordaniens et égyptiens, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est soumise en outre à une autorisation spéciale des autorités israéliennes. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 71, 73, 74, 76 et 78 ci-dessous.

71. Au Liban, la plupart des écoles de l'Office ont commencé l'année scolaire 1979/80 à la date prévue, soit le 17 septembre 1979; toutefois, les écoles de la région de Saïda n'ont ouvert leurs portes que le 24 septembre 1979, après leur évacuation par les familles réfugiées qui les avaient occupées lorsqu'elles avaient fui la région de Tyr à la suite des attaques israéliennes menées contre la région au cours des mois précédents. Les écoles de la région de Tyr commencèrent à accepter les élèves à partir du 17 septembre 1979, les classes se remplissant graduellement au fur et à mesure du retour des réfugiés. Toutefois, le retour des réfugiés dans le village de Damour, au sud de Beyrouth, s'est effectué plus lentement, et les quatre écoles qui s'y trouvent avaient à peine accueilli 5 p. 100 de leurs effectifs vers la fin du mois de septembre. Les réfugiés n'ont pas regagné Nabatiyé, dans le sud du Liban, en nombre suffisant pour justifier la réouverture de la seule école de l'Office qui s'y trouve, avant octobre 1979, et même alors l'école ne comptait qu'environ le tiers de ses effectifs précédents. Les deux tiers restants devaient trouver place dans une école nouvellement louée, dans le village Chihim, près de Saïda, mais comme cette école n'était pas encore prête vers la fin de l'année scolaire, il a fallu donc diriger ces élèves sur les écoles de Saïda. Les écoles ont fonctionné normalement au cours de la période allant du 1er octobre 1979 au 27 janvier 1980, les cours n'ayant été interrompus que par deux journées de grève en novembre 1979 et une journée de grève en janvier 1980, par suite d'événements politiques d'une signification importante pour les Palestiniens. La détérioration de l'état de sécurité ainsi que les attaques extérieures, qui ont commencé le 28 janvier 1980 avec le bombardement de la région de Tyr, ont interrompu l'activité des écoles. A Saïda, celles-ci ont été fermées pendant deux jours et celles de Tyr pendant huit jours, durant la

période allant du 28 janvier au 31 mars 1980, à cause des tirs d'artillerie dirigés contre ces deux régions. En avril 1980, les écoles de Beyrouth restèrent fermées pendant quatre jours et celles du nord du Liban pendant trois jours, à la suite d'affrontements armés entre factions rivales. Les vacances de printemps ont été prolongées de trois jours dans les écoles de Saïda et de Tyr et de six jours dans celle de Damour, par peur de représailles israéliennes en réponse à une opération libanaise en Israël. En outre, dans la vallée de la Békaa, le mauvais temps a contraint quatre écoles à fermer leurs portes d'un à six jours, en mars 1980, et dans le nord du Liban, durant une journée en avril 1980. Les attaques israéliennes ainsi que l'état d'insécurité ont affecté l'activité scolaire et fait perdre encore jusqu'à sept jours de classe en mai et juin 1980.

72. Le nombre total d'élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'UNRWA s'est élevé à 33 093 dont 23 955 dans les écoles primaires élémentaires et 9 138 dans les écoles primaires supérieures. Sur les 84 écoles, qui comprennent 728 classes primaires élémentaires et 297 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant de 1 260 personnes au total, 47 écoles, représentant 482 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 193, tous approuvés par l'UNESCO.

73. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 15 septembre 1979 et les cours se sont déroulés d'une façon satisfaisante tout au long de l'année. Au total, 43 792 élèves ont fréquenté les 66 écoles primaires élémentaires et les 44 écoles primaires supérieures, comprenant 1 159 classes, où l'enseignement est assuré par 1 376 enseignants. Quatre-vingt onze de ces écoles, groupant 1 000 classes et fréquentées par 38 480 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. Au cours de l'année scolaire, 13 nouveaux manuels ont été prescrits, dont un n'a pas encore été publié; sur les 12 restants, trois ont été approuvés par l'UNESCO. Sur les 113 manuels actuellement prescrits, 78 ont été approuvés par l'UNESCO.

74. En Jordanie orientale, les 198 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 27 août 1979 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année; les écoles ont toutefois été fermées pendant six jours durant l'hiver à cause des fortes chutes de neige qui ont perturbé les moyens de transport et de communication. De même, des pluies torrentielles, au cours de l'hiver, ont rendu dangereux certains locaux scolaires, ce qui a nécessité le transfert provisoire des élèves de 10 écoles dans d'autres locaux, principalement des écoles publiques avoisinantes, où l'Office a appliqué le système des classes alternées. L'UNRWA a remis au Ministère jordanien de l'éducation deux de ses établissements scolaires situés dans une région où le nombre d'élèves réfugiés avait décliné alors que celui des élèves non réfugiés s'était accru. Parallèlement, deux nouvelles écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes dans une région située à proximité où le nombre des élèves réfugiés avait augmenté. L'effectif total des élèves s'est élevé à 127 920 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, qui comprennent 3 171 classes desservies par 3 586 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 185 écoles comptant 2 971 classes et 120 435 élèves.

75. Aux termes du nouveau plan d'enseignement établi en 1978 par le Gouvernement jordanien, 16 manuels ont été nouvellement prescrits pour l'année scolaire 1979/80 par le Ministère de l'éducation; quatre d'entre eux n'ont pas été encore publiés, mais sur les 12 qui l'ont été, l'UNESCO a approuvé l'utilisation de sept dans les écoles de l'UNRWA. Au total, 126 manuels ont été prescrits en Jordanie, dont 95 ont été approuvés par l'UNESCO.

76. Sur la rive occidentale, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 19 août 1979 et les cours se sont déroulés de manière satisfaisante, excepté que la tension croissante et les troubles imputables aux effets de l'occupation ont créé un climat général d'agitation qui n'était pas propre à favoriser l'enseignement. Des incidents tels que la menace de déportation du maire de Naplouse par les autorités d'occupation, en novembre 1979, l'établissement de relations diplomatiques entre l'Égypte et Israël en février 1980, les événements d'Hébron en avril et mai 1980 ainsi que les attentats dirigés contre les maires de trois villes, également en mai 1980, ont entretenu le climat d'agitation et perturbé le programme scolaire, à tel point que 39 écoles ont perdu entre une et 14 journées de classe qui ont pu être rattrapées grâce à un programme de travail intensif et des séances de cours supplémentaires.

77. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 99 écoles de l'UNRWA, situées sur la rive occidentale, s'est élevé à 37 133 répartis dans 736 classes du primaire élémentaire et 303 du primaire supérieur, le nombre des enseignants étant de 1 201. Le système des classes alternées a été appliqué dans 56 écoles, ce qui a affecté 520 classes et 19 823 élèves. Des 126 manuels prescrits pour la Jordanie, 95 ont été approuvés par l'UNESCO, mais les autorités israéliennes d'occupation ont refusé d'autoriser l'importation de 13 d'entre eux.

78. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 2 septembre 1979 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année, à l'exception de quelques interruptions en février et mars 1980. Un couvre-feu décrété par les autorités israéliennes à la suite d'un attentat à la bombe dans la ville de Gaza, a empêché toutes les écoles de la ville de Gaza, de Jabalia et de la Plage d'ouvrir leurs portes pendant trois jours en février 1980. Au cours du même mois, trois autres journées de cours ont été également perdues par suite de manifestations organisées contre l'établissement de relations diplomatiques entre l'Égypte et Israël. De même, les écoles de Jabalia et de Khan Younès ont perdu deux journées de cours en mars 1980 à la suite des manifestations organisées contre les agissements des autorités israéliennes dans les territoires occupés. Au total, les effectifs scolaires se sont élevés à 72 226 élèves, répartis dans 136 écoles groupant 1 190 classes du primaire élémentaire et 466 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 056 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 85 écoles, affectant 994 classes et 44 118 élèves. En vertu d'accords conclus avec les gouvernements intéressés et déjà en vigueur les années précédentes, le transport des manuels scolaires destinés aux écoles de l'UNRWA à Gaza, a continué à être effectué par voie terrestre en provenance de l'Égypte. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation est de 106; six d'entre eux n'ont pas été encore publiés et sur les 100 manuels qui l'ont été, 69 ont été approuvés par l'UNESCO. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 50 manuels, l'ont refusée pour 15 et procèdent encore à l'examen de quatre autres.

79. L'organisation par l'UNESCO en 1979 des examens du certificat de fin d'études secondaires pour les élèves de la bande de Gaza, avec le soutien logistique du bureau régional de l'UNRWA à Gaza, a été interrompu par suite de la décision des autorités israéliennes d'expulser de la bande de Gaza, le 1er juillet 1979, tous les membres de l'équipe de l'UNESCO devant superviser ces examens. Ces derniers ne se sont donc pas déroulés sous la surveillance de l'UNESCO. En 1980, ils ont eu lieu en l'absence de représentants de l'UNESCO ou de l'UNRWA.

2. Formation professionnelle et technique

80. Une légère augmentation a été enregistrée dans le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les cours de formation professionnelle et technique donnés dans les centres de formation professionnelle de l'UNRWA, portant ainsi le nombre total de places à 3 460. Cet accroissement net de 24 places a été réalisé d'une part grâce à l'application du système des classes alternées au centre de formation professionnelle de Wadi Sir (Jordanie) et au centre de formation professionnelle de Gaza, ce qui a permis la création de classes supplémentaires dans les cours déjà existants (carrossier à Wadi Sir et maçon/coffreur à Gaza) et, d'autre part, en portant à sa capacité totale le cours de réfrigération et de conditionnement d'air du centre de Sibline, entraînant ainsi la création d'une nouvelle classe. Il convient de noter ici que le centre de formation professionnelle de Wadi Sir a, pour la première fois cette année, accepté des jeunes filles. Il existe actuellement six jeunes filles inscrites aux cours de laborantin, sept autres inscrites aux cours de dessinateur-architecte et quatre autres aux cours de formation de métreur (17 au total). On espère étendre ces mesures à d'autres centres (le centre de formation professionnelle de Damas ayant déjà accepté des jeunes filles depuis plusieurs années) et à d'autres cours. La capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA en 1979/80 est exposée en détail pour chaque cours, centre et année d'études, au tableau 13 de l'annexe I. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 51 réfugiés dans des établissements privés.

81. Grâce à une généreuse contribution de 2 470 900 dollars accordée par le Fonds de l'OPEP, spécifiquement pour la formation professionnelle et technique, l'Office sera en mesure de continuer à étendre ce programme; cette contribution, ainsi que les mesures prises par l'UNRWA, au cours de l'année, augmenteront de 444 places la capacité d'accueil des centres, la portant ainsi à 3 904 places en 1982/83. La contribution du Fonds de l'OPEP a également permis à l'UNRWA de réaliser son projet d'établissement d'une section de formation de moniteurs au centre de formation professionnelle de Wadi Sir, ce qui lui donnera la possibilité d'intensifier la formation en cours d'emploi de moniteurs professionnels et techniques et d'améliorer sensiblement la qualité de son programme de formation.

82. Comme dans les années précédentes, l'activité de tous les centres, à l'exception du centre de formation professionnelle de Damas, a été plus ou moins affectée par les troubles locaux, tels que les manifestations et les grèves. Toutefois, une amélioration considérable a été enregistrée au centre de formation professionnelle de Sibline, au Liban. Plusieurs facteurs, notamment des changements au sein de l'administration du centre, y ont contribué. Bien qu'il ait fallu rattraper, dans le cas de certains cours, d'importants retards survenus l'année précédente et qu'il ait fallu retarder de plusieurs semaines la rentrée scolaire, pour des raisons de sécurité, l'atmosphère beaucoup plus calme qui a régné au centre a permis d'appliquer les programmes de rattrapage et de s'attendre à terminer normalement, à la fin de l'année scolaire (août) le programme d'études. En Jordanie, les centres de formation professionnelle d'Amman et de Wadi Sir ont perdu, au cours de l'année, neuf journées de cours dont six lors de la fermeture de ces centres à cause des fortes chutes de neige de l'hiver dernier; trois autres journées de cours (29-31 mars) ont été également perdues lorsque les centres ont fermé leurs portes par mesure de précaution à l'occasion de la commémoration de

la "Journée de la terre". Dans les territoires occupés, les trois centres de l'Office, à savoir le centre de formation professionnelle de Gaza, le centre de formation professionnelle de Kalandia et le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah, ont tous été sérieusement affectés par les troubles locaux et les manifestations, parmi lesquels il convient de citer les mouvements de protestation et de grève contre des événements, tels que ceux décrits au paragraphe 75 ci-dessus, et contre les projets visant à fonder de nouvelles colonies de peuplement israéliennes sur des terres arabes, principalement à Hébron. Ainsi, au cours de l'année considérée, le centre de Gaza a perdu neuf journées de cours, celui de Kalandia 42 journées et le centre féminin de Ramallah 30. Par ailleurs, des stagiaires des centres de la rive occidentale se sont absentés pendant un certain nombre de jours. Le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah a de nouveau ouvert ses portes le 1er septembre 1979 après avoir été fermé le 13 mars 1979 sur ordre des autorités israéliennes 1/. En vue de rattraper les journées de cours perdues, les cours qui auraient dû se terminer à la fin de juillet 1979 ont été prolongés jusqu'au début de novembre 1979, ce qui a différé au 5 novembre 1979, l'admission de nouveaux stagiaires. Par conséquent, avant même que les interruptions mentionnées ci-dessus n'aient eu lieu, le centre avait déjà au moins neuf semaines de cours à rattraper.

83. Les possibilités d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA continuent d'être excellentes. Les demandes d'admission dans les centres de formation de l'Office émanant de réfugiés de Palestine, ayant droit à cette forme d'assistance, augmentent chaque année et seuls moins de 20 p. 100 des candidats (environ 1 900) peuvent être acceptés à cause du nombre limité des places. Il est clair qu'une importante expansion de ce programme est amplement justifiée, mais, compte tenu de la situation financière de l'Office, seule une expansion limitée est possible dans les circonstances actuelles.

3. Formation pédagogique

84. Le programme de formation pédagogique du Département de l'enseignement UNRWA/UNESCO vise principalement à fournir des enseignants qualifiés pour les écoles de l'Office, qui en ont constamment besoin pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires et remplacer les enseignants mis à la retraite, décédés ou démissionnaires. Les sections de formation pédagogique des centres de l'UNRWA acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès douze années de scolarité et leur dispensent, durant deux ans, une formation professionnelle qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres ont la priorité dans les recrutements de l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants pour le cycle primaire élémentaire est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'université ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études. Comme ces derniers candidats ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues, l'Office organise à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO qui fait partie de la Division de la formation pédagogique et universitaire. Pour le cycle primaire supérieur, où les enseignants

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13 et Corr.1), par. 27 et 51.

doivent se spécialiser dans certaines matières, l'Office recrute soit des diplômés d'université qui, s'ils n'ont pas reçu de formation professionnelle, suivent un cours de formation durant l'emploi d'un an, organisé par l'Institut pédagogique, soit des enseignants qualifiés du primaire élémentaire qui sont ainsi promus et qui suivent un cours de spécialisation durant l'emploi de deux ans.

85. En 1979/80, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans ses quatre centres : un en Jordanie orientale (Amman), deux sur la rive occidentale (Ramallah) et un au Liban (Sibline). Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 240, dont 590 jeunes gens et 650 jeunes filles (voir détails au tableau 13 de l'annexe I). L'activité des centres d'Amman et de Sibline a été satisfaisante, le premier n'ayant perdu que neuf jours de cours tout au long de l'année et le second quatre seulement ce qui, pour ce dernier, représente une nette amélioration par rapport à la situation des années précédentes, bien que l'admission de nouveaux stagiaires dans la formation pédagogique ait été retardée jusqu'au 19 novembre 1979 à cause de la nécessité d'organiser des examens d'entrée spéciaux. Comme pour la formation professionnelle (voir par. 82 ci-dessus), la formation pédagogique dans les centres de la rive occidentale a connu de graves interruptions par suite des grèves et des manifestations organisées à l'occasion d'événements ayant une importante signification politique pour les Palestiniens. Ainsi, le centre de formation de Ramallah pour jeunes gens a perdu 47 journées de cours et le centre de formation féminin de Ramallah 30 journées. Cela a posé de sérieux problèmes pour le centre féminin de Ramallah qui avait admis ses nouvelles élèves le 5 novembre 1979, après que les stagiaires de deuxième année aient terminé leur formation, laquelle a dû être prolongée jusqu'en novembre 1979, par suite de la fermeture du centre sur ordre des autorités israéliennes du 13 mars au 31 août 1979.

86. En 1979/80, le Gouvernement jordanien a introduit un nouveau plan d'études pour ses établissements de formation pédagogique, ce qui a amené les centres de l'Office, à Amman et à Ramallah à inclure dans leur programme toute nouvelle matière susceptible d'y être englobée, compte tenu des emplois du temps et du personnel enseignant disponible, en attendant qu'une étude complète de ce nouveau plan soit entreprise. Une conférence groupant les responsables de zone du Département de l'éducation, les directeurs des centres de formation pédagogique et les instructeurs principaux, ainsi que le personnel intéressé du siège central, a été organisée pour examiner tous les aspects du nouveau plan d'études et autres propositions visant à améliorer la qualité de la formation pédagogique dans les centres de l'Office. A la suite des recommandations formulées lors de cette conférence, l'Office a décidé d'adopter la majeure partie du plan du Gouvernement jordanien dans ses centres de formation en Jordanie, y compris la rive occidentale, à partir de 1980/81.

87. A la fin de 1978/79, 590 stagiaires (287 jeunes gens et 303 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1980, 329 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA (155 en Jordanie orientale, 63 sur la rive occidentale, 101 à Gaza et 10 au Liban): 84 autres ont trouvé un emploi ailleurs, ce qui porte à 68,3 p. 100 le pourcentage total des diplômés ayant trouvé du travail en 1979. En Jordanie orientale, 91 diplômés ont été appelés à faire leur service militaire obligatoire. On sait que 46 diplômés n'ont pas trouvé d'emploi mais on ignore ce que sont devenus 50 autres.

88. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a continué à être l'institution principale grâce à laquelle l'Office dispense à son personnel enseignant une formation pédagogique en cours d'emploi. Les inscriptions aux cours de l'Institut ont augmenté de 30,8 p. 100 par rapport à 1978/79 pour atteindre en 1979/80 le chiffre de 1 015, se répartissant comme suit : 46 aux cours de formation de base de deux ans, destinés aux instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 165 aux cours de spécialisation du primaire supérieur; 546 dans des cours spéciaux organisés pour faire face aux modifications apportées aux programmes; 75 dans des cours réservés aux cadres du personnel enseignant et 183 dans des cours spéciaux et de recyclage. Sur un total global de 4 560 enseignants qui ont jusqu'ici suivi les cours de formation de base durant l'emploi, organisés par l'Institut pour les maîtres du primaire élémentaire, 3 650 ont terminé avec succès leur formation et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence. Parallèlement, 2 510 enseignants du primaire supérieur, sur un total de 3 368 participants, ont terminé avec succès les cours de spécialisation pour le primaire supérieur; ils ont été reconnus comme instituteurs qualifiés du primaire supérieur et promus en conséquence.

89. Après la création de la Division de la formation pédagogique et universitaire, responsable de la formation avant et pendant l'emploi, un effort concerté a été entrepris en vue de renforcer l'intégration de ces deux aspects de la formation pédagogique. Parmi les activités entreprises conjointement, il convient de signaler l'organisation d'un colloque destiné à faire valoir certaines innovations en matière de formation pédagogique au profit des instructeurs, des inspecteurs d'enseignement et des moniteurs de Jordanie orientale; la création d'un cours de formation pendant l'emploi destiné aux instructeurs de formation pédagogique au centre de formation de Sibline (Liban); la mise au point de matériels d'enseignement devant être utilisés pour ces deux genres de formation ainsi que la publication d'un journal intitulé "Elève/maître".

90. Le Groupe des services de vulgarisation de l'UNESCO, qui dispense ses services techniques aux projets de formation pédagogique pendant l'emploi des pays arabes intéressés, a cessé de fonctionner le 31 décembre 1979 à la suite de la décision prise par le PNUD de créer un centre régional pour le développement de la formation pédagogique en cours d'emploi dans les pays arabes, ce centre devant prendre la relève du travail effectué précédemment par le Groupe des services de vulgarisation. Au cours de la période considérée, l'activité principale des services de vulgarisation a été l'organisation d'un second atelier de travail à l'intention des auteurs de manuels d'instruction destinés à la formation pédagogique pendant l'emploi; les représentants de quatre pays arabes ont participé à cet atelier qui s'est tenu à Amman du 22 juillet au 16 août 1979. Parmi les autres activités de ces services figurent l'assistance apportée au Département syrien de la formation permanente et au Ministère de l'éducation des Emirats arabes unis dans la conception et la réalisation de projets de formation pédagogique pendant l'emploi, ainsi que l'utilisation des services d'un conseiller engagé à court terme pour développer les méthodes ayant pour objet de déterminer les besoins en matière de formation des enseignants de l'Office.

91. Les deux centres de recherche pédagogique créés en 1974 en Jordanie et dans la bande de Gaza, ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement fourni par les écoles de l'UNRWA dans leurs zones respectives. En coordination avec la Division de la formation pédagogique et universitaire, ces deux

centres ont dispensé des cours de formation durant l'emploi à diverses catégories du personnel enseignant. En outre, ils ont inspecté le travail des enseignants dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures et favorisé la réalisation de projets de développement pédagogique visant à accroître l'efficacité de l'enseignement dans les écoles, grâce à l'enrichissement des programmes scolaires, la mise au point de moyens audio-visuels et de systèmes d'évaluation ainsi que la fourniture de services de documentation et de bibliothèque.

92. Outre ces cours de formation durant l'emploi, le Département de l'éducation a organisé diverses activités de formation, telles que conférences, ateliers de travail, séminaires et stages de courte durée à l'intention des enseignants, des instructeurs et moniteurs de la formation pédagogique ainsi que des inspecteurs de l'enseignement. En 1979/80, 38 cours et réunions de ce genre ont été organisés; 1 900 membres du corps enseignant de toutes les zones d'activité y ont participé. En outre, 18 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leur compétence professionnelle; 14 de ces bourses ont été accordées par l'UNESCO et quatre par l'UNRWA.

4. Bourses d'études supérieures

93. Pendant l'année scolaire 1979/80, l'UNRWA a accordé 354 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 287 étaient des renouvellements et 67 de nouvelles bourses (voir tableau 14 de l'annexe I). Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée du cycle d'études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure.

94. Dans sa résolution 34/52 C du 23 novembre 1979, l'Assemblée générale a, entre autres, fait appel à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer. Le rapport du Secrétaire général décrit en détail les résultats de cet appel.

B. Services de santé

95. L'Office a dispensé aux réfugiés de Palestine y ayant droit des services de médecine préventive et curative dans ses 100 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 15 centres relevant des pouvoirs publics et deux appartenant à des institutions bénévoles. L'Office a également subventionné d'autres services médicaux dans des centres de santé relevant des pouvoirs publics, des universités ou de particuliers. Le degré d'utilisation de ces centres est fonction de leur accessibilité aux bénéficiaires éventuels et de la disponibilité de services analogues, gouvernementaux ou autres, gratuits ou peu onéreux.

1. Soins médicaux

96. Les services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - ont été dispensés presque au même niveau que les années précédentes, sauf que leur prestation a été perturbée de temps à autre par des opérations militaires dans le sud du Liban

et par des troubles sur la rive occidentale du Jourdain. Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 5 de l'annexe I.

97. L'Office gère 24 centres de soins dentaires et il continue à renforcer ses unités spécialisées, où les malades atteints d'affections chroniques et dégénératives sont reçus sur rendez-vous et leur état de santé suivi de façon adéquate. Il existe à présent 84 unités de ce genre se spécialisant comme suit : 28 pour la malnutrition, 20 pour le diabète, 12 pour la tuberculose, 11 pour l'ophtalmologie, 7 pour la rhumatologie, 3 pour l'oto-rhino-laryngologie, 2 pour les maladies cardiovasculaires et 1 pour la dermatologie.

98. Les services de laboratoire ont été améliorés. Outre les trois laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office possède 23 laboratoires cliniques où peuvent être effectués sur place les tests simples. Quinze de ces laboratoires sont actuellement dotés des moyens nécessaires à la réalisation des tests bio-chimiques courants, ce qui a permis de réduire le nombre des spécimens devant être envoyés aux laboratoires centraux. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par les laboratoires centraux de l'Office dans ses autres zones d'activité.

99. L'Office continue à gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital anti-tuberculeux à Boureij où le nombre de lits a été réduit à 70, chiffre qui correspond aux besoins réels. L'UNRWA a en outre continué à assurer les hospitalisations nécessaires grâce à des subventions accordées à des hôpitaux publics ou privés. Comme cela est indiqué en détail au tableau 6 de l'annexe I, le nombre moyen de lits d'hôpital mis quotidiennement à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1 446. L'augmentation des frais médicaux a entraîné un accroissement substantiel de la presque totalité des subventions versées par l'Office. Outre les hôpitaux subventionnés, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés directement aux hôpitaux publics, où ils ont été admis contre paiement d'une redevance symbolique, notamment en République arabe syrienne. En Jordanie, le Ministère de la santé a cessé, à partir de janvier 1980, de percevoir des redevances des réfugiés malades envoyés à l'hôpital par les médecins de l'UNRWA. La perception de ces redevances a été rétablie au mois de juin. L'Office négocie à présent avec le Gouvernement jordanien de nouvelles conditions d'accord concernant la prestation de ce service.

100. A Gaza, l'Office a maintenu son plan de remboursement des frais médicaux aux réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël. Le nombre de demandes d'octroi d'une aide matérielle a décliné de façon substantielle du fait que de nombreux réfugiés se sont affiliés au système d'assurance médicale établi par le gouvernement.

101. Au Liban, une grave pénurie de lits d'hôpital persiste, étant donné qu'un grand nombre d'hôpitaux sont devenus inaccessibles aux réfugiés de Palestine. Toutefois, à Beyrouth, la plupart des cas graves continuent à être dirigés sur le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth et un bon nombre de réfugiés, nécessitant un traitement urgent ou une intervention chirurgicale, s'adressent directement aux établissements gérés par le Croissant-Rouge palestinien.

102. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils.

2. Lutte contre les maladies transmissibles

103. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont une des principales préoccupations du Département de la santé de l'UNRWA. Un programme étendu d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont ainsi prémunis contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la polioomyélite, les fièvres entériques, la rougeole et la variole. Dans le cas de cette dernière maladie, les vaccinations ont été interrompues au début de 1980 après que l'OMS eût annoncé qu'elle avait été complètement éliminée. Des doses de vaccin de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

104. Parmi les mesures de contrôle prises en matière de santé publique, figurent l'amélioration de l'assainissement du milieu, la promotion de l'hygiène personnelle par l'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé et, le cas échéant, le recours à la chimiothérapie et chimio prophylaxie. Depuis le début de ses activités, l'Office a surveillé la fréquence des maladies transmissibles parmi les réfugiés. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir les maladies et lutter contre elles.

105. Cette année, quelques cas de choléra ont été signalés parmi les réfugiés en Jordanie et en République arabe syrienne; ils ont été tous guéris. Il y a eu également deux cas de paludisme, considérés comme importés. De même, on a observé une baisse substantielle du nombre des cas de poliomyélite, d'hépatite virale, de coqueluche, de rougeole et d'oreillons. Peu de changement est intervenu dans la fréquence des cas de fièvres entériques, de trachome, de conjonctivite et autres maladies transmissibles.

106. L'Office continue d'appliquer un programme complet de lutte anti-tuberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ces derniers entrent en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour 10 000 réfugiés ayant droit aux services de santé. Un certain nombre de cas de tuberculose non pulmonaire ont été signalés, notamment en Jordanie et à Gaza, et ils ont été soignés en conséquence.

3. Santé maternelle et infantile

107. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans la plupart des centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. A Gaza, la Fédération suédoise de secours à l'enfance a maintenu son aide au programme de santé maternelle et

infantile et au programme de planification de la famille. Pour renforcer ce programme, des activités de planning familial ont été intégrées aux services de santé maternelle et infantile dans six centres de santé de la bande de Gaza. On trouvera au tableau 7 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

108. Par ailleurs, 30 654 femmes ont bénéficié de consultations prénatales, y compris un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires de comprimés à base de fer et de folate. On a procédé à 31 869 accouchements, la plupart faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA, mais aussi dans des maternités de l'Office, l'hôpital étant réservé principalement aux femmes qui risquent d'avoir des complications durant l'accouchement.

109. En moyenne, 99 500 enfants de moins de trois ans ont été inscrits dans les centres de santé pour y bénéficier de soins. Le contrôle de santé dans les centres de protection maternelle et infantile comprend une surveillance continue de la croissance et de la nutrition des enfants. Des vaccinations primaires et de rappel ont été administrées pour lutter contre les huit maladies importantes énumérées au paragraphe 103 ci-dessus. L'accent a été mis sur la nutrition des enfants grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de repas chauds dans les centres d'alimentation de l'Office. Le programme de distribution de lait en poudre comprend à présent tous les enfants âgés de moins de trois ans (voir par. 123). Environ 1 730 enfants souffrant d'affections diarrhéiques, accompagnées ou non de malnutrition, ont été traités dans les 21 centres de réhydratation/nutrition de l'Office. Le nombre des centres s'occupant du traitement de la malnutrition est actuellement de 27 : 5 en Jordanie orientale, 14 sur la rive occidentale, 6 en République arabe syrienne et 2 à Gaza.

110. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires (trois en Jordanie et une dans chacune des quatre autres zones d'activité) ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur de l'Office (voir tableau 7 C de l'annexe I). Tous les nouveaux élèves subissent, lors de leur admission à l'école, un examen médical; le cas échéant, ils reçoivent, ainsi que les autres élèves, les soins nécessaires. Des vaccinations de rappel ont été administrées contre la tuberculose, la diphtérie et le tétanos, dans toutes les zones d'activité, et contre la variole et la typhoïde, dans certaines zones seulement. Une aide alimentaire a été fournie sous forme de distribution quotidienne de repas chauds dans les centres d'alimentation d'appoint. Dans toutes les écoles de l'UNRWA, une éducation sanitaire a été dispensée et on a veillé constamment à la salubrité des locaux. Parmi les importantes activités comprises dans le programme de santé scolaire figurent le dépistage et le traitement des troubles de la vue et de l'ouïe, les soins dentaires, tant préventifs que curatifs, ainsi que le traitement généralisé de certaines affections parasitaires.

111. Dans chacune des zones d'activité, une équipe d'éducateurs sanitaires a veillé à la promotion du programme d'éducation sanitaire, avec la participation du personnel des services de santé, de l'enseignement et de l'assistance sociale. Dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale et les camps, leurs

activités ont bénéficié du concours des comités sanitaires des camps et des écoles et ont englobé des campagnes de prévention contre les maladies et d'assainissement dans les camps. Des activités en rapport avec l'Année internationale de l'enfant ont été poursuivies tout au long de l'année. Le calendrier sanitaire de l'UNRWA pour 1980, utilisé principalement dans les écoles de l'Office ainsi que dans ses autres installations, a pris pour thème "L'enfant handicapé", l'accent étant mis spécialement sur la prévention des maladies et des accidents susceptibles d'entraîner des handicaps physiques.

112. A Gaza, un cours sur "La santé et la vie familiale" a été donné dans les écoles primaires supérieures de l'Office. Un cours relatif aux soins de la mère et de l'enfant, et destiné aux jeunes femmes, a été incorporé dans le programme des centres de couture dans toutes les zones d'activité. La Journée mondiale de la santé, qui avait pour thème "Le tabac ou la santé, à vous de choisir", a été célébrée dans toutes les zones.

4. Services infirmiers

113. Les services infirmiers, dans chacune des cinq zones d'activité, ont continué à faire partie intégrante des services de santé curatifs et préventifs de l'Office. Le personnel auxiliaire infirmier a été largement mis à contribution dans tous les domaines relevant du programme de santé. Les dayahs ont continué à procéder à la plupart des accouchements faits à domicile et visité des accouchées. Des stages de formation durant l'emploi et la formation continue des différentes catégories du personnel infirmier, essentiels à la bonne prestation des soins, ont été entrepris dans diverses zones d'activité. En outre, un certain nombre d'infirmières ont suivi des cours de formation supérieure, financés par des organisations bénévoles.

5. Assainissement du milieu

114. Dans les camps, l'Office a continué à fournir des services d'assainissement du milieu, qui comprennent principalement l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Plus de 682 000 personnes, vivant dans 61 camps, ont bénéficié de ces services. Malgré ses énormes difficultés financières, l'Office continue d'améliorer progressivement les conditions sanitaires dans les camps de réfugiés.

115. Une aide financière et technique a été fournie par l'Office aux projets d'auto-assistance entrepris par les réfugiés, tels que le pavage des chemins et la construction de caniveaux et d'égouts dans divers camps. Au cours de l'année couverte par ce rapport, 10 camps au Liban, 4 dans la République arabe syrienne, 2 en Jordanie orientale, 14 sur la rive occidentale et 7 dans la bande de Gaza ont bénéficié de tels projets, qui ont été exécutés grâce à une importante participation de la population de ces camps. Ce programme a connu une belle réussite dans le camp de Mieh-Mieh, au Liban, où les réfugiés ont achevé dernièrement l'installation d'un système d'égouts, commencé en 1972. Ce camp possède à présent un système d'égouts adéquat, son propre réseau de canalisation d'eau courante avec robinets dans les abris mêmes, un groupe électrogène pour la station de pompage, des ruelles pavées et des collecteurs pour l'évacuation des eaux de pluie. Tous ces aménagements ont été réalisés par les réfugiés eux-mêmes, l'Office n'ayant apporté qu'une aide financière très modeste et des conseils techniques.

116. Le programme de remplacement des latrines publiques par des latrines privées est presque achevé. Toutefois, l'Office continue d'apporter de façon sélective une aide financière à un petit nombre de nouvelles familles réfugiées résultant de l'accroissement naturel de la population. Les projets municipaux de construction d'égouts dans le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn, en Jordanie orientale, ainsi que dans le camp de Choufat, sur la rive occidentale, progressent de manière satisfaisante. Des projets de construction d'égouts, exécutés par les réfugiés eux-mêmes et subventionnés par l'Office, ont été entrepris dans les camps d'Aïn el-Hilwé et de Bourj el-Barajné, au Liban, où les réfugiés sont désireux d'en bénéficier.

117. Le programme d'auto-assistance, visant à installer l'eau courante dans les abris des réfugiés, est en bonne voie de réalisation dans 15 camps de la rive occidentale, 2 camps dans la bande de Gaza, 2 camps en République arabe syrienne, 5 camps en Jordanie orientale et 1 camp au Liban. Environ 52 p. 100 des habitants des camps ont à présent l'eau courante chez eux. Un projet prévoyant le forage d'un puits profond, l'installation d'une station de pompage, la construction d'un château d'eau et l'adduction d'eau courante dans tous les abris a été récemment achevé par les réfugiés dans le camp de Wavel, au Liban, avec la participation de l'Office. Un projet visant à augmenter l'approvisionnement en eau dans le camp de Souf, ce qui rendrait possible plus tard l'adduction d'eau courante dans les abris, est actuellement réalisé par le Gouvernement jordanien. Un projet analogue concernant le camp de Jalazone, sur la rive occidentale, et financé par le Gouvernement jordanien, est actuellement à l'étude.

118. En République arabe syrienne, l'Office finance et réalise actuellement un projet visant à assurer à ses installations dans quatre camps un approvisionnement en eau adéquat. Dans les camps de Jaramana et de Khan Echiéh, où les écoles, les dispensaires et les centres d'alimentation d'appoint souffraient d'une pénurie d'eau, des projets visant à améliorer la situation ont été achevés; des projets analogues, prévoyant le forage de puits, sont en voie de réalisation dans les camps de Sbeïné et de Khan Dannoun.

119. Un projet visant à améliorer le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans divers camps, est à l'étude, son exécution progressive dépendant de la disponibilité des fonds.

6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

120. La surveillance, la protection et l'amélioration constantes de l'état nutritionnel des réfugiés sont l'un des principaux aspects des services de santé que l'Office fournit aux catégories de réfugiés les plus vulnérables, à savoir les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et divers autres. La croissance des enfants fréquentant les centres de santé infantile est surveillée de près, grâce à des pesées régulières. Les données recueillies au cours de l'année indiquent que l'état nutritionnel de la plupart des enfants réfugiés est satisfaisant et qu'il est comparable à celui des enfants des pays d'accueil, bien qu'un important pourcentage de jeunes réfugiés souffrent de diverses formes de malnutrition, faibles ou modérées, comme c'est également le cas des enfants des pays d'accueil. Une proportion relativement élevée de nourrissons et d'enfants, ainsi que de femmes enceintes et de mères allaitantes, présentant un niveau d'hémoglobine modéré à faible, laisse supposer l'existence d'une anémie largement répandue, causée par une déficience en fer.

121. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste en la fourniture de repas chauds à midi, de lait et de rations supplémentaires aux catégories de réfugiés vulnérables. Comme durant les années précédentes, ce programme a été presque entièrement financé grâce à une contribution de la Communauté économique européenne.

122. Dans les 87 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas chauds diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine, aux enfants réfugiés de moins de 8 ans; ils sont également servis, sur ordonnance médicale, aux enfants plus âgés et aux adultes. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que les repas chauds.

123. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de 6 mois et à tous les enfants de 6 à 36 mois fréquentant les centres de santé infantile. Plus de 50 000 enfants bénéficient de ce programme.

124. En Jordanie orientale, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas chauds aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps établis en 1967.

7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

125. Pendant l'année scolaire 1979/1980, 164 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 14 de l'annexe I) et 151 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 29 étudiants d'université et 73 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

126. L'Office a continué à subventionner une école de soins infirmiers dans sa zone d'activité. Une assistance financière a été fournie à un certain nombre d'étudiants grâce aux contributions reçues à cette fin. Parmi les élèves infirmiers ayant bénéficié de bourses d'études en vue d'acquérir une formation infirmière de base, six ont obtenu leur diplôme au cours de la période couverte par le présent rapport et dix poursuivent leur formation.

127. Une formation intensive en cours d'emploi de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes, de dayahs et de personnel des services d'assainissement et d'alimentation d'appoint a été entreprise. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement financé par l'OMS, quatre médecins ont obtenu du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale des bourses d'études en matière de santé publique pour l'année scolaire 1979/1980 et deux boursiers de l'OMS ont terminé en août 1979 une formation analogue. Trois médecins ont bénéficié d'un congé d'études spécial de 6, 10 et 12 mois pour se spécialiser, respectivement, en pédiatrie, chirurgie et oto-rhino-laryngologie. Des séminaires, placés sous le patronage de l'OMS, ont été organisés en décembre, sur la rive occidentale et à Gaza, pour

les médecins de l'UNRWA et deux spécialistes de l'OMS y ont donné des conférences sur l'allaitement au sein et la réhydratation par voie orale. Un séminaire de cinq jours a été organisé en août à l'intention de 30 professeurs de sciences, à Gaza, qui participaient au programme de santé scolaire destiné aux classes de troisième dans les écoles primaires supérieures de garçons. En Jordanie, deux infirmières en chef ont terminé, à Amman, leurs cours de perfectionnement en obstétrique et trois autres suivent à présent une formation analogue. Un certain nombre d'infirmières auxiliaires, de la rive occidentale et de Gaza, ont suivi un stage de formation en cours d'emploi de trois mois en ophtalmologie, à l'hôpital St. John de Jérusalem.

C. Services de secours

128. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base; la fourniture d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation, soit dans les cas individuels de réfugiés particulièrement nécessiteux, soit du fait de circonstances particulières, comme le déplacement de réfugiés ou la destruction massive d'abris, que celle-ci soit totale ou partielle; l'octroi d'une aide aux personnes démunies et une assistance sociale. Ces services sont assurés aux réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office et à certaines autres catégories de réfugiés de Palestine y ayant droit, certains de ces services étant également fournis à des personnes déplacées.

129. Au Liban, les programmes de secours mis en oeuvre par l'Office ont continué à être perturbés par les combats auxquels ont été mêlées, selon le cas, l'armée libanaise, la Force de frappe arabe, les milices irrégulières libanaises et palestiniennes, ainsi que les forces militaires israéliennes. La fermeture, par intermittence, du port de Beyrouth a contraint l'Office à diriger vers les ports syriens et jordaniens la presque totalité des fournitures destinées au Liban, à la République arabe syrienne et à la Jordanie. Il a donc fallu redéployer le personnel pour tenir compte de ces nouvelles dispositions qui ont entraîné des retards et un surcroît de dépenses; l'Office compte toutefois les maintenir jusqu'à ce que la situation au Liban redevienne normale. Le transport de fournitures au Liban à partir de la Syrie a été compliqué par le fait que, souvent, les voies de communication les plus directes étaient impraticables pour des raisons de sécurité.

130. Les fréquentes attaques lancées par l'armée, la marine et l'aviation israéliennes ainsi que les bombardements à partir de l'enclave contrôlée par les milices irrégulières libanaises, dans le sud du Liban, ont perturbé les activités de l'Office dans cette région. Les réfugiés qui y vivaient et qui avaient fui vers le nord en mars 1978, à la suite de l'opération militaire israélienne à cette époque, avaient regagné leurs foyers au mois de juin 1978, pour reprendre leur exode au début de 1979; ils s'installèrent principalement dans des locaux provisoires dans la ville de Saïda et ses alentours, qui continuent d'être bombardés par intermittence à partir de l'enclave en question.

131. L'appel lancé par l'Office pour obtenir des fonds lui permettant de venir en aide à ces réfugiés a été favorablement entendu par les Gouvernements autrichien, danois, néerlandais, norvégien et suisse ainsi que par le Near East Council of Churches. De mai à juillet 1979, l'Office a pu ainsi distribuer 10 kilogrammes

de farine et 500 grammes de lait écrémé à 48 452 réfugiés vivant dans les régions de Tyr et de Damour, ce qui a entraîné une dépense d'environ 125 000 dollars; il a également distribué 10 kilogrammes de farine, 375 grammes d'huile, 600 grammes de sucre et 500 grammes de riz à 151 011 réfugiés dans les régions de Tyr, Nabatiyé et Damour au cours de la période allant d'août à décembre 1979, pour une dépense d'environ 255 000 dollars; de même, il a fourni 5 kilogrammes de farine à 30 992 réfugiés de la région de Tyr au cours des mois d'avril et mai 1980, pour une valeur de près de 52 000 dollars. En outre, l'Office fait actuellement aux familles réfugiées des camps de Rachidiyé, Borj el-Chémali et Buss de petits dons en espèces pour les aider à acheter les matériaux nécessaires à la réparation de leurs abris endommagés par les combats.

132. Sur la rive occidentale, les couvre-feux, barrages routiers et autres mesures prises par les autorités militaires israéliennes d'occupation ainsi que les manifestations, les grèves et les troubles déclenchés par les habitants et les réfugiés ont gêné les activités de l'Office, ce qui a entraîné des retards et des interruptions dans l'exécution des programmes.

1. Immatriculation et contrôle des listes

133. Au 30 juin 1980, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 844 318 contre 1 803 564 au 30 juin 1979, soit un accroissement de 2,26 p. 100. Les données relatives aux réfugiés ayant droit aux services dispensés par l'UNRWA sont traitées par un ordinateur qui met à jour les listes des bénéficiaires. Toutefois, à l'exception de ses propres fonctionnaires et des membres de leur famille qui sont à leur charge (dont le nombre total est estimé à 80 000 réfugiés), l'Office n'est pas en mesure d'établir - sans l'accord et la coopération des autorités dans sa zone d'activité - le niveau des revenus des réfugiés pour savoir s'ils ont droit aux services, ni de procéder aux vérifications nécessaires pour savoir s'ils ont un emploi. Dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale, les opérations de rectification partielle des listes, en vue d'établir les revenus, les cas de décès ou d'absence, ont été couronnées de succès et le travail de mise à jour des listes d'immatriculation se poursuit constamment. Les tableaux 1 à 4 de l'annexe I fournissent les statistiques concernant les réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquelles ils ont droit, les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, tels qu'ils apparaissent sur les registres de l'Office.

2. Rations

134. A cause des difficultés rencontrées par l'Office dans la rectification des listes de rationnaires et des implications financières qui en découlent, le nombre de ces derniers est limité par un plafond, depuis 1953 en Jordanie et, depuis 1963 dans les autres zones, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage des réfugiés immatriculés recevant des rations a diminué, tandis que le nombre d'enfants réfugiés âgés d'un an et plus (dont certains sont à présent devenus adultes), ayant droit

aux rations mais n'en recevant pas régulièrement à cause du plafond, continue d'augmenter. En juin 1980, le nombre total de ces enfants était de 587 797, répartis comme suit : 319 588 en Jordanie orientale, dont 37 329 ayant droit aux rations fournies par le gouvernement (voir par. 135 ci-dessous); 92 066 sur la rive occidentale; 54 399 au Liban; 76 630 en République arabe syrienne et 45 114 dans la bande de Gaza, dont 1 517 appartiennent à des familles de Gaza qui reçoivent des rations sur la rive occidentale. Le nombre de rations distribuées par l'Office en décembre 1979 s'élevait à 823 897, y compris les distributions faites à titre d'urgence, contre 829 071 en décembre 1978. Les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention de diplôme dans un centre de formation de l'UNRWA ont été largement compensées par l'inscription, sur les listes, d'enfants ayant droit aux rations mais n'en recevant pas auparavant en raison du plafond fixé au nombre des rationnaires. En juin 1980, 45 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations; les listes des réfugiés remplissant les conditions requises pour y avoir droit sont mises à jour et imprimées chaque mois par ordinateur. Il convient de garder présent à l'esprit le fait que toute ration retirée à un réfugié qui la reçoit à l'heure actuelle est attribuée à un enfant réfugié nécessiteux y ayant droit qui en était privé en raison du plafond fixé.

135. En Jordanie, comme le lui avait demandé le gouvernement en 1967, et pour le compte de celui-ci, l'Office a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées auprès de lui comme réfugiés de Palestine. En juin 1980, 193 607 de ces personnes recevaient des rations, contre 193 784 en juin 1979. En outre, 37 208 enfants de familles réfugiées déplacées de la rive occidentale en Jordanie orientale, dont la majorité vivent en dehors des camps, ont également reçu des rations fournies par le gouvernement. Dans ce domaine, l'Office coopère avec le Gouvernement jordanien, conformément à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale, en date du 4 juillet 1967, et de résolutions ultérieures dans lesquelles l'Assemblée générale prie l'UNRWA de fournir, dans toute la mesure du possible, une assistance humanitaire aux personnes autres que les réfugiés déplacés en 1967. Le coût des rations et 50 p. 100 des frais de distribution et de transport sont à la charge du Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées vivant dans les camps créés après 1967 (connus aussi sous le nom de "camps d'urgence") bénéficient en outre de services médicaux et d'assainissement et d'autres services assurés par l'UNRWA dans les camps. Beaucoup de leurs enfants fréquentent aussi les écoles de l'Office et bénéficient des programmes d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, le coût des denrées utilisées étant remboursé par le Gouvernement jordanien.

136. Pour des raisons financières et à cause des problèmes suscités par l'arrivée tardive des contributions en nature, il a été nécessaire, dès le début de 1978, de réduire la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base, en la ramenant de 10 kilogrammes à l'équivalent de 6,7 kilogrammes par mois. A la fin de 1978 et à nouveau pour des raisons financières, il devint évident que la ration de base ne devrait pas dépasser les quantités de denrées reçues par l'Office sous forme de contributions en nature; toutes les ressources financières de l'Office seraient requises pour des dépenses beaucoup plus urgentes et ne pourraient plus servir à l'achat de denrées supplémentaires. Ainsi, la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base a été réduite en moyenne à 4,7 kilogrammes par mois en 1979 et à 5 kilogrammes par mois en 1980. Les quantités des autres

denrées composant la ration de base ont dû être également ajustées en 1979 à cause des retards qui ont affecté la livraison des contributions en nature. L'Office a adopté pour politique de ne distribuer dans ses cinq zones d'activité que les denrées de base dont il dispose, et cela de manière à assurer, autant que possible, que tout réfugié ayant droit aux rations reçoive, au cours de l'année, la même quantité de chaque denrée. Toutefois, certaines catégories de cas nécessitent continuent à recevoir des rations supplémentaires, comme cela est indiqué au paragraphe 137. En 1979, les quantités distribuées à chaque bénéficiaire dans chacune des zones d'activité étaient les suivantes :

(en kilogrammes)

<u>Zone d'activité</u>	<u>Farine</u>	<u>Huile</u>	<u>Sucre</u>	<u>Riz</u>
Gaza	56 000	4 500	0 900	6 000
Rive occidentale	56 000	4 500	0 600	6 000
Jordanie orientale	56 000	4 050	3 100	6 100
République arabe syrienne	61 000	4 275	0 900	6 000
Liban	56 000	4 275	2 700	5 000

137. Le programme visant à rétablir à 10 kilogrammes par mois, pour certaines catégories de réfugiés nécessitent, la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base, et dont l'application avait commencé en 1978 en Jordanie orientale, dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale, a été étendu en 1979 à d'autres denrées composant cette ration et l'Office a pu ainsi distribuer aux réfugiés de cette catégorie - chaque fois que les denrées disponibles l'ont permis - 500 grammes de riz, 600 grammes de sucre et 375 grammes d'huile par mois. L'UNRWA ne pourra appliquer de programme analogue en faveur des catégories de nécessitent en République arabe syrienne et au Liban que s'il obtient l'entière coopération du Gouvernement syrien et de l'Organisation de libération de la Palestine, respectivement.

3. Camps et abris 2/

138. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 519 724 à 528 314. Dans les 10 camps créés après 1967 (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) pour accueillir les réfugiés et autres personnes déplacées à la suite des hostilités de 1967, le nombre total de réfugiés a augmenté également par rapport au chiffre de l'an dernier, passant de 153 699 à 159 345 à l'heure actuelle. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,3 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 55,5 p. 100 dans la bande de Gaza et 51,5 p. 100 au Liban, contre seulement 25,9 p. 100 sur la rive occidentale, à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens réfugiés de la rive occidentale qui avaient quitté cette région en 1967 et qui ont été empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes. Le tableau 1 de l'annexe I contient des données plus détaillées sur la répartition des réfugiés.

139. En Jordanie, l'Office a apporté aux chemins à l'intérieur des camps quelques réparations mineures, dont le coût s'est élevé à 18 620 dollars. Dix salles de classe préfabriquées ont été construites et ont coûté environ 50 000 dollars. Des murs d'enceinte ont été également construits autour de la nouvelle école de filles du camp de Baquaa, entraînant une dépense de 9 760 dollars. Quatre unités préfabriquées servant de centre de santé au camp de Jarash ont été rénovées au prix de 8 420 dollars. Dans les camps à abris préfabriqués, l'Office a entrepris la réparation de 127 abris occupés par des réfugiés trop pauvres pour procéder eux-mêmes à ces réparations, qui ont coûté 7 510 dollars. Vingt projets entrepris par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés, entraînant une dépense totale de 119 600 dollars, la contribution de l'Office s'élevant à 12 200 dollars, le reste provenant des réfugiés, du Gouvernement jordanien et d'autres sources locales.

2/ On est prié de se référer aux paragraphes 55 à 57 du rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrivent l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine, ainsi que les rapports de l'Office avec ces camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Le paragraphe 57 notamment précisait que "ces camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire". Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, comme les écoles, les dispensaires, les dépôts dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés ou utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), que l'Office a parfois tout au plus aidé à bâtir. Il faut également noter que certains abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et qui ne sont même pas enregistrés comme habitant les camps (voir le tableau 4 de l'annexe I).

140. En République arabe syrienne, l'Office a construit ou entrepris la réparation de chemins à l'intérieur des camps dans la région de Damas, dont les coûts se sont élevés à environ 28 000 dollars. Trente-deux salles de classe, quatre laboratoires de sciences, deux salles à usage multiple et trois bureaux administratifs ont été construits et ont coûté environ 416 000 dollars. Au camp de Khan Dannoun, un centre d'alimentation (coût approximatif 43 000 dollars) a été construit, ainsi que des châteaux d'eau aux camps de Jaramana et de Sbeiné (pour environ 20 000 dollars). Le gouvernement a construit 15 salles de classe et cinq bureaux administratifs qu'il a mis à la disposition de l'Office. Les réfugiés ont construit des abris sur des terrains offerts par le gouvernement dans la ville de Homs et les camps de Hama et Khan Echiéh. Le gouvernement a entrepris la réparation de chemins dans divers camps, dont les frais se sont élevés à environ 4 200 dollars. Les réfugiés eux-mêmes ont construit dans les camps de Sbeiné, Qabr Essit et Nairab des chemins et des canalisations dont le coût total s'est élevé à environ 75 000 dollars, l'Office y contribuant pour environ 27 000 dollars et le reste provenant des réfugiés.

141. Au Liban, les activités de l'Office ont été perturbées par les affrontements qui ont eu lieu tout au long de l'année dans la partie sud du pays ainsi que par les combats intermittents qui se sont déroulés principalement dans la région de Beyrouth. Les affrontements dans le sud du Liban ont endommagé des installations de l'Office et des abris de réfugiés. Quelque 2 000 abris ont été endommagés ou détruits et un programme d'auto-assistance pour leur reconstruction et leur réparation est en voie d'exécution, l'Office y contribuant pour environ 180 000 dollars. Les écoles des camps de Bourj Chémali et de Rachidiyé ainsi que le centre de réhydratation du camp de Rachidiyé ont été endommagés par des tirs d'artillerie et ont été soit réparés soit en voie de l'être. Le dispensaire et le centre d'alimentation et de distribution de lait du camp de Nahr el-Bared, dans le nord du Liban, ont été gravement endommagés par les tirs des vedettes israéliennes; des réparations provisoires ont été entreprises pour permettre à ces unités de fonctionner en attendant leur réparation proprement dite.

142. L'Office a réparé les routes des camps de Nahr el-Bared et de Ain el-Hilwé, dont les frais de réparation se sont élevés à environ 19 000 dollars, et il a construit des canalisations et des égouts dans le camp de Ain el-Hilwé, pour une dépense d'environ 5 000 dollars. Douze salles de classe, deux bureaux administratifs et une salle à usage multiple ont été construits au camp de Nahr el-Bared, pour près de 122 000 dollars. Les centres de distribution de lait et d'alimentation des camps de Chatila et de Ain el-Hilwé ont été rénovés, ce qui a entraîné des dépenses de l'ordre de 19 000 dollars.

143. Les tirs d'artillerie continus ont empêché tout progrès dans la reconstruction du camp de Nabatiyé, détruit au cours de l'opération militaire israélienne de 1974.

144. En ce qui concerne la construction par l'Office d'un nouveau camp sur un terrain offert par le Gouvernement libanais près de Bayssarié en vue d'y reloger quelque 3 500 réfugiés, 3/ peu de progrès ont été réalisés. Les dépenses nécessaires

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13 et Corr.1), par. 116.

sont estimées à 13,5 millions de dollars, dont 1 669 783 dollars ont été reçus jusqu'à présent.

145. Sur la rive occidentale, il existe 19 camps de réfugiés, dont deux, situés dans la région de Jéricho, ne sont que partiellement occupés. En outre, il y a dans cette même région un camp totalement inhabité, dont les anciens occupants se trouvent en Jordanie orientale et sont incapables ou (principalement pour éviter la séparation des familles) peu désireux de regagner le territoire sous occupation israélienne. Deux abris construits par l'Office et seize abris construits par les réfugiés ont été démolis par les autorités à titre de mesures punitives.

146. L'Office a construit deux pièces supplémentaires au centre de santé du camp de Jénine, des canalisations pour l'évacuation des eaux de pluie dans les camps de Naplouse et d'Hébron, des latrines et des incinérateurs dans divers autres camps; il a entrepris la réparation de murs d'enceinte pour les écoles et apporté des améliorations aux centres de distribution; ces travaux se sont élevés au total à près de 50 000 dollars. L'Office a consacré environ 9 500 dollars à la réparation ou la reconstruction de quinze abris, occupés par des familles trop pauvres pour entreprendre elles-mêmes ces travaux. Le Gouvernement jordanien a alloué aux notables du camp de Jalazone 82 500 dollars pour couvrir les frais de construction d'un réseau d'adduction d'eau dans ce camp.

147. Trente-cinq projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés et ont coûté environ 40 500 dollars, l'Office y contribuant pour 15 000 dollars et le reste étant fourni par les réfugiés. En outre, les réfugiés ont construit eux-mêmes des chemins et des canalisations d'évacuation d'eau; ces travaux ont coûté environ 82 000 dollars, dont près de 29 000 dollars ont été versés par l'Office. Les réfugiés ont entrepris, sans le concours de l'Office, plusieurs autres projets dont la réalisation a coûté environ 34 000 dollars.

148. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation ont continué d'exiger la démolition des abris par les réfugiés comme condition à l'allocation de nouveaux logements. Les abris laissés vacants par les réfugiés s'installant dans de nouvelles habitations ont été démolis par leurs anciens occupants; aucun de ces abris n'a servi à loger une autre famille réfugiée à l'exception de deux familles du camp de Rafah qui ont été autorisées à acheter des logements et à qui les autorités ont interdit de démolir les abris qu'elles s'étaient construits. Ceux-ci ont été par la suite utilisés par les autorités pour reloger deux familles dont l'une n'était pas une famille de réfugiés. Sept cent vingt-quatre abris (390 construits par l'Office, 29 avec son aide et 297 appartenant à des particuliers) ont été démolis sur ordre des autorités dans les camps de Rafah, Khan Younès, Nousseirat, Deir el-Balah, Jabalia et de la Plage. Six abris construits par l'Office et deux autres construits par les réfugiés ont été démolis à titre de mesure punitive.

149. En ce qui concerne la situation du logement, notée au paragraphe 120 du rapport de l'an dernier, les autorités d'occupation israéliennes ont informé l'Office qu'elles n'étaient pas en mesure d'assurer des logements aux 94 familles dont la situation avait empiré depuis 1972, date de la première enquête sur la situation du logement. Toutefois, deux familles sur les 146 dont la situation ne s'était pas améliorée depuis 1972 ont acheté, au cours de l'année, des logements dans des ensembles construits par le gouvernement.

150. Durant la période considérée, 285 familles, provenant pour la plupart du camp de Khan Younès, se sont installées dans des logements faisant partie du projet immobilier d'El Amal, situé non loin de là, ce qui porte à 989 le nombre total des familles qui ont emménagé dans les projets immobiliers gouvernementaux d'El Amal et de Choukeiry. Ces données ainsi que celles qui figurent dans les trois paragraphes suivants ne coïncident pas nécessairement avec les statistiques publiées par les autorités d'occupation. Cela tient en grande partie au fait que l'UNRWA n'enregistre que les emménagements dans de nouveaux logements effectués exclusivement par des réfugiés immatriculés.

151. La construction de logements se poursuit dans le cadre du projet de Cheikh Radwan, près de la ville de Gaza, et 18 familles, pour la plupart du camp de la Plage, ont emménagé dans des logements construits par les autorités. En outre, 22 familles, pour la plupart du camp de la Plage, ont acheté des parcelles de terrain dans le cadre de ce même projet et ont construit leurs propres habitations où elles se sont installées. Durant la période considérée, 268 familles ont acheté des parcelles de terrain et 188 logements sont en cours de construction. Cela porte à 936 le nombre total de familles qui ont emménagé dans des logements faisant partie du projet immobilier de Cheikh Radwan, 759 d'entre elles dans des logements construits par les autorités et 177 dans des logements construits par les réfugiés sur les parcelles de terrain qu'ils ont acquises. Au total, 305 familles ont acheté des terrain mais ne se sont pas encore installées dans de nouvelles habitations.

152. En outre, huit familles du camp de Rafah se sont installées dans les logements construits dans le cadre du projet immobilier Sinai, près de Rafah. Trente-neuf familles, également du camp de Rafah, ont acheté des parcelles de terrain et construit des logements dans le cadre du projet immobilier "Brazilian", à proximité de Rafah. Un nouveau projet immobilier est en voie de réalisation à Tel Sultan, près de Rafah, et 237 familles y ont acheté des parcelles de terrain. Quatre vingt-quatorze habitations sont en cours de construction, 16 ont déjà été construites et 26 familles y ont emménagé. Au total, 1 034 familles se sont installées dans des logements faisant partie de projets immobiliers gouvernementaux réalisés dans la région de Rafah.

153. Dans le cadre du projet immobilier de Beit Lahia, près de Jabalia, les réfugiés ont acheté 174 parcelles de terrain et 65 familles ont emménagé dans 37 logements qu'elles y ont construits, ce qui porte le total à 81 familles et 48 logements. A l'exception d'un petit nombre de cas qui remontent à la période initiale, les réfugiés qui ont acquis des logements dans le cadre des projets réalisés par les autorités d'occupation ou qui ont acheté des parcelles de terrain et construit leur propre habitation, vivent à présent dans des logements supérieurs aux abris qu'ils occupaient précédemment.

154. L'Office a entrepris la construction de chemins dans les camps pour une dépense d'environ 10 500 dollars. Il a également procédé à la construction et la réparation d'entrepôts, les frais de ces travaux s'élevant à près de 25 000 dollars. L'Office a en outre entrepris la réparation de 11 abris occupés par des familles trop pauvres pour le faire elles-mêmes, le coût de ces réparations étant de 900 dollars.

155. Les réfugiés ont continué à réaliser eux-mêmes la construction de chemins et de caniveaux dans les camps, pour une valeur d'environ 48 000 dollars, dont 25 000 dollars ont été fournis par l'Office et le reste par les réfugiés. Vingt autres projets exécutés par les réfugiés eux-mêmes ont été entrepris, pour une dépense d'environ 23 000 dollars, dont quelque 10 000 dollars ont été fournis par l'Office.

4. Assistance sociale

156. Les institutions bénévoles ont de nouveau fait don à l'UNRWA de vêtements usagés. L'Office en a reçu 104 tonnes, comprenant 15 464 couvertures aux fins de distribution aux réfugiés nécessiteux. L'American Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Church World Service (Etats-Unis d'Amérique), le Lutheran World Federation (Suède), le Lutheran World Relief Inc. (Etats-Unis) et le bataillon suédois de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) au Sinaï ont apporté leur contribution à ce programme.

157. Au total, 24 298 familles, soit 118 472 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement nécessiteuses. De petits dons en espèces ont été accordés à 117 194 personnes. Une aide sous d'autres formes a été fournie à 120 506 personnes. Les assistants sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 391 personnes; 612 personnes âgées indigentes et 1 019 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

158. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans, en vue de développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 51 centres qui s'occupent de 4 149 enfants, l'"American Friends Service Committee" en finance et en gère 13 à Gaza, pour le compte de l'Office, tandis que la Mission de Terre Sainte en finance et en gère six autres sur la rive occidentale. Le reste de ces centres sont financés soit par des groupements locaux, soit par d'autres institutions bénévoles.

159. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) et 6 107 jeunes réfugiés de 36 camps y ont participé. Mille deux cent cinquante garçons de moins de seize ans, ont participé à la réalisation de projets d'auto-assistance ainsi qu'à des programmes récréatifs. Les membres des centres de jeunes ont réalisé eux-mêmes 20 projets, comprenant le bétonnage de terrains de jeux et le branchement de l'électricité dans les centres et terrains de sport. Ces jeunes, ainsi que la communauté des réfugiés dans son ensemble, y ont contribué par des dons en espèces, par leur travail ou par l'apport de matériaux. Parmi les services rendus par les jeunes à la communauté figurent des programmes spéciaux au profit des orphelins, des cours d'alphabétisation, des leçons particulières pour les élèves, une contribution aux campagnes de propreté et des visites aux malades et aux vieillards vivant dans les camps.

160. Des stages de formation de moniteurs de camps d'été, de scoutisme et de sport, ainsi que des séminaires d'éducation sanitaire et de moniteurs de mouvements de jeunes, ont été suivis par 103 jeunes de la bande de Gaza, de la rive occidentale et de Jordanie orientale. En outre, 94 jeunes ont reçu une formation de moniteur. En 1979, 612 garçons et filles réfugiés ont participé aux camps d'été organisés en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza et 106 assistants sociaux se sont portés volontaires pour travailler dans ces camps d'été.

161. Des programmes sont organisés les après-midi dans les 14 centres d'activités féminines, gérés par l'Office et financés principalement par le Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) et le Centre néerlandais de l'UNESCO, ainsi que dans deux centres gérés par des institutions

bénévoles. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. Des cours d'éducation sanitaire, de cuisine, de secourisme et d'économie ménagère sont également dispensés dans ces centres. En outre, les réfugiées y apprennent diverses activités manuelles comme la broderie, le crochet, le tricot, la verroterie, la vannerie et la peinture sur poterie et sur verre. Par ailleurs, des classes sont organisées pour apprendre à un petit groupe d'illettrées à lire et à écrire.

162. L'Office organise également des activités de formation extra-scolaire destinées à assurer une formation de base, dans diverses spécialités, à de jeunes réfugiés qui, autrement, ne recevraient ni enseignement général, ni formation professionnelle. Durant la période considérée, 843 sur les 863 femmes et jeunes filles réfugiées qui ont suivi des cours de couture dans les 33 centres gérés et financés par l'Office, ont terminé avec succès un cours de formation de 11 mois à mi-temps. Sur la rive occidentale, l'UNRWA dirige et finance trois centres de menuiserie où 42 jeunes réfugiés ont bénéficié d'une formation d'un an. La majorité des jeunes formés dans ces centres trouvent du travail sur place. Cent quatre-vingt-quatre réfugiés infirmes ont reçu une formation spéciale pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 55 d'entre eux ont été à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

D. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

163. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont continué à apporter aux programmes d'enseignement et de santé de l'UNRWA la caution de leur compétence professionnelle. Le nombre de fonctionnaires détachés gratuitement par l'UNESCO auprès de l'Office était de 14 au début de la période considérée et de 13 à la fin de cette période. Pour sa part, l'OMS a fourni à l'UNRWA, dans les mêmes conditions, cinq fonctionnaires, pendant toute la durée de la période en question.

164. A la fin de 1979, le Groupe des services de vulgarisation relevant de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a cessé de fonctionner (voir par. 90 ci-dessus); toutefois, l'Institut a continué à mettre à la disposition des Etats arabes de la région, sur leur demande, son expérience en matière de formation pédagogique pendant l'emploi.

165. Le FISE et l'UNRWA ont maintenu leur collaboration dans certains services d'approvisionnement ainsi que dans la fourniture de produits pharmaceutiques à des prix avantageux et leur transport dans les zones d'activité.

166. Le transfert au Centre international de Vienne de la partie du siège de l'Office qui était installée provisoirement dans des bureaux commerciaux à Vienne s'est effectué à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre 1979 avec le minimum d'interruption dans les activités de l'Office, en partie grâce à la prompt assistance et à la coopération de l'ONUUDI. L'intégration de certains services a permis à l'Office de réaliser quelques économies dans ses dépenses et dans son personnel. L'UNRWA ne verse pas de loyer pour les bureaux qu'il occupe mais il contribue, avec les autres organismes qui s'y trouvent, aux frais de gestion du Centre.

E. Questions relatives au personnel

1. Relations avec le personnel

167. Durant l'année considérée dans ce rapport, l'Administration a continué à tenir des réunions périodiques avec les représentants des associations du personnel local et eu avec eux de longues discussions qui ont porté sur le système adopté par l'Office pour établir les termes et les conditions de l'emploi. Le système actuel prévoit l'ajustement des rémunérations en fonction : a) d'une comparaison appropriée avec les employeurs du secteur public, notamment en ce qui concerne les salaires minimums, b) des modifications trimestrielles des indices du coût de la vie pertinents et c) de la disponibilité des fonds. Faute de fonds, les ajustements qui auraient dû être apportés à l'indemnité de cherté de vie pour les trois premiers trimestres de 1979 n'ont pas été effectués. En septembre/octobre, l'Office a pu trouver les fonds nécessaires pour majorer le niveau des salaires de ses fonctionnaires locaux dans sa zone d'activité à concurrence de 95 p. 100 de la hausse du coût de la vie, dans chaque zone, par rapport au niveau de base des salaires, tel qu'il a été établi au 1er janvier 1975. L'Office a également effectué en janvier 1980 des ajustements de salaires exceptionnels dans les territoires occupés, où l'inflation galopante continue à sévir. Depuis, le manque de fonds n'a pas permis de procéder à de nouveaux ajustements de salaires.

168. Des réunions entre l'Administration et les représentants des associations du personnel local, en présence d'un représentant du Secrétaire général, ont été tenues du 17 au 28 juin 1979 et de nouveau du 17 au 24 octobre 1979. Ces réunions ont abouti à la signature, le 24 octobre 1979, d'un troisième Protocole d'accord par le Président de la Conférence des associations du personnel, au nom de tous les fonctionnaires locaux, et par le Commissaire général, le 9 novembre 1979, au nom de l'Office. Ce protocole d'accord prévoit un nouveau système de rémunération basé sur des enquêtes approfondies sur toutes les conditions de travail offertes aux employés comparables des secteurs public et privé dans chacune des cinq zones d'activité de l'Office. (Le système actuel des ajustements de salaires sera maintenu jusqu'à l'application du nouveau système.) Ces enquêtes, dont la première a commencé le 28 avril sur la rive occidentale, sont menées par la Commission internationale de la fonction publique avec la participation de l'Office et du personnel. D'autres enquêtes sont prévues plus tard dans l'année, en ce qui concerne la République arabe syrienne et le Liban. Le Protocole d'accord précise que le Commissaire général "acceptera normalement les recommandations de la Commission internationale de la fonction publique et que le personnel respectera les décisions du Commissaire général". En vertu de ce nouveau système de rémunération et autres conditions de service, l'Office accordera aux fonctionnaires les améliorations des conditions de service auxquelles ils auront droit, conformément aux normes prévalant sur le marché du travail local, les salaires faisant partie intégrante des dépenses prévues pour chaque programme. Si l'Office manque de fonds, les programmes seront réduits, de même que le personnel qui les gère. Ainsi, il y aura, d'une part, des licenciements éventuels mais, d'autre part, les fonctionnaires maintenus à leur poste percevront un salaire équitable, compte tenu des critères de rémunération locaux.

2. Eventuel licenciement d'enseignants par suite de la situation financière

169. En 1980, le manque de fonds menace de contraindre l'Office à se décharger de la responsabilité financière de ses écoles en Jordanie et en République arabe syrienne. Au 30 juin, la situation financière de l'Office était telle, qu'à moins d'une importante amélioration de ses recettes, l'Office se trouverait dans l'obligation d'envoyer des préavis de licenciement à environ 4 900 fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'enseignement en Jordanie et en République arabe syrienne, à compter du 30 septembre 1980.

3. Modifications dans le nombre de postes de l'UNRWA

170. Le nombre des postes internationaux au sein de l'UNRWA, qui était de 113 au début de la période considérée dans ce rapport, est resté inchangé à la fin de cette période; toutefois, l'effectif du personnel local s'est accru de 150 postes, essentiellement du fait de l'accroissement du nombre d'enseignants nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, portant ainsi à 16 729 le nombre total des postes locaux.

F. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

171. Quatorze fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans la bande de Gaza pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant en aucun cas trois mois. Ils ont tous été relâchés sans avoir été inculpés ou traduits en justice.

172. Sur la rive occidentale, sept fonctionnaires ont été arrêtés et détenus; l'un d'entre eux a fait l'objet d'une mesure de détention administrative durant quatre mois, et les autres ont été relâchés, sans avoir été jugés, après avoir été détenus pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant pas trois mois. Des deux fonctionnaires mentionnés dans le rapport de l'an dernier ^{4/}, comme étant en détention sur la rive occidentale au 30 juin 1979, l'un a été jugé et reconnu coupable au cours de l'année considérée dans ce rapport, tandis que l'autre a été relâché sans avoir été jugé.

173. En Jordanie orientale, un fonctionnaire a été détenu pendant moins d'un mois: il a été relâché par la suite sans avoir été traduit en justice.

174. En République arabe syrienne, deux fonctionnaires ont été arrêtés et détenus; l'un a été relâché moins d'un mois après, alors que l'autre, qui est toujours détenu, aura passé deux mois en détention, à la fin de la période couverte par ce rapport.

175. L'Office éprouve encore des difficultés à obtenir en temps voulu des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation et de la détention de ses fonctionnaires. Il a continué à exprimer aux autorités intéressées sa profonde

^{4/} Ibid., par. 153.

inquiétude devant la détention prolongée de ses fonctionnaires sans inculpation ni jugement. En l'absence de toute explication adéquate, obtenue en temps voulu, l'Office n'est pas en mesure de déterminer si les fonctions officielles de ses fonctionnaires y sont pour quelque chose, compte tenu des droits et obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des règlements internes régissant le personnel de l'Office.

176. Le Gouvernement jordanien s'est opposé à l'emploi par l'Office en Jordanie de 12 fonctionnaires locaux et il a pris, dans le cas de quatre d'entre eux, des mesures d'expulsion de son territoire. Tous les fonctionnaires en question avaient été recrutés localement en Jordanie orientale; ils venaient de la bande de Gaza, certains récemment, les autres depuis plus d'une douzaine d'années. L'Office a soulevé cette question auprès du gouvernement, attirant son attention sur le statut des fonctionnaires de l'Office conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale du 8 décembre 1949, ainsi que sur la liberté dont jouit le Commissaire général dans le choix et la nomination des fonctionnaires de l'Office. L'UNRWA a éprouvé des difficultés à obtenir pour ses fonctionnaires régionaux étrangers, nommés en Jordanie, certains privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays.

177. Le rapport de l'an dernier 5/ faisait état des difficultés que continue d'éprouver l'Office du fait des restrictions imposées par le Gouvernement de la République arabe syrienne aux déplacements en mission de deux de ses hauts fonctionnaires. Le Gouvernement syrien a actuellement levé ces restrictions pour l'un d'eux. L'Office continue à soulever le cas de l'autre fonctionnaire.

178. Les autorités israéliennes d'occupation continuent d'imposer des restrictions aux déplacements en mission de certains fonctionnaires de l'Office se rendant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza 6/. L'Office n'admet pas que des restrictions puissent être imposées de la sorte et il continue à soulever cette question auprès des autorités. Le Conseil juridique des Nations Unies a également soulevé cette question avec le Représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies.

179. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, la pratique de soumettre des fonctionnaires de l'Office à des interrogatoires s'est poursuivie au cours de la période considérée. L'UNRWA soulève auprès des autorités, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires.

2. Services de l'Office

180. Sur la rive occidentale, la situation générale a été très tendue, notamment au cours des six premiers mois de 1980. Les mesures imposées de façon collective par les autorités militaires israéliennes ont affecté les réfugiés. Dans les

5/ Ibid., par. 157.

6/ Ibid., par. 155.

régions soumises au couvre-feu, en particulier Hébron, où le couvre-feu a été imposé le 2 mai (levé partiellement le 18 mai et entièrement le 29 mai), les services dispensés par l'UNRWA aux réfugiés ont été perturbés et les fonctionnaires de l'Office vivant dans ces régions, ou à leur proximité, ont éprouvé des difficultés à se rendre à leur travail. Les autorités militaires israéliennes ont accepté dernièrement de délivrer des laissez-passer à certains fonctionnaires de l'Office remplissant des tâches essentielles.

3. Locaux de l'Office

181. Le rapport de l'an dernier 7/ faisait état de la fermeture du Centre de formation professionnelle féminin de l'Office à Ramallah, sur la rive occidentale, sur ordre des autorités militaires israéliennes. Les autorités israéliennes ont par la suite consenti à la réouverture du Centre, ce qui fut fait le 1er septembre 1979 (voir. par. 13 ci-dessus). Au cours de la période considérée, l'Office a dû toutefois faire face à de nouvelles difficultés qui ont affecté ses écoles et autres installations. Le 27 novembre 1979, six civils israéliens armés ont pénétré dans l'école primaire supérieure de filles du camp de Jalazone et ont causé d'importants dégâts. Fort heureusement, enseignants et élèves n'ont pas été blessés. Le 11 janvier 1980, aux premières heures du matin, cinq hommes armés ont pénétré dans l'école de garçons de l'Office au camp de Jalazone, où ils ont causé d'importants dégâts et battu sévèrement le gardien. L'Office a protesté contre ces agissements, demandé l'ouverture d'une enquête et la traduction en justice des coupables. Les autorités militaires israéliennes ont déclaré qu'elles avaient ouvert une enquête à ce sujet et ont exprimé leur désir de compenser l'Office pour les dégâts causés lors du premier incident. L'Office poursuit cette affaire. Le 9 avril 1980, les autorités israéliennes ont pénétré dans le Centre de formation pédagogique (instituteurs) de l'Office, sur la rive occidentale, où elles ont fait exploser des grenades lacrymogènes et sévèrement battu plusieurs stagiaires. D'autres ont été par la suite traduits devant le tribunal militaire. Si certains ont été acquittés, les autres ont eu soit à payer une amende soit à purger une peine de prison. Les autorités israéliennes ont voulu justifier leur action en affirmant qu'elle s'inscrivait dans le cadre de mesures visant à maintenir l'ordre et la loi. L'Office rejette ces explications, compte tenu des circonstances de l'affaire, et il a adressé une note de protestation au Ministère des affaires étrangères. Le centre d'activités de jeunes, au camp de Jalazone (rive occidentale), est fermé depuis le 6 avril 1980, sur ordre des autorités militaires israéliennes qui ont invoqué des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre. L'Office a protesté contre cette fermeture et demandé la permission de rouvrir le Centre. Il poursuit cette question auprès des autorités militaires.

4. Abris des réfugiés

182. Sur la rive occidentale, il y a eu deux cas de démolition punitive d'abris de réfugiés, affectant quatre familles, vivant dans deux pièces construites par l'Office et seize pièces construites par les réfugiés. Dans la bande de Gaza, il y a eu également deux cas de démolition punitive, qui ont touché quatre familles vivant dans six pièces construites par l'Office et deux pièces construites par les réfugiés.

7/ Ibid., par. 161.

5. Exemption de taxes

183. Le rapport de l'an dernier mentionnait les difficultés éprouvées par l'Office à être exempté de certaines taxes et droits prélevés par le gouvernement de la République arabe syrienne 8/. Ces difficultés demeurent, malgré les efforts déployés par l'Office pour aboutir à une solution satisfaisante.

6. Demandes d'indemnisation adressées aux gouvernements

184. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de l'an dernier 9/, l'Office cherche activement à obtenir satisfaction des gouvernements, notamment en ce qui concerne les demandes d'indemnisation qu'il leur adresse à l'occasion de pertes et de dégâts qu'il a encourus durant les hostilités de juin 1967. Au cours de la période considérée, l'Office a présenté au Gouvernement libanais une demande d'indemnisation à propos des pertes et des dégâts qu'il a subis du fait des événements qui ont eu lieu dans ce pays en 1975 et 1976. Une demande a été présentée également au Gouvernement israélien au sujet des pertes et dégâts subis par l'Office, à la suite de l'entrée des forces armées israéliennes dans le sud du Liban, en mars 1978. En raison de sa situation financière, l'Office souhaite arriver à un règlement satisfaisant aussitôt que possible.

G. Opérations financières

185. Les comptes de l'Office et le rapport correspondant du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 10/. On ne trouvera par conséquent ici qu'un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1979 et des opérations financières inscrites au budget de 1980.

8/ Ibid., par. 162.

9/ Ibid., par. 163.

10/ Les comptes de l'Office pour 1979 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes ont été soumis à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session /voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 5C (A/35/5/Add.3)/.

186. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières effectives de l'Office en 1979 :

En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes en 1979 :

Contributions gouvernementales <u>a/</u>	138 639
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 257
Contributions non gouvernementales	1 769
Contributions du Fonds de l'OPEP	7
Recettes diverses	4 313
Différences de change	1 203

Recettes totales	152 188

Dépenses en 1979 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'enseignement	80 289	3 150	83 439
Services de santé	24 997	1 012	26 009
Services de secours	33 921	465	34 386
Autres dépenses <u>b/</u>	..	15 038	15 038
	-----	-----	-----
Dépenses totales	139 207	19 665	158 872
	-----	-----	-----

Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses en 1979 (6 634)

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1979 (après ajustement des comptes des années précédentes)	14 590
Fonds de roulement au 31 décembre 1979 <u>a/</u>	<u>7 906</u>

a/ Pour diverses raisons, la Communauté économique européenne n'a pas été en mesure de confirmer, avant la clôture des comptes de l'Office pour 1979, ni les contributions en espèces et en nature destinées au programme d'alimentation d'appoint, ni la contribution de sucre pour le programme de rations de base pour 1979. Les contributions promises, qui s'élèvent au total à 6 044 000 dollars, ont été accordées par la suite. Bien que pour des raisons de comptabilité, ces contributions tardives pour 1979 devraient être incluses dans les comptes de 1980, elles figurent exceptionnellement dans ceux de 1979, indiqués ci-dessus, ceci afin d'éviter toute distorsion dans la comparaison entre les chiffres de 1979 et de 1980.

b/ La catégorie "autres dépenses" comprend principalement les frais encourus par suite du conflit au Liban, l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, résultant de l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et de l'introduction d'indemnités de retraite et de retraite anticipée destinées au personnel local, ainsi que certaines autres dépenses non aisément imputables aux programmes.

187. Dans le tableau ci-dessus, une distinction est établie entre les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (construction de salles de classe, remplacement de matériel hors d'usage et autres dépenses à caractère essentiellement non répétitif). Cette distinction est d'importance car : a) le coût des opérations renouvelables représente les dépenses minima entraînées par le maintien des trois programmes - enseignement, santé et secours - que l'Office s'estime tenu de poursuivre en vertu de son mandat, dans la mesure de ses ressources financières (ces programmes ne correspondent pas à une série de projets définis mais consistent à maintenir indéfiniment des services essentiels qui nécessitent une certaine stabilité financière); b) les opérations non renouvelables sont parfois financées par des contributions spéciales qui ne peuvent pas être utilisées pour les dépenses renouvelables.

188. L'Office a achevé l'année 1979 avec un déficit de 6,7 millions de dollars bien qu'il ait réduit provisoirement certains services, ajourné un certain nombre de projets de construction, dont la réalisation aurait été hautement souhaitable, et ajusté partiellement les rémunérations du personnel local en fonction des indemnités de vie chère (ces trois catégories de compressions budgétaires totalisent environ 26 millions de dollars) à cause de l'insuffisance de ses ressources financières. Par conséquent, le fonds de roulement de l'Office (c'est-à-dire l'excédent des avoirs sur les obligations) a été réduit de 7,9 millions de dollars seulement à la fin de l'année.

189. Comme l'a montré clairement l'expérience de ces dernières années, un fonds de roulement de 7,9 millions de dollars seulement est loin d'être suffisant. L'Office devrait disposer d'un fonds de roulement représentant approximativement l'équivalent des dépenses opérationnelles de trois mois (actuellement quelque 40 millions de dollars) pour être en mesure de constituer des stocks de denrées suffisants et de poursuivre ses activités durant les premiers mois de chaque année, quand les contributions sont habituellement lentes à arriver. Un fonds de roulement de cette importance permettra également à l'Office de poursuivre normalement ses activités durant le dernier trimestre de l'année, même si les contributions accordées pour l'année ne parviennent pas à couvrir les dépenses inscrites au budget. Cela éviterait grandement à l'Office d'avoir à suspendre brusquement ses activités et d'avoir ainsi à augmenter d'environ 15 millions de dollars le montant de ses obligations relatives aux indemnités de fin de service, dues au personnel local. (Une liquidation en règle de l'Office lui permettrait de trouver un emploi durable, dans d'autres organisations, pour environ la moitié de ses fonctionnaires qui n'ont pas droit aux indemnités de retraite normale ou anticipée. Ces fonctionnaires n'auraient donc pas droit aux indemnités de fin de service, et les réserves constituées par l'Office à cette fin tiennent compte de cette supposition. Par contre, une liquidation imprévue et forcée rendrait caduque une telle supposition, puisque pratiquement tout le personnel qui n'aurait pas droit aux indemnités de retraite normale ou anticipée aurait droit aux indemnités de fin de service, ce qui doublerait presque le montant des obligations prévu actuellement par l'Office à cet effet.)

190. Le solde de 23,6 millions de dollars en espèces dont disposait l'Office à la fin de 1978 n'a suffi à couvrir ses besoins financiers que pour un peu plus des deux premiers mois de 1979, et ce n'est que grâce à l'arrivée, exceptionnellement tôt dans l'année, d'un certain nombre de contributions importantes que l'Office a pu éviter la suspension de ses activités au début de 1979. Pour le restant de cette année-là, la situation des liquidités de l'Office était assez bonne et, à la fin de l'année, elle s'était même légèrement améliorée (24,2 millions de dollars) par rapport à la fin de 1978, bien que l'ensemble des avoirs ait diminué de 0,7 million de dollars. Une fois de plus, les liquidités dont disposait l'Office au 31 décembre 1979 n'ont pas suffi à couvrir plus que les besoins des deux premiers mois de 1980 mais, fort heureusement, d'importantes contributions ont été à nouveau reçues exceptionnellement durant cette période.

191. A la fin de 1979, les contributions annoncées pour 1979 ou pour des années antérieures, mais non encore versées, représentaient au total 19,3 millions de dollars (note : ce chiffre comprend une contribution de 6,04 millions de dollars de la Communauté économique européenne; voir également la note infra a/ finale au tableau du paragraphe 186), contre 15,1 millions de dollars à la fin de 1978. Sur ces contributions non versées à la fin de 1979, 14,0 millions de dollars étaient payables en espèces et 5,3 millions de dollars en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), chiffrée à 12,9 millions de dollars, était un peu plus élevée qu'à la fin de 1978 (12,1 millions de dollars). Par ailleurs, les dettes passives étaient beaucoup moins importantes à la fin de 1979 (5,6 millions de dollars) qu'à la fin de 1978 (9,6 millions de dollars). La valeur des denrées alimentaires empruntées par l'Office aux divers gouvernements locaux à cause de retards affectant l'arrivée des contributions, pour éviter l'interruption de son programme de distribution de rations, était plus élevée (2,2 millions de dollars) à la fin de 1979 qu'à la fin de 1978 (1,4 million de dollars).

192. Les réserves prévues par l'Office pour les indemnités de fin de service du personnel local ont dû être augmentées de façon substantielle en 1979, passant de 17,3 millions de dollars à 31,2 millions de dollars. Cet accroissement est dû principalement à la création et à l'extension d'un système d'indemnités de retraite, normale ou anticipée, au profit des fonctionnaires locaux de l'Office, qui vient s'ajouter à sa Caisse de prévoyance (l'Office n'ayant pas de fonds de retraite pour ses fonctionnaires locaux). En outre, une partie importante des indemnités de vie chère a été incorporée dans les salaires, ce qui a considérablement accru les obligations éventuelles de l'Office quant aux indemnités de licenciement des fonctionnaires locaux qui n'ont pas droit à des indemnités de retraite, normale ou anticipée.

193. Les engagements budgétaires non réglés, reportés de 1979 (ou d'années antérieures) à 1980, se sont élevés à 9,4 millions de dollars contre 7,2 millions de dollars seulement à la fin de 1978. Au cours de 1979, les économies réalisées sur le règlement des engagements budgétaires et d'obligations contractées durant les années précédentes ont atteint au total environ 0,4 million de dollars qui ont été versés au fonds de roulement. En 1980, il a été déjà décidé de supprimer environ 0,7 million de dollars des engagements budgétaires antérieurs à l'année en question, ce qui améliorera d'autant la position du fonds de roulement.

194. Avant le début de 1980, l'Office estimait son déficit à 56,8 millions de dollars. A la fin de la période considérée, l'augmentation des recettes prévues, contrebalancée en partie seulement par une augmentation des dépenses inscrites au budget, a permis de réduire à 46,9 millions de dollars le déficit prévu. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières estimatives de l'Office pour 1980, arrêtées au 30 juin 1980 :

En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes prévues en 1980 :

Contributions gouvernementales	152 525
Contributions d'organismes des Nations Unies	5 728
Contributions non gouvernementales	1 700
Contributions du Fonds de l'OPEP	1 963
Recettes diverses	3 000
Différences de change	(500)
	164 416
	164 416

Dépenses inscrites au budget de 1980 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'enseignement	104 740	7 193	111 933
Services de santé	31 079	1 044	32 123
Services de secours	56 521	1 078	57 599
Autres dépenses a/	-	9 634	9 634
	192 340	18 949	211 289
	192 340	18 949	211 289

Excédent (déficit) prévu des recettes sur les dépenses en 1980 (46 873)

a/ La catégorie "Autres dépenses" comprend l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, résultant de l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et l'augmentation de la masse salariale totale, les frais encourus par suite des troubles locaux au Liban ainsi que d'autres dépenses non aisément imputables aux programmes.

195. En 1980, les dépenses inscrites au budget, afférentes aux opérations renouvelables, dépassent de 53,1 millions de dollars les dépenses effectives en 1979. Environ un tiers de ce chiffre est constitué par l'ajustement des rémunérations du personnel local pour compenser la hausse du coût de la vie en 1979. Cet ajustement a été inclus de nouveau dans le budget de 1980, en même temps que les réserves prévues pour faire face aux augmentations des coûts des programmes, notamment l'accroissement annuel des effectifs dans les écoles de l'Office. Le reste de l'augmentation par rapport à 1979 représente principalement les réserves destinées à la majoration annuelle des salaires du personnel, la revalorisation des rémunérations du personnel pour faire face à la hausse du coût de la vie, prévue en 1980, ainsi que l'accroissement continu des dépenses autres que celles relatives au personnel.

196. Les dépenses non renouvelables prévues dans le budget de 1980 sont de quelque 0,7 million de dollars inférieures aux dépenses effectives de 1979. L'augmentation nette de l'ensemble des dépenses budgétaires en 1980, par rapport aux dépenses effectives globales en 1979, est donc de 52,4 millions de dollars, alors que l'augmentation des recettes prévues au 30 juin 1980 est estimée à 18,3 millions de dollars. Par conséquent, le déficit prévu en 1980 est estimé à 46,9 millions de dollars, soit une augmentation de 34,6 millions de dollars par rapport au déficit réel en 1979.

197. Il est évident que l'Office ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir le déficit prévu actuellement pour 1980, même en supposant que tous ses avoirs en nature pourraient être utilisés avant la fin de l'année ou convertis en espèces afin de faire face à ses obligations. Même si le fonds de roulement était suffisant pour couvrir le déficit prévu actuellement, l'Office se retrouverait avec des ressources tout à fait inadéquates pour lui permettre de fonctionner durant les premiers mois de 1981, au cours desquels on peut craindre une arrivée tardive des contributions, ou à tout autre moment de l'année 1981 qui serait marqué par une insuffisance temporaire de contributions. Il est donc évident qu'une partie substantielle du budget de 1980 ne pourra pas être réalisée, à moins que des recettes supplémentaires ne soient reçues bien avant la fin de l'année. En conséquence, l'Office a dû différer la réalisation d'une partie importante de son budget pour 1980. Parmi les titres budgétaires qui ont été ainsi différés, figurent les ajustements à apporter aux rémunérations du personnel ainsi que certains projets de construction et programmes de maintenance. A moins que de nouvelles recettes ne soient obtenues, d'autres titres budgétaires risquent de ne pas être réalisés, notamment, la prise en charge du programme d'enseignement général en Jordanie et dans la République arabe syrienne.

PROJET DE BUDGET POUR 1981 ET BUDGET DE 1980

A. Introduction

198. Le présent chapitre du rapport contient le projet de budget pour 1981 et le budget de 1980. Le projet initial de budget pour 1980 a été soumis dans le rapport de l'an dernier 11/.

199. Le projet de budget pour 1981 est fixé à 230 925 000 dollars contre 211 289 000 dollars pour le budget de 1980. Celui-ci accuse une augmentation nette de 26 100 000 dollars par rapport aux estimations initiales.

200. Les principales causes de cette augmentation sont les suivantes : augmentation des prix des denrées composant la ration de base (12,7 millions de dollars nets), réserves supplémentaires destinées aux dépenses relatives au personnel pour faire face aux hausses du coût de la vie (3,8 millions de dollars), relèvement connexe des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel (4,0 millions de dollars), ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves destinées aux indemnités de licenciement du personnel (3,0 millions de dollars) et constitution de réserves pour financer l'expansion et l'amélioration des centres de formation professionnelle (2,0 millions de dollars, provenant d'une contribution de l'OPEP). Le reste de l'augmentation, soit 0,6 million de dollars nets, est imputable à divers autres accroissements et diminutions affectant certains titres budgétaires.

201. Dans le projet de budget pour 1981, on a estimé à 20,7 millions de dollars l'augmentation des dépenses renouvelables 12/ par rapport à ce qu'elles étaient dans le budget de 1980, comme cela est expliqué au paragraphe 202 ci-dessous. On enregistre toutefois une diminution de 1,1 million de dollars dans les dépenses non renouvelables (voir par. 203 ci-dessous), ce qui entraîne une augmentation nette de 19,6 millions de dollars dans les dépenses totales par rapport au budget de 1980.

202. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1981 sont fixées à 213 035 000 dollars contre 192 340 000 dollars dans le budget de 1980, soit une augmentation d'environ 20,7 millions de dollars. Cet accroissement couvre principalement : les augmentations normales du coût des programmes

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13), Chap. II, sect. B.

12/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses "non renouvelables" comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut réduire, même à court terme, sans que les réfugiés en pâtissent davantage ou sans avoir à craindre des troubles locaux.

(1,9 million de dollars, surtout pour les services d'enseignement, du fait de la poussée naturelle des effectifs scolaires), les majorations annuelles des salaires (2,9 millions de dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel pour faire face à la persistance de l'inflation (24,3 millions de dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel pour compenser le taux de change défavorable du dollar par rapport au dinar jordanien (1,3 million de dollars), l'amélioration de certains services, notamment ceux de l'éducation et de l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses (2,7 millions de dollars), les ajustements nécessités par les variations du prix des denrées de base (2,2 millions de dollars), l'augmentation entraînée dans les dépenses non relatives au personnel par l'inflation continue (1,5 million de dollars) et diverses autres augmentations dans les dépenses (0,2 million de dollars). En contre partie, il faut tenir compte de la réduction de la ration de base (16,3 millions de dollars), mesure à laquelle l'Office a été contraint par suite de la persistance de ses difficultés financières.

203. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget de 1981 s'élèvent à 17 890 000 dollars contre 18 949 000 dollars prévus dans le budget de 1980, soit une diminution d'environ 1,1 million de dollars. Dans les estimations pour 1981, on a prévu 1,2 million de dollars pour le remplacement de véhicules et de matériel hors d'usage; 0,8 million de dollars pour la construction de salles de classe en vue de faire face à l'accroissement des effectifs scolaires; 6,6 millions de dollars pour des réalisations ou des améliorations urgentes d'infrastructure (notamment dans les domaines de l'enseignement, des abris, des services médicaux et de l'assainissement du milieu); 6,1 millions de dollars qui constituent l'ajustement apporté aux réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service du personnel local, ajustement rendu nécessaire par le relèvement des rémunérations; 3,0 millions de dollars en vue d'ajuster une insuffisance probable des réserves destinées aux indemnités de licenciement du personnel, en cas de cessation des activités de l'Office, et 0,2 million de dollars pour couvrir les frais de rapatriement éventuel du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman.

204. Les réserves destinées à couvrir l'accroissement des dépenses relatives au personnel exigent quelque explication. La majeure partie de l'aide apportée par l'Office aux réfugiés est fournie sous forme de services, en particulier ceux dispensés par les enseignants et le personnel des services de santé. Par conséquent, les dépenses afférentes au personnel constituent - de loin - le poste principal dans le budget de l'Office (environ 66 p. 100 en 1980 et 69 p. 100 en 1981). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur ces dépenses et, partant, sur le budget total, sont relativement bien plus importants que ceux entraînés par l'augmentation des dépenses non relatives au personnel.

205. Outre les hausses affectant les coûts unitaires relatifs au personnel, dues principalement à l'inflation, l'Office envisage un accroissement de son personnel, surtout dans le domaine de l'enseignement, où la poussée des effectifs scolaires exige un surcroît d'enseignants et d'inspecteurs de l'enseignement (environ 7 100 élèves de plus qu'en 1980).

206. En 1981, les services d'enseignement représenteront près de 60 p. 100 du budget total, contre 16 p. 100 pour les services de santé, 20 p. 100 pour les services de secours et 4 p. 100 pour les autres dépenses. (Les chiffres correspondants dans le budget de 1980 sont les suivants : 53 p. 100 pour les services d'enseignement, 15 p. 100 pour les services de santé, 27 p. 100 pour les services de secours et 5 p. 100 pour les autres dépenses).

207. Pour les services de santé, le projet de budget prévoit de satisfaire les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1981. On s'attend également à ce que les dépenses relatives au personnel ainsi que les autres dépenses soient beaucoup plus élevées qu'en 1980, principalement à cause de l'inflation, car seule une augmentation minimale du personnel sera requise. On a également prévu des réserves pour le remplacement indispensable de locaux et de matériel pour les services de santé et d'assainissement des camps, ainsi que pour un nombre limité d'améliorations hautement souhaitables dans les installations, d'une façon générale. Dans les camps, les programmes d'amélioration de l'assainissement du milieu comprennent des projets d'auto-assistance, à la réalisation desquels les réfugiés qui en bénéficient participent activement aux côtés de l'Office.

208. Pour les services de secours, des réserves ont été prévues pour les maintenir en 1981 au même niveau qu'en 1980. On s'attend à une diminution des dépenses renouvelables de l'ordre de 10,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente, due principalement au changement de politique adopté par l'Office en ce qui concerne la ration de farine et qui est reflété dans le projet de budget pour 1981. L'ajustement des indemnités de vie chère et autres éléments de la rémunération du personnel ainsi que l'amélioration du programme d'assistance aux personnes particulièrement nécessiteuses entraîneront une augmentation de 3,3 millions de dollars en 1981. Dans l'estimation des dépenses non renouvelables, on a prévu principalement des améliorations à apporter aux abris.

209. Pour les autres dépenses, on s'attend à une réduction d'environ 0,4 million de dollars, due surtout aux ajustements effectués dans les réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local.

210. Il faut attirer l'attention sur une éventuelle insuffisance des réserves prévues dans le budget. L'Office suppose que, dans le cas d'un transfert ordonné de ses responsabilités aux gouvernements ou à d'autres organisations, près de la moitié de ses quelques 16 800 fonctionnaires locaux se verront offrir des emplois permanents acceptables; auquel cas, conformément aux règlements régissant le personnel local de l'Office, seuls les fonctionnaires restants, soit un peu plus de 50 p. 100, auront droit aux indemnités de cessation de service pour perte d'emploi, et ce n'est qu'en fonction de ce chiffre que des réserves ont été constituées pour permettre à l'Office d'honorer ses obligations dans ce domaine. Toutefois, en cas de suspension brutale de ses activités par suite d'une pénurie de fonds, ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aura probablement droit à des indemnités de fin de service, ce qui ajoutera plus de 15 millions de dollars aux obligations de l'Office, montant pour lequel aucune réserve n'a encore été prévue. Comme cette éventualité paraît de plus en plus probable, les estimations du budget de 1980 et celles du projet de budget pour 1981 comprennent toutes deux, sous le titre "autres dépenses", une réserve supplémentaire de 3 millions de dollars, devant être constituée en cinq tranches annuelles.

B. Estimations budgétaires

211. Les estimations budgétaires pour 1981 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour le budget de 1980. Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux exposent brièvement les estimations budgétaires pour 1981.

Tableau A

Dépenses renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>		
Enseignement général	104 833	83 166
Formation professionnelle et technique	13 092	10 853
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	12 617	10 721
	<hr/>	<hr/>
Total, titre I	<u>130 542</u>	<u>104 740</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	15 000	12 719
Alimentation d'appoint	8 155	7 486
Assainissement du milieu	5 694	4 655
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	7 303	6 219
	<hr/>	<hr/>
Total, titre II	<u>36 152</u>	<u>31 079</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	31 489	28 729
Abris	623	591
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	3 509	1 917
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	10 720	9 004
	<hr/>	<hr/>
Total, titre III	<u>46 341</u>	<u>40 241</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	10 732	9 073
Autres services intérieurs	14 346	12 064
Administration générale	5 562	4 807
	<hr/>	<hr/>
Total, titre IV	30 640	25 944
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(30 640)</u>	<u>(25 944)</u>

Tableau A (suite)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service nécessité par le relèvement des rémunérations	-	-
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour les indemnités de licenciement, en cas de cessation des activités de l'Office	-	-
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	-	-
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	-
Autres dépenses imputables aux troubles locaux	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total, titre V	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total général	213 035	176 060
	<hr/>	<hr/>

Tableau B

Dépenses non renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>		
Enseignement général	6 156	4 526
Formation professionnelle et technique	461	2 435
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	244	232
	<hr/>	<hr/>
Total, titre I	6 861	7 193
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	181	343
Alimentation d'appoint	50	37
Assainissement du milieu	534	489
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	176	175
	<hr/>	<hr/>
Total, titre II	941	1 044
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	7	49
Abris	406	605
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	23	17
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	392	407
	<hr/>	<hr/>
Total, titre III	828	1 078
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	645	694
Autres services intérieurs	159	85
Administration générale	8	35
	<hr/>	<hr/>
Total, titre IV	812	814
Dépenses allouées aux divers programmes	(812)	(814)
	<hr/>	<hr/>

Tableau B (suite)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de Budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service nécessitées par le relèvement des rémunérations	6 060	6 367
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour les indemnités de licenciement, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	200	200
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	52
Autres dépenses imputables aux troubles locaux	-	15
	<hr/>	<hr/>
Total, titre V	9 260	9 634
	<hr/>	<hr/>
Total général	17 890	18 949
	<hr/>	<hr/>

Tableau C

Dépenses totales
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre I. Services d'enseignement</u>		
Enseignement général	110 989	87 692
Formation professionnelle et technique	13 553	13 288
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	12 861	10 953
	<hr/>	<hr/>
Total, titre I	137 403	111 933
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	15 181	13 062
Alimentation d'appoint	8 205	7 523
Assainissement du milieu	6 228	5 144
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	7 479	6 394
	<hr/>	<hr/>
Total, titre II	37 093	32 123
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	31 496	28 778
Abris	1 029	1 196
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	3 532	1 934
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	11 112	9 411
	<hr/>	<hr/>
Total, titre III	47 169	41 319
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	11 377	9 767
Autres services intérieurs	14 505	12 149
Administration générale	5 570	4 842
	<hr/>	<hr/>
Total, titre VI	31 452	26 758
Dépenses allouées aux divers programmes	(31 452)	(26 758)
	<hr/>	<hr/>

Tableau C (suite)

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service nécessitées par le relèvement des rémunérations	6 060	6 367
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour les indemnités de licenciement, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	200	200
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	52
Autres dépenses imputables aux troubles locaux	-	15
	<hr/>	<hr/>
Total, titre V	9 260	9 634
	<hr/>	<hr/>
Total général	230 925	195 009
	<hr/>	<hr/>

1. Services d'enseignement

Enseignement général

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u>	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u>	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	110 989 000	104 833 000	6 156 000
1980 - Budget	87 692 000	83 166 000	4 526 000

212. On trouvera plus haut, aux paragraphes 68 à 79 ainsi que dans les tableaux 9 à 12 de l'annexe I, une description du programme d'enseignement général de l'Office. Les activités de jeunes, menées en dehors des écoles de l'UNRWA, sont également décrites dans ce chapitre (par. 159). Ces activités ainsi que d'autres activités mineures font partie du programme d'enseignement général de l'Office, mais elles sont couvertes en tout, ou en partie, par des contributions spéciales versées à cet effet. L'Office a également prévu dans le projet de budget pour 1981 un programme d'activités préscolaires dont il entreprendra la réalisation à Gaza et dont le coût s'élèvera à 400 000 dollars, devant être entièrement couvert par une contribution spéciale.

213. L'augmentation de 21 667 000 dollars des dépenses renouvelables inscrites dans le projet de budget pour 1981 comprend 1,6 million de dollars pour tenir compte de l'accroissement continu des effectifs scolaires, estimé en moyenne à 7 100 élèves supplémentaires pour l'exercice financier de 1981. Elle comprend aussi le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (15 944 000 dollars), les majorations normales des salaires (1 664 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (993 000 dollars), les améliorations essentielles des services dispensés par l'Office (706 000 dollars), l'adoption par l'Office d'un programme d'activités préscolaires à Gaza (400 000 dollars, voir par. 212 ci-dessus) ainsi que l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (360 000 dollars).

214. Les 6 156 000 dollars prévus dans le projet de budget pour 1981, au titre des dépenses non renouvelables, comprennent des réserves pour la construction de nouvelles salles de classe, afin d'éviter l'utilisation des salles par trois groupes successifs, et le remplacement des locaux inadéquats (3 087 000 dollars), la construction et l'équipement de salles à usages multiples supplémentaires, de bibliothèques scolaires et de laboratoires de sciences (2 478 000 dollars), l'amélioration des laboratoires de sciences existants (150 000 dollars), les travaux exceptionnels d'entretien et de réparation majeure de vieilles écoles et de centres d'activités préscolaires (236 000 dollars), l'achat de livres de bibliothèque et autres fournitures scolaires ainsi que le remplacement de matériel scolaire hors d'usage (126 000 dollars), certaines améliorations mineures d'infrastructure ainsi que la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (79 000 dollars).

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u>	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u>	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	13 553 000	13 092 000	461 000
1980 - Budget	13 288 000	10 853 000	2 435 000

215. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 80 à 83 ci-dessus et au tableau 13 de l'annexe I. Ics crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux cours de formation professionnelle, technique et pédagogique donnés dans les centres de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'accueillir une moyenne totale de 4 700 stagiaires pendant l'exercice financier de 1981. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1981, mais les établissements existants accueilleront un plus grand nombre d'élèves qu'en 1979/80, grâce principalement à une contribution spéciale promise pour les années 1979 à 1982.

216. Les crédits prévus sont également destinés à financer des bourses d'études dans les universités situées dans ou à proximité des zones d'activité de l'Office (par. 93 et 94 et tableau 14 de l'annexe I), le montant des bourses étant fonction de la situation financière des candidats. En 1981, on prévoit que sur un budget total de 250 000 dollars, affecté au programme de bourses d'études, 50 000 dollars seront financés par des contributions spéciales.

217. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités mineures : formation artisanale d'adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation d'enfants handicapés et une certaine formation professionnelle dispensée en dehors des centres de l'UNRWA.

218. L'augmentation de 2 239 000 dollars au titre des dépenses renouvelables servira à financer la formation d'un plus grand nombre de stagiaires au cours des années scolaires 1980/81 et 1981/82 (300 000 dollars), les améliorations essentielles de certains cours de formation (67 000 dollars), l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (1 429 000 dollars), les majorations normales des salaires (200 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (99 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (144 000 dollars).

219. Le budget de 461 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira à financer le remplacement de matériel indispensable devenu hors d'usage (220 000 dollars) et de véhicules (86 000 dollars) ainsi que l'apport d'améliorations essentielles d'infrastructure (155 000 dollars).

2. Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
1981 - Projet de budget	15 181 000	15 000 000	181 000
1980 - Budget	13 062 000	12 719 000	343 000

220. Les programmes de médecine préventive et curative de l'UNRWA font l'objet des paragraphes 96 à 113 ci-dessus et des tableaux 5 à 7 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs propres ressortissants. La hausse rapide des frais hospitaliers et le coût croissant des fournitures, des installations et de la rémunération du personnel travaillant dans les centres de santé de l'Office lui rendent extrêmement difficile la réalisation de cet objectif.

221. L'augmentation de 2 281 000 dollars des dépenses renouvelables, inscrite au projet de budget de 1981, prévoit : l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (1 667 000 dollars), les majorations normales des salaires du personnel (182 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel, due aux taux de change défavorables (34 000 dollars), le relèvement des subventions versées aux hôpitaux (300 000 dollars), l'augmentation normale des coûts des programmes (28 000 dollars) et les réserves constituées pour faire face à l'effet de l'inflation sur diverses dépenses non relatives au personnel (20 000 dollars).

222. Les dépenses non renouvelables (181 000 dollars) prévues dans le projet de budget de 1981 serviront à financer les améliorations essentielles à apporter aux locaux existants, leur agrandissement et leur équipement (55 000 dollars), le remplacement d'ambulances et autre matériel hors d'usage (47 000 dollars), la formation en cours d'emploi de personnel (70 000 dollars) et la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (9 000 dollars).

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
1981 - Projet de budget	8 205 000	8 155 000	50 000
1980 - Budget	7 523 000	7 486 000	37 000

223. Ce programme est exposé aux paragraphes 120 à 124 ci-dessus ainsi qu'au tableau 8 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (par. 133 à 137 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA sont imputables sur le titre "Services d'approvisionnement et de transport".

224. L'augmentation de 669 000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1981 est due principalement aux réserves destinées à l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (505 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (55 000 dollars), à l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (29 000 dollars) et à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (80 000 dollars). L'Office a reçu pendant plusieurs années une contribution spéciale pour financer ce programme, mais, depuis 1979, cette contribution a été insuffisante pour couvrir l'ensemble des frais encourus.

225. Les 50 000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables, inscrites dans le projet de budget pour 1981, comprennent une réserve destinée aux améliorations essentielles des installations existantes (21 000 dollars), le remplacement de matériel et de mobilier indispensable devenus hors d'usage (20 000 dollars) et la contribution de l'Office aux projets d'auto-assistance (9 000 dollars).

Assainissement du milieu

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		

1981 - Projet de budget	6 228 000	5 694 000	534 000
1980 - Budget	5 144 000	4 655 000	489 000

226. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 114 à 119 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1981 permettront seulement de faire face aux besoins minima, jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité dans les camps habités par les réfugiés. Une fois de plus, en raison des hausses échappant entièrement à son contrôle, l'Office n'est pas en mesure de relever à un degré plus souhaitable le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

227. L'augmentation de 1 039 000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1981 prévoit le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (860 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (49 000 dollars), les majorations annuelles des salaires (88 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (42 000 dollars).

228. Les dépenses non renouvelables prévues pour 1981 (534 000 dollars) sont destinées à des améliorations essentielles d'infrastructures affectant les services (notamment l'évacuation des eaux de pluie, les systèmes d'égouts, l'enlèvement des ordures ménagères et les réseaux de distribution d'eau) (482 000 dollars) ainsi que le remplacement de matériel hors d'usage (52 000 dollars). Une grande partie des améliorations d'infrastructure envisagées serait réalisée avec la participation des réfugiés dans le cadre des projets "d'auto-assistance".

3. Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	31 496 000	31 489 000	7 000
1980 - Budget	45 058 000	45 009 000	49 000

229. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois la valeur et la distribution des rations de base; mais les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Service d'approvisionnement et de transport" (par. 237 à 239 ci-dessous). Le projet de budget pour 1981 prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à 826 500 bénéficiaires en moyenne (soit le même nombre qu'en 1980) étant entendu que les quantités distribuées seront limitées aux contributions reçues en nature.

230. La diminution de 13 562 000 dollars affectant les dépenses renouvelables inscrites au projet de budget pour 1981 est due principalement à un changement de politique auquel l'Office a été contraint par l'insuffisance de ses ressources. Aucune réserve n'a été prévue pour permettre de rétablir à 120 kg (par bénéficiaire et par an) la ration de farine (16 280 000 dollars). En 1981, la quantité de farine entrant dans la composition de cette ration sera limitée aux contributions en nature reçues par l'Office, aucun achat de farine n'étant envisagé. Cette diminution est contrebalancée en partie par l'augmentation du prix des denrées de base et les frais de distribution (2 727 000 dollars).

231. Les 7 000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables pour 1981 sont destinés à diverses améliorations mineures dans les centres de distribution.

Abris

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	1 029 000	623 000	406 000
1980 - Budget	1 196 000	591 000	605 000

232. Ce programme est exposé aux paragraphes 138 à 155 ci-dessus ainsi qu'au tableau 4 de l'annexe I. Les dépenses renouvelables inscrites au projet de budget de 1981 comprennent approximativement 432 000 dollars représentant la valeur locative des terrains occupés par les camps, dont la plupart constituent des contributions en nature accordées par les gouvernements. L'augmentation de 32 000 dollars prévue dans les dépenses renouvelables est destinée à pallier l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel.

233. Les dépenses non renouvelables (406 000 dollars), prévues au projet de budget de 1981, sont destinées au remplacement et à la réparation des abris défectueux (375 000 dollars) et diverses améliorations mineures (31 000 dollars).

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	3 532 000	3 509 000	23 000
1980 - Budget	1 934 000	1 917 000	17 000

234. Ce poste budgétaire tient compte d'une aide supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (aide distincte des secours assurés d'une manière générale aux réfugiés dans le besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle, à de petits dons en espèces et à la distribution de couvertures, de vêtements usagés, de lait écrémé et de rations supplémentaires de farine et de sucre. Malheureusement, dans sa situation financière actuelle, l'Office n'est pas en mesure de répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance que dans les cas les plus urgents.

235. L'augmentation de 1 592 000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1981 prévoit la distribution de rations supplémentaires de lait et de sucre aux personnes particulièrement nécessiteuses (975 000 dollars), l'expansion du programme d'octroi de petits dons en espèces (370 000 dollars), l'accroissement du personnel travaillant dans le domaine de l'assistance sociale (43 000 dollars), le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (144 000 dollars), les majorations normales des salaires (13 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (7 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (40 000 dollars).

236. Les 23 000 dollars prévus dans le projet de budget pour 1981 au titre des dépenses non renouvelables représentent la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (15 000 dollars) ainsi que l'organisation de cours de formation du personnel travaillant dans le domaine de l'assistance sociale (8 000 dollars).

4. Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	11 377 000	10 732 000	645 000
1980 - Budget	9 767 000	9 073 000	694 000

237. Ce poste budgétaire intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des marchandises et du matériel, aux formalités portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

238. L'augmentation de 1 659 000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget pour 1981 prévoit le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (1 108 000 dollars), les majorations normales des salaires (140 000 dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (41 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (370 000 dollars).

239. Le crédit de 645 000 dollars prévu pour les dépenses non renouvelables en 1981 servira au remplacement de véhicules vétustes affectés au transport des personnes et des marchandises (557 000 dollars) et de matériel (78 000 dollars), ainsi qu'à la réalisation d'un certain nombre d'améliorations mineures d'infrastructure dans les installations de l'Office (10 000 dollars).

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	14 505 000	14 346 000	159 000
1980 - Budget	12 149 000	12 064 000	85 000

240. Ce poste budgétaire comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique, financier et d'informatique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

241. L'augmentation de 2 282 000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1981 servira au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (1 756 000 dollars), aux majorations normales des salaires (318 000 dollars), à l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (46 000 dollars), à l'extension nécessaire du personnel du département d'architecture (72 000 dollars), à faire face à l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (50 000 dollars) et à d'autres dépenses inévitables (40 000 dollars).

242. Les 159 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables en 1981 serviront au remplacement du matériel indispensable devenu hors d'usage (139 000 dollars) et à d'autres améliorations mineures (20 000 dollars).

Administration générale

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	5 570 000	5 562 000	8 000
1980 - Budget	4 842 000	4 807 000	35 000

243. Ce poste budgétaire comprend les dépenses relatives aux services d'administration générale du siège de l'Office, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York et du Caire, et des services de presse et d'information.

244. L'augmentation de 755 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1981 est imputable aux réserves destinées au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (527 000 dollars), aux majorations normales des salaires (181 000 dollars), à l'augmentation des dépenses relatives au personnel due aux taux de change défavorables (23 000 dollars), à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (22 000 dollars) et à d'autres améliorations mineures apportées au service de traduction (2 000 dollars).

245. Les 8 000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1981 serviront à remplacer le matériel de bureau devenu hors d'usage (6 000 dollars) et diverses améliorations mineures (2 000 dollars).

Répartition des dépenses communes

246. Les tableaux récapitulatifs faisant suite au paragraphe 211 ci-dessus indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office; enseignement, santé et secours. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée de l'ensemble des activités de tous les bureaux de l'Office.

5. Autres dépenses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
1981 - Projet de budget	9 260 000	-	9 260 000
1980 - Budget	9 634 000	-	9 634 000

247. Le montant de 9 260 000 dollars prévu pour 1981 est destiné à couvrir l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel, nécessité par l'augmentation des rémunérations (6 060 000 dollars)

comprenant le relèvement des indemnités de cherté de vie (3 286 000 dollars), l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère (2 267 000 dollars) et l'effet de cette incorporation sur les majorations normales des salaires (507 000 dollars), l'ajustement visant à compenser une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour les indemnités de licenciements du personnel local en cas de cessation des activités de l'Office (3 000 000 dollars) ainsi que l'ajustement visant à parer à une éventuelle insuffisance des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman (200 000 dollars).

C. Financement du budget - 1980 et 1981

248. Les problèmes chroniques que pose à l'Office le financement du budget de 1980 et du projet de budget pour 1981 sont illustrés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	
	<u>1981</u>	<u>1980</u>
Dépenses prévues pour chaque budget	230 925	211 289
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales	150 026	152 525
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 175	5 728
Contributions non gouvernementales	1 500	1 700
Contributions du Fonds de l'OPEP	335	1 963
Recettes diverses	2 500	3 000
Ajustements	<u>-</u>	<u>(500)</u>
Total des recettes prévues	<u>160 536</u>	<u>164 416</u>
Excédent (déficit) prévu	<u>(70 389)</u>	<u>(46 873)</u>

249. Etant donné qu'au moment de la préparation du budget, les gouvernements et les autres donateurs n'ont pas encore annoncé les contributions qu'ils comptent faire pour 1981, l'estimation des recettes pour l'année en question n'est pour ainsi dire rien d'autre qu'une extrapolation des contributions régulières de 1980, ce qui exclut les contributions spéciales accordées explicitement ou implicitement pour cette année-là. Il faudrait noter toutefois que même si le niveau des recettes prévues en 1981 atteint celui des recettes actuellement prévues pour 1980, le déficit envisagé sera encore de l'ordre de 66,5 millions de dollars.

D. Réserves prévues pour les indemnités de fin de service

250. En 1979, l'Office a accru de 13 millions de dollars le montant de ses réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, les portant à 31 173 176 dollars. Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a estimé qu'elles étaient excessives. Mais étant par définition un organisme provisoire, l'Office estime pour sa part qu'une prudente gestion de ses finances exige la constitution de réserves suffisantes pour couvrir pleinement les indemnités de licenciement qu'il serait éventuellement appelé à verser à son personnel local.

Tableaux

1. Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation.
2. Récapitulation des changements concernant les familles ayant droit aux rations.
3. Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée.
4. Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation.
5. Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office.
6. Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office.
7. Santé maternelle et infantile.
8. Programme d'alimentation d'appoint.
9. Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures des écoles de l'UNRWA.
10. Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques ou privées.
11. Effectif des élèves fréquentant les écoles de l'UNRWA.
12. Répartition des enfants réfugiés scolarisés.
13. Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et technique.
14. Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures.
15. Etat récapitulatif des recettes des dépenses et du fonds de roulement.
16. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950 - 31 décembre 1980).
17. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice clos le 31 décembre 1979.
18. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine.
19. Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA.
20. Personnel de l'Office au 30 juin 1979 et au 30 juin 1980.

Tableau I

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation a/

Année terminée le 30 juin	Catégorie "R"				Catégorie "S"		Total général
	1	2	b/ 3	4	c/ 5	d/ 6	
	Ayant droit à tous les services, y compris les rations complètes e/	Ayant droit à tous les services, y compris demi-rations e/	Nourrissons et enfants ne bénéficiant que de services	Autres membres des familles "R" n'ayant droit qu'aux services	Immatriculés pour tous les services, sauf les rations	Immatriculés pour des services limités et pas de rations	
	(Chif. inc.)	(Chif. inc.)	(Chif. inc.)				
1950	826 459	51 034	2 174	-	-	-	960 021
1951	805 593	58 733	18 347	-	-	24 455	904 122
1952	772 166	64 817	34 765	-	-	32 738	915 411
1953	820 486	17 340	49 232	-	-	45 013	916 761
1954	828 531	17 228	60 227	-	-	54 793	941 851
1955	830 266	16 987	75 026	-	-	63 403	969 389
1956	830 611	16 733	86 212	18 203	4 462	74 059	996 338
1957	836 781	16 577	110 600	19 776	5 901	62 980	1 019 201
1958	846 739	16 350	130 092	21 548	6 977	63 713	1 053 348
1959	849 634	16 202	150 170	22 639	8 792	68 922	1 087 628
1960	854 268	15 998	169 730	23 947	9 515	73 452	1 120 889
1961	862 083	15 805	176 772	20 004	9 027	77 566	1 151 024
1962	866 369	15 705	197 914	21 195	10 420	91 069	1 174 760
1963	863 284	15 617	226 494	23 369	13 168	98 567	1 210 170
1964	859 048	15 546	251 131	29 387	18 589	104 653	1 246 585
1965	845 730	15 392	284 025	39 485	24 367	107 122	1 280 823
1966	845 790	15 328	312 649	39 997	25 331	108 750	1 317 749
1967	824 366	14 704	316 166	60 219	26 900	106 991	1 346 086
1968	806 366	13 466	326 185	73 738	27 315	121 939	1 364 294
1969	804 576	13 602	342 009	77 735	27 238	148 004	1 395 074
1970	821 338	9 688	352 143	91 442	26 683	160 059	1 425 219
1971	821 749	9 521	375 224	90 007	25 686	166 867	1 468 161
1972	820 279	9 418	394 449	90 072	25 077	184 453	1 506 640
1973	820 748	9 320	420 267	98 827	26 329	201 399	1 540 694
1974	818 844	9 061	459 197	96 416	27 851	208 155	1 583 646
1975	819 115	8 999	484 673	93 944	28 243	221 338	1 632 707
1976	821 785	9 022	510 706	89 571	29 124	233 231	1 668 205
1977	822 381	9 093	545 189	85 863	32 623	246 278	1 706 486
1978	823 785	9 081	578 064	81 684	35 451	262 120	1 757 269
1979	824 940	9 121	603 650 g/	77 753	38 187	275 499	1 803 564
1980						290 667	1 844 318

(voir les notes du tableau I à la page suivante)

orie "N"

AA/

6

7

riculés
des ser-
limités
s de
ns

Total
général

-	960 021 f/
455	904 122 f/
738	915 411 f/
013	916 761
793	941 851
403	969 389
059	996 338
980	1 019 201
713	1 053 348
922	1 087 628
452	1 120 889
566	1 151 024
069	1 174 760
567	1 210 170
653	1 246 585
122	1 280 823
750	1 317 749
991	1 346 086
939	1 364 294
004	1 395 074
059	1 425 219
867	1 468 161
453	1 506 640
399	1 540 694
155	1 583 646
338	1 632 707
231	1 668 205
278	1 706 486
120	1 757 269
499	1 803 564
667	1 844 318

(suivante)

(Notes du tableau 1)

a/ Les statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations erronées ou doubles et les absences non signalées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée. L'Office suppose que le nombre des réfugiés vivant dans sa zone d'activité est inférieur à celui des réfugiés immatriculés auprès de lui.

b/ La catégorie "R" (colonnes 1 à 4) comprend les familles immatriculées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit à tous les services d'assistance de l'Office, y compris les rations de base.

c/ La catégorie "S" (colonne 5) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés de la catégorie "R", mais inférieur à celui des réfugiés de la catégorie "N"; ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base. Toutefois, à Gaza, pour des raisons techniques, il n'existe pas de catégorie "S" et les réfugiés de la catégorie "N" bénéficient des mêmes droits que ceux de la catégorie "S".

d/ La catégorie "N" (colonne 6) comprend les réfugiés mentionnés ci-dessous dans les notes i) et ii), compte tenu de ce qui a été précisé au sujet des réfugiés de Gaza dans la note c/ ci-dessus ainsi que dans la note a/ du tableau 9:

- i) Les réfugiés dont l'absence de la zone d'activité ou le revenu signalé prive tous les membres de leur famille de leurs droits aux rations de base, à l'enseignement général et aux services médicaux; ou
- ii) Les réfugiés qui ont bénéficié eux-mêmes ou leur famille d'une aide qui leur a permis de devenir économiquement indépendants.

Il existe toutefois des réfugiés appartenant à la catégorie "N" qui continuent à bénéficier des services d'enseignement et de santé pour diverses raisons par exemple les fonctionnaires de l'Office et les réfugiés nécessiteux.

e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire, si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de la rive occidentale (9 121). Après les hostilités de juin 1967, 3 323 frontaliers déplacés en Jordanie orientale reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et sont donc comptés comme bénéficiaires de rations complètes (colonne 1). Les indigents de Gaza (837) et de Jérusalem (1 322) figurent également dans la colonne 1.

f/ Ce total général comprend des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.

(Notes du tableau I)

g/ Ce total de 603 650 comprend:

- i) 15 853 nourrissons de moins d'un an recevant des services mais pas de rations;
- ii) 550 468 enfants ayant droit aux services, âgés d'un an ou plus (dont certains sont devenus maintenant adultes) ne recevant pas de rations en raison du plafond des rationnaires; et
- iii) 37 329 enfants déplacés, ayant droit aux services, recevant des rations du Gouvernement jordanien, temporairement et à titre d'urgence.

Tableau 2

Récapitulation des changements concernant les familles ayant droit aux rations a/

Modifications	1er juillet 1950 au 30 juin 1975	Année terminée le					Total 1950-1980
		30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978	30 juin 1979	30 juin 1980	
<u>En plus</u>	b/						
Naissances	947 141	40 859	42 379	50 772	48 174	42 226	1 171 551
Nouvelles immatriculations	46 216	2	5	3	1	1	46 228
Perte d'indépendance économique c/	139 580	3 608	3 117	3 874	3 187	2 819	156 185
Retour après absence	63 379	1 925	1 254	1 758	2 384	1 659	72 359
Divers d/	39 484	436	286	400	387	298	41 291
Total	1 235 800	46 830	47 041	56 807	54 133	47 003	1 487 614
<u>En moins</u>							
Décès	188 916	6 975	6 466	6 901	6 464	5 930	2 221 652
Immatriculations erronées ou doubles	61 260	286	252	300	305	290	62 693
Indépendance économique c/	310 879	6 977	5 634	6 503	4 993	6 511	341 497
Absence	192 919	4 151	3 603	4 789	4 965	3 731	214 158
Divers d/	155 142	1 253	1 126	1 544	1 635	1 530	162 230
Total	909 116	19 642	17 081	20 037	18 362	17 992	1 002 230
Population au 30 juin	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	
	1 287 102	1 312 787	1 341 513	1 376 663	1 410 930	1 437 711	

Notes du Tableau 2

a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 30 dernières années dans le nombre total des rationnaires, de leurs nourrissons et de leurs enfants, inscrits pour les services. Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traçuent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 4, 5 et 6 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.

b/ Il s'agit notamment de changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

c/ "Indépendance économique" : figurent sous cette rubrique les personnes qui, grâce à un emploi ou à d'autres sources de revenu, sont devenues économiquement indépendantes et celles qui, grâce à la formation professionnelle ou universitaire, ou encore grâce à d'autres programmes de l'UNRWA, ont reçu une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendantes.

d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations de noms sur les listes d'immatriculation ainsi qu'un certain nombre de changements affectant la catégorie d'immatriculation. Les radiations concernant les réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	Année terminée le					
	1er juillet 1950 au 30 juin 1975	30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978	30 juin 1979	30 juin 1980
<u>En plus</u>						
Naissances	986 546	44 564	46 311	59 082	54 569	48 382
Nouvelles immatriculations	46 216	2	5	6	1	1
Divers b/	10 910	-	-	-	-	-
Total	1 043 672	44 566	46 316	59 088	54 570	48 383
<u>En moins</u>						
Décès	204 555	8 610	7 888	8 361	8 076	7 372
Immatriculations erronées	77 841	438	364	521	435	429
Divers b/	89 165	-	-	-	-	-
Total	371 561	9 048	8 252	8 882	8 511	7 801
	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1 632 707	1 668 205	1 706 486	1 757 269	1 803 564	1 844 318

(Notes à la page suivante)

la

	30 juin 1980	1950-1980
569	48 382	1 239 454
1	1	46 231
-	-	10 910
570	48 383	1 296 595
076	7 372	244 862
435	429	80 028
-	-	89 165
511	7 801	414 055
<u>979</u>	<u>1980</u>	
564	1 844	318

ite)

(notes du tableau 3)

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 30 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, colonne 7).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité.

Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par ailleurs, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "Divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation, à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël et à la correction des radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation

	<u>Total des personnes immatriculées</u>	<u>Nombre de camps permanents d'urgence</u>	<u>Nombre de personnes officiellement immatriculées dans les camps permanents a/</u>	<u>Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/ d'urgence c/</u>
Jordanie orientale	716 372	4	78 298	93 002
Rive occidentale	324 035	20	81 322	84 035
Bande de Gaza	367 995	8	201 827	204 103
Liban	226 554	13	103 136	107 212
République arabe syrienne	209 362	6	34 899	39 962
TOTAL	1 844 318	51	499 462	528 314
				687 659

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, indépendamment de leur catégorie d'immatriculation (R,S,N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'UNRWA, mais qui bénéficient des services d'hygiène.

b/ Sur les 528.314 personnes vivant effectivement dans ces camps, 520.672 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office Les 7.642 autres ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA et n'ont par conséquent pas droit à son assistance.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 121.114 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 36.231 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.

de personnes
ans les camps
d'urgence. c/

135 218

-

-

-

24 127

159 345

659

NRWA qui
l'immatricu-
er ailleurs,
les chiffres ne
ient des services

après de l'Office
droit à son

l'Office et
urs qui se sont

Tableau 5

Nombre de consultations (première et suivantes ensemble) dans
les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
(1er juillet 1979 - 30 juin 1980)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe, syrienne	TOTAL
Médecine générale	699 286		384 285		409 769	
Injections	239 197		355 997		111 328	
Pansements et/ou dermatologie	195 228		162 941		69 466	
Ophtalmologie	122 615		161 568		9 989	
Soins dentaires	28 513		22 753		21 158	
TOTAL	1 264 839		1 107 544		621 720	

TOTAL

Tableau 6

Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office
au 30 juin 1980

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	TOTAL
Médecine générale et chirurgie	175	127	319	122	76	821
Phtisiologie	5	0	33	14	0	54
Obstétrique	25	32	126	0	6	189
Pédiatrie	16	40	96	0	0	154
Psychiatrie	36	75	0	117	0	228
TOTAL	259	274	576	253	84	1 446
Centres de réhydratation et d'alimentation	6	1	6	3	3	21
Nombre de lits	31	5	98	25	20	229

	Publique	Abat	ienne	TOTAL
--	----------	------	-------	-------

6	821			
---	-----	--	--	--

0	54			
---	----	--	--	--

5	189			
---	-----	--	--	--

0	154			
---	-----	--	--	--

0	228			
---	-----	--	--	--

7	1 446			
---	-------	--	--	--

1	21			
---	----	--	--	--

1	229			
---	-----	--	--	--

Tableau 7
Santé maternelle et infantile
(1er juillet 1979 - 30 juin 1980)

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rep. arabe syrienne	Total
A. Consultations prénatales						
Nombre de centres prénatals	14	24	9	21	19	87
Femmes enceintes nouvelle- ment inscrites	8 140		12 729		2 397	
Moyenne de visites par mois	2 702		4 135		694	
Visites à domicile	12 126		266		72	
B. Santé infantile						
	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rep. arabe syrienne	Total
Nombre de centres de santé infantile	14	23	9	18	19	83
Enfants de moins d'un an:						
- Inscrits a/	11 233		12 128		3 244	
- Soignés b/	8 613		10 004		2 849	
Enfants d'un à 2 ans:						
- Inscrits a/	11 228		10 871		3 701	
- Soignés b/	9 919		9 252		3 407	
Enfants de 2 à 3 ans:						
- Inscrits a/	9 127		10 155		3 439	
- Soignés b/	7 365		8 456		3 009	
Visites à domicile	22 986		8 436		4 346	
Vaccinations de routine	32 346		84 699		43 723	
C. Services d'hygiène scolaire						
	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rep. arabe syrienne	Total
Nombre d'équipes d'hygiène scolaire	3	1	1	1	1	7
Nouveaux élèves examinés	16 985	4 564	8 582		5 528	
Autres élèves examinés	28 251	9 542	14 312		14 765	
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	111	549	430		923	
Visites d'écoles	106	599	458		167	
Vaccinations de routine	16 632	19 664	32 976		19 522	

a/ Moyennes mensuelles d'après les registres de l'Office.

b/ Moyennes mensuelles (enfants de moins d'un an), bimestrielles (enfants de 1 à 2 ans) et trimestrielles (enfants de 2 à 3 ans).

Tableau 8

Programme d'alimentation d'appoint

(1er juillet 1979 - 30 juin 1980)

A. Programme de distribution de repas chauds	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	18	25	23	12	13	91
Moyenne quotidienne des bénéficiaires (moins de 15 ans)	7 891 ^{a/}		11 158		6 235	
B. Programme de distribution de lait	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyenne quotidienne des bénéficiaires dans les centres de distribution de lait et de SMI	14 429 ^{b/}		20 726		7 526	
C. Distribution de rations supplémentaires	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyennes mensuelles des bénéficiaires:						
i) Femmes enceintes	896	1 401	3 400	269	383	6 349
ii) Mères allaitantes	2 628	4 951	8 540	923	1 514	18 556
iii) Tuberculeux non hospitalisés	40	291	269	81	37	718

^{a/} Dont 1 347 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

^{b/} Dont 1 145 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ces programmes à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

Tableau 9

Ecoles de l'UNRWA

Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures

Année	Jordanie orientale		Rive occidentale		G a z e		L i b a n		République arabe syrienne		Total généra	
	Elem.	Super. Second.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.
1951	16 345	-	-	-	19 543	61	19 604	4 564	-	4 564	2 599	47 051
1952	15 082	-	-	-	22 551	164	22 715	6 291	-	6 291	2 895	47 619
1953	30 118	87	-	-	25 702	675	26 377	9 332	86	9 418	5 416	70 562
1954	39 188	790	-	-	31 107	1 781	32 888	11 695	384	12 079	8 758	864 9 622
1955	42 144	1 612	82	43 818	3 039	3 339	3 355	12 983	620	13 187	9 700	10 371
1956	43 649	2 862	300	46 711	3 587	4 917	40 024	12 983	948	13 911	10 288	11 224
1957	42 431	4 274	334	47 039	34 876	6 440	41 286	13 155	1 003	14 158	11 042	1 180
1958	41 600	5 357	495	47 452	35 164	7 495	42 658	13 936	996	14 932	11 332	1 562
1959	39 319	6 714	578	46 811	34 806	8 244	43 050	14 881	1 325	16 206	12 256	1 916
1960	38 223	6 898	612	45 733	36 633	8 481	45 114	15 422	1 668	17 090	13 354	2 592
1961	38 309	7 437	598	46 344	36 591	9 841	46 432	16 292	2 159	18 451	13 685	3 589
1962	41 000	8 384	875	59 259	37 885	10 641	48 526	17 124	2 676	19 800	14 430	4 122
1963	45 531	8 492	-	-	38 470	12 797	51 267	17 411	2 680	20 091	15 618	4 459
1964	50 220	8 868	-	-	41 164	15 032	56 196	18 041	3 491	23 532	16 463	4 946
1965	55 713	9 623	-	-	40 737	15 644	56 409	19 547	3 648	23 195	18 720	5 740
1966	60 802	11 113	-	-	41 362	16 710	58 072	20 744	3 451	24 195	19 564	6 449
1967	65 849	12 838	-	-	4 587	23 544	35 395	12 358	47 753	21 312	5 168	26 480
1968	45 593	9 048	-	-	5 582	25 993	38 351	15 251	53 602	22 426	6 046	28 472
1969	53 357	10 939	-	-	6 386	28 119	41 051	16 372	57 423	23 791	6 267	30 058
1970	60 334	13 830	-	-	6 822	29 362	43 085	16 936	60 041	25 587	7 186	32 773
1971	62 488	15 367	-	-	86 679	23 227	6 708	29 935	45 109	15 676	60 785	27 133
1972	69 190	17 489	-	-	93 314	24 007	6 499	31 319	51 116	14 443	62 349	28 187
1973	74 038	19 276	-	-	99 369	24 820	6 964	32 212	51 265	14 632	65 897	26 996
1974	78 177	21 192	-	-	104 535	25 248	7 874	33 329	51 077	16 816	68 292	28 155
1975	80 942	23 593	-	-	110 217	25 455	8 774	34 629	51 077	18 599	70 006	26 943
1976	83 219	26 998	-	-	114 928	25 855	9 448	35 746	51 562	20 259	71 821	27 291
1977	85 868	20 060	-	-	124 083	26 258	9 943	36 935	51 108	19 666	70 774	26 709
1978	87 908	31 775	-	-	127 900	27 088	9 865	37 133	52 868	19 358	72 226	27 955
1979	91 153	32 930	-	-	127 900	27 088	9 865	37 133	52 868	19 358	72 226	27 955
1980	94 197	33 723	-	-	127 900	27 088	9 865	37 133	52 868	19 358	72 226	27 955

a/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 41 460, dont 10 608 sont immigrés dans le Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés, soit d'enfants nés dans le territoire de l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut ajouter qu'en Jordanie, le nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent pratiquement des écoles publiques, y compris des écoles secondaires; que dans la République syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles publiques de primaire élémentaire et du primaire supérieur et de ceux qui entrent dans la République de l'UNRWA et que les enfants réfugiés qui entrent dans le Département de l'enseignement fournissent quelques professeurs de l'UNRWA et que les enfants réfugiés qui entrent dans le Département de l'enseignement de l'UNRWA sans y avoir droit et qu'aucun dépositaire n'a été accordé avec le Gouvernement pour compenser le petit nombre d'élèves non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Line	Total général		
	Total	Elem. Super.	Second, Total

2 599	43 051	61	43 112
2 895	47 619	164	47 783
3 576	70 562	1 014	71 576
9 622	90 748	3 819	22 94 489
10 371	98 427	6 252	82 104 751
11 254	102 007	9 683	200 111 890
12 223	101 504	12 867	314 114 705
12 894	102 031	15 410	495 117 936
14 172	101 462	18 199	578 120 239
15 946	103 632	19 639	612 123 883
17 274	104 877	23 026	598 128 501
18 552	110 439	25 823	875 137 137
20 077	117 030	28 428	145 154 561
21 409	123 629	30 932	167 167 993
22 915	134 344	33 649	175 175 971
24 460	139 826	36 145	186 186 967
26 013	147 519	39 448	179 179 591
27 178	141 454	38 137	200 200 922
28 559	155 633	45 289	21 21 303
29 614	168 611	50 767	245 245 078
31 772	176 724	55 079	255 255 984
33 339	186 051	56 027	268 268 324
34 240	199 456	56 528	275 275 306
35 897	209 201	59 123	288 288 893
37 317	211 788	63 518	296 296 393
39 265	216 753	72 140	306 306 968
40 116	218 849	77 544	311 311 084
41 932	223 501	83 467	314 314 164
42 826	226 921	84 163	
43 792	229 773	84 391	

110 608 sont immatriculés dans la bande
 Il s'agit, soit d'enfants réfugiés
 réfugiés qui fréquentent les écoles de
 secondaires que dans la République arabe
 et que ceux qui entrent dans le secondaire
 et fournit quelques professeurs aux écoles
 à Liban, il s'est avéré impossible de faire
 qu'aucune disposition n'a été prise en

Tableau 10

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques ou privées

	Primaire élémentaire		Primaire supérieur		Secondaire		Ensemble des cycles	
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées
Jordanie orientale	7 594	(chif. inc.)	5 044	(chif. inc.)	12 493	(chif. inc.)	25 131	(chif. inc.)
Rive occidentale	12 037	1 210	5 023	(chif. inc.)	7 025	(chif. inc.)	24 085	1 210
Gaza	3 038	(chif. inc.)	921	(chif. inc.)	10 447	(chif. inc.)	14 406	(chif. inc.)
Liban	234	2 499	347	2 298	872	2 744	1 453	7 541
République arabe syrienne	6 985	110	1 814	55	4 158	693	12 957	856
TOTAL	29 888	3 819	13 149	2 353	34 995	3 437	78 032	9 609

Ensemble
des cycles

Ecoles publiques	Ecoles privées	Total
25 131	(chif. inc.)	25 131
24 085	1 210	25 295
14 406	(chif. inc.)	14 406
1 453	7 541	8 994
12 957	858	13 815

78 032	9 609	87 641
--------	-------	--------

Tableau 11

Effectif des élèves a/ par année d'études dans les écoles de l'UNRWA au 31 mai 1980

Écoles primaires élémentaires

	I		II		III		IV		V		VI		TOTAL
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Jordanie orientale	6 113	8 102	8 592	7 983	6 057	7 511	8 251	7 706	8 322	7 447	7 500	6 613	48 835
Rive occidentale	2 137	2 448	2 236	2 410	2 113	2 325	2 334	2 603	2 174	2 470	1 918	2 120	12 912
Gaza	5 497	5 098	4 820	4 343	4 620	4 193	4 371	3 964	4 486	3 891	4 265	3 320	28 059
Liban	1 804	1 684	1 967	1 950	2 352	2 208	2 335	2 164	2 106	2 007	1 638	1 690	12 252
République arabe syrienne	2 784	2 764	2 929	2 747	2 972	2 614	2 767	2 572	2 602	2 309	2 385	2 020	16 439
TOTAL	20 335	20 096	20 544	19 433	20 114	18 851	20 058	19 009	19 690	18 124	17 756	15 763	118 497
Total général	40 431		39 977		38 965		39 067		37 914		35 519		229 772

Écoles primaires supérieures

	I		II		III		IV		TOTAL	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	6 719	5 912	5 817	5 240	5 481	4 554	-	-	18 017	15 706
Rive occidentale	1 889	1 944	1 672	1 719	1 389	1 232	-	-	4 950	4 895
Gaza	3 851	3 237	3 296	2 865	3 479	2 650	-	-	10 606	8 752
Liban	1 546	1 595	1 241	1 311	970	1 036	688	701	4 445	4 693
République arabe syrienne	2 408	2 116	2 091	1 854	1 979	1 897	-	-	6 478	5 849
TOTAL	16 393	14 804	14 117	12 989	13 298	11 401	688	701	44 496	39 895
Total général	31 197		27 106		24 699		1 389		84 391	

a/ Voir tableau 9, note a/

VI	TOTAL	
	Filles	Garçons Filles
0	6 613	48 835 45 362
1	2 120	12 912 14 376
2	3 320	28 059 24 809
3	1 690	12 252 11 703
4	2 020	16 439 15 026
5	15 763	118 497 111 276
6	3 519	229 773

Tableau 12

Répartition des enfants réfugiés scolarisés

	Nombre d'écoles de l'UNRWA		Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés		
	d'écoles de l'UNRWA	de l'UNRWA	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		Écoles publiques	Écoles privées
Jordanie orientale	198	48 835	45 362	94 197	18 017	15 706	33 723	25 131	-	153 051	
Rive occidentale	99	12 912	14 376	27 288	4 950	4 895	9 845	24 085	1 210	662 422	
Gaza	136	28 059	24 809	52 868	10 606	8 752	19 358	14 406	-	86 633	
Liban	84	12 252	11 703	23 955	4 445	4 593	9 138	1 453	7 541	442 082	
République arabe syrienne	110	16 439	15 026	31 465	6 476	5 049	12 327	12 957	858	57 607	
TOTAL	627	118 497	111 276	229 773	44 496	39 895	84 391	76 032	9 609	401 802	

a/ Voir tableau 9, note a/.

les élèves des publiques les	Effectif total des réfugiés scola- risés
	153 051
des privées	1 210
	662 428
	86 632
	7 541
	442 087
	858
	57 607
	9 609
	401 805

Tableau 13
Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA

Métiers et spécialités	Jordanie orientale			Liban occidental			Liban oriental			Total		
	Centre de formation d'Amman			Centre de formation de Baloufia			Centre de formation de Damas			Total		
	1ère 2ème	3ème	4ème	1ère 2ème	3ème	4ème	1ère 2ème	3ème	4ème	1ère 2ème	3ème	4ème
A. Enseignement professionnel et technique												
Travail des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparateur d'instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mécanicien/moteur g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mécanicien diesel et matériel de construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mécanicien auto	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Régénération et climatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carronnier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tôlier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forgeon/moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudure (arc et chalumeau) g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouleur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouvrier g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparateur de machines de bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Electricité												
Electricien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparateur radio-télévision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Electricien auto	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment												
Peintre/couleur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plâtrier/carrelleur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plombier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charpentier/taillieur sur bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Techniciens g/												
Géomètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Métreur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien de la construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessinateur-architecte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien en télécommunications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessinateur industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien maintenance machines g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instructeur de formation professionnelle g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerce g/												
Employés de commerce et de bureau (hommes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secrétariat (femmes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales												
Préparateur en pharmacie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laborantin g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteur de la santé publique g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours professionnels pour jeunes filles (inscrivent aux cours commerciaux et paramédicaux)												
Economie domestique et gestion d'institutions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jardiniers/ouvriers g/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coiffeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Confecteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coiffeuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
g/ par année d'études	78	78	56	12	21	21	18	18	18	18	18	12
g/ par année avant l'emploi	272	272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Formation technique avant l'emploi												
Total général	706	832 g/	424	640	275	122	150	150	122	60	20	-
Total général	1235 g/	2605	2218	12	635	600	-	-	-	-	-	-

Total		Total	
Pre	Year	Pre	Year
32	32	-	64
192	192	-	584
96	80	-	176
96	96	-	192
48	48	-	96
32	16	-	48
32	32	-	64
60	60	-	120
84	-	-	84
-	12	-	12
-	12	-	12
16	16	-	32
144	128	-	272
64	64	-	128
32	16	-	48
64	64	-	128
16	16	-	32
32	48	-	80
112	96	-	208
24	24	-	48
24	24	-	48
48	48	-	96
72	24	-	96
16	16	-	32
12	-	-	12
-	12	-	12
24	-	-	24
144	144	-	288
96	96	-	192
20	40	-	60
40	16	-	56
16	16	-	32
16	16	-	32
42	22	-	44
52	52	-	84
28	28	-	56
36	34	-	68
100	1618	12	1660 9/
35	600	-	1235 1/
65	2218	12	4695

Notes du tableau 13

- a/ Cours d'un an.
- b/ Enseignement post-secondaire.
- c/ Dont 17 jeunes filles, inscrites aux cours paramédicaux et techniques, en régime d'externat.
- d/ Dont 25 jeunes filles, inscrites aux cours paramédicaux et techniques, en régime d'externat.
- e/ Dont 558 jeunes filles.
- f/ Dont 620 jeunes filles.
- g/ Le cours de perfectionnement d'un an destiné aux techniciens de la maintenance des machines complète le cours de formation de deux ans pour mécaniciens soudeurs et outilleurs.

Tableau 14

Répartition par discipline et par pays des titulaires
de bourses d'études supérieures

Discipline	Egypte		Jordanie		Rive occidentale		Liban		République arabe syrienne		Autres ^{a/}		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Médecine	50	6	33	5	2	1	51	14	2	138	26		
Soins infirmiers		1		1							2		
Pharmacie	2	2						2			2		
Soins dentaires		1									1		
Génie	34		73	5	13	1	23	3	5	151	9		
Sciences		1	4	1	1	1				5	4		
Commerce				2							2		
Lettres				3			1	1		1	1	4	
Etudes techniques supérieures		5										5	
Formation pédagogique		1										1	
Total	91	11	112	15	3	1	16	3	75	20	7	304	50

a/ Les autres pays sont les suivants: Iraq (cinq étudiants), Arabie Saoudite (un étudiant) et Turquie (un étudiant).

<u>Autres</u> ^{a/}	<u>Totaux</u>			
	F	H	F	GLOBAL
	138	26		164
		2		2
	2	3		5
		1		1
	151	9		160
	5	4		9
	2			2
	1	4		5
	5			5
		1		1
	<u>304</u>	<u>50</u>		<u>354</u>

diant)

Tableau 15

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1980)
 (en dollars des Etats-Unis)

	RECETTES			Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ (Augmentations (réductions))	Solde du de roulement (réserve d'exploit
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes			
1er mai 1950 au 31 décembre 1970	709 878 970	30 260 406	740 139 376	736 380 191	1 875 483	5 634
1er janvier au 31 décembre 1971	43 922 586	3 752 483	47 675 069	48 431 744	117 113	14 995
1er janvier au 31 décembre 1972	49 388 110	2 160 211	51 548 321	52 125 635	3 766 958	8 184
1er janvier au 31 décembre 1973	55 269 051	3 349 102	58 618 153	62 531 667	1 415 431	5 686
1er janvier au 31 décembre 1974	65 320 533	2 895 816	68 217 349	68 149 279	494 316	7 249
1er janvier au 31 décembre 1975	106 902 825	6 675 401	113 578 226	111 808 954	1 756 962	10 775
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 ^{c/}	8 457 398	120 718 669	114 774 837	1 062 467	17 781
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995	8 868 471	122 978 466	126 771 889	1 771 036	15 759
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 706 ^{d/}	8 165 993	130 504 701	132 111 444	449 173	14 601
1er janvier au 31 décembre 1979	128 639 249 ^{e/}	13 542 276	152 188 527	158 871 622	(12 731)	7 905
1er janvier au 31 décembre 1980 ^{f/}	152 123 907	11 890 832	164 414 739	211 289 000	-	(23 088
	1 690 155 205	101 026 391	1 791 581 596	1 843 246 262	12 695 208	-

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées.

b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs, ainsi que de la rectification des prévisions budgétaires.

c/ Y compris un montant de 6 millions de dollars promis par un donateur pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.

d/ Y compris un montant de 6.044.034 dollars promis par la CEE pour 1979 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.

e/ Recettes prévues, dépenses inscrites au budget.

f/ Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

ments sur ds de ent b/ tations tions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
5 483	5 634 668
7 113	14 995 106
6 958	8 184 750
5 431	5 686 667
4 316	7 249 053
6 962	10 775 287
2 467	17 781 586
1 036	15 759 199
2 173	14 601 629
3 731)	7 905 803
-	(23 088 458) f/
5 208	-

ompris les engagements de
le les recettes ont en

es et d'engagements

as dans la comptabilité

1.

la comptabilité finale

ecette supplémentaire

Tableau 16
Etat détaillé des recettes de l'UNRWA a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1950)
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Année					TOTAL
	1er mai 1950 31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979	
I. Contributions de gouvernements						
Abou Dhabi c/	190 927	-	-	-	-	190 927
Allemagne, République fédérale d'	30 112 767	3 311 649	3 324 259	5 057 215	5 683 822 ^{e/}	54 107 401
Arabie Saoudite	16 890 081	11 200 000	3 341 091	6 300 000	3 500 000	42 431 172
Argentine	138 000	5 000	5 000	4 300	5 200	163 000
Australie	5 679 933	368 612	419 430	490 467	473 625	7 905 310
Autriche	321 859	70 000	107 000	107 000	131 862	869 721
Bahrain	73 867	15 000	15 000	15 000	15 000	148 867
Barbade	-	-	-	-	500	500
Belgique	3 245 501	996 255	1 119 342	1 028 027	1 773 919 ^{e/}	10 088 177
Bénin	350	-	403	-	-	1 653
Birmanie	9 546	-	-	-	-	9 546
Bolivie	5 000	-	-	-	-	5 000
Bésil	45 009	10 000	10 000	10 000	10 000	95 009
Canada	35 738 423	3 646 406	3 689 477	4 519 792	4 306 724 ^{e/}	56 782 470
Chili	9 000	2 000	2 000	2 000	3 000	21 000
Chine	153 279 ^{f/}	-	-	-	-	153 279
Cypré	6 906	750	482	1 299	1 437 ^{d/}	12 320
Communauté économique européenne	47 353 277	14 320 477	16 366 246	15 290 144	20 492 339 ^{d/}	140 145 084
Congo	4 717	-	-	-	-	4 717
Cuba	5 000	-	-	-	-	5 000
Danemark	8 213 319	1 567 255	1 795 044	1 702 824	2 094 460	17 582 577
Dubaï c/	40 000	-	-	-	-	40 000
Egypte	5 491 336	-	4 290	8 580	4 290	5 517 076
El Salvador	500	-	-	-	-	500
Emirats arabes unis	2 945 000	270 000	270 000	270 000	-	4 425 000

TOTAL

190 927
54 107 401
42 431 172
163 000
7 905 310

369 721
148 867
500
10 088 177
1 653

9 546
5 000
95 009
56 782 470
31 000

153 279
12 320
140 145 884
4 717
5 000

17 582 577
40 000
5 517 076
500
4 425 000

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950		Année					TOTAL
	31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979	1980 b/		
I. Contributions de gouvernements (suite)								
Espagne	5 980 000	1 000 000	993 905	50 000	-	1 000 000 ^{d/}	9 023 907	
Etats-Unis d'Amérique	619 264 592	44 700 000	40 700 000	51 500 000	52 000 000	52 000 000	868 164 592	
Ethiopie	35 400	-	-	-	3 900	-	38 500	
Finlande	1 441 947	296 265	250 901	249 703	313 330	274 725	2 823 871	
France	23 520 208	1 568 322	1 323 946	1 385 172	1 727 965 ^{d/}	1 760 372 ^{e/}	31 285 895	
Gambie	30	-	-	-	-	-	30	
Gaza (autorités de)	1 917 143	74 532	68 189	40 744	100 834	97 450	2 298 897	
Ghana	59 720	5 220	5 220	5 220	5 220	-	80 580	
Grèce	701 617	25 940	30 000	30 000	19 000	37 000 ^{e/}	843 557	
Guinée	1 000	-	-	-	-	-	1 000	
Haiti	7 000	-	-	-	-	-	7 000	
Haute-Volta	1 887	-	-	-	-	-	1 887	
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500	
Inde	470 410	12 579	12 579	12 195	18 519	19 000	545 282	
Indonésie	267 768	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	297 768	
Iran	192 047	30 000	30 000	30 000	-	-	282 047	
Iraq	849 229	121 600	121 600	121 600	121 600	5 121 600	6 457 229	
Irlande	724 676	89 000	109 440	139 300	226 550	270 250	1 559 216	
Islande	79 439	13 000	14 000	15 000	17 500	17 500	156 439	
Israël	5 429 743	896 000	700 641	893 133	776 372	543 667	10 250 636	
Italie	2 948 894	200 000	252 750	240 964	-	450 000	4 092 608	
Jamahiyya arabe libyenne	3 216 100	600 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	1 250 000	11 066 100	
Jamaïque	19 370	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	34 370	
Japon	13 184 216	5 500 000	5 974 714	6 500 000	7 000 000	9 500 000	47 650 932	

TOTAL.

05/	9 023 907
0	068 164 592
	38 500
5	2 823 871
2e/	31 285 895
	30
0	2 298 697
	80 580
0e/	843 557
	1 000
	7 000
	1 887
	2 500
0	545 282
0	297 768
	202 047
0	6 457 229
0	1 559 216
0	156 439
7	10 250 636
0	4 092 608
0	11 066 100
0	34 370
0	47 653 932

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950					Année					TOTAL
	31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979	1980 b/					
		I. Contributions de gouvernements (suite)									
Jordanie	3 665 274	252 037	260 612	259 008	268 473	356 554	5 061 955	7 141			
Kampuchea démocratique											
Koweït	3 062 060	1 600 000	600 000	600 000	2 100 000	2 100 000	10 962 866				
Liban	1 262 655	106 504	96 680	76 500	93 139	79 450	1 714 866				
Libéria	66 500	-	5 000	5 000	5 000	5 000	86 500				
Luxembourg	223 712	53 736	9 450	11 655	173 508 ^{d/}	13 470 ^{e/}	465 537				
Madagascar	1 784	-	-	-	4 742	-	6 526				
Malaisie	56 285	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	63 785				
Malawi	200	-	-	-	-	-	266				
Malte	5 000	-	-	-	1 100	-	6 100				
Maroc	579 418	45 000	57 465	-	57 000	61 585	800 466				
Maurice	1 932	2 000	2 000	-	5 000	-	10 932				
Mauritanie	-	-	-	-	-	543	543				
Mexique	143 191	-	-	-	-	5 000	148 191				
Monaco	9 748	211	201	630	699	735	12 222				
Niger	4 920	-	-	-	-	-	4 920				
Nigéria	63 360	-	-	20 880	20 000	-	104 240				
Norvège	6 656 253	1 980 202	2 625 069	2 989 954	3 349 992	3 919 667	21 721 132				
Nouvelle-Zélande	3 089 466	123 639	96 659	127 236	123 027	118 110	3 678 281				
Oman	95 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	220 000				
Pakistan	783 024	20 000	20 822	20 843	20 000	19 864	886 381				
Panama	500	-	-	-	1 000	500	2 000				
Pays-Bas	4 195 173	1 636 635	2 007 670	2 491 913	2 460 000	2 780 206 ^{e/}	15 771 797				
Philippines	27 750	1 750	3 000	3 000	2 250	5 000	42 750				
Portugal	-	-	-	-	-	2 000	2 000				

1980 b/	TOTAL
6 554	5 061 958
-	7 141
0 000	10 962 860
9 450	1 714 868
5 000	86 500
3 470 ^{e/}	465 537
-	6 526
1 500	63 785
-	260
-	6 100
1 585	800 488
-	10 932
543	543
5 000	148 191
735	12 224
-	4 920
-	104 240
9 667	21 721 137
3 110	3 678 287
5 000	220 000
9 864	886 381
500	2 000
1 206 ^{e/}	15 771 797
5 000	42 750
2 000	2 000

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					
	1er mai 1950 31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979	1980 b/
Qatar	1 300 728	500 000	60 000	60 000	100 000	250 000
République arabe syrienne	2 292 880	102 363	99 558	109 783	163 321	144 588
République centrafricaine	2 198	-	-	-	-	-
République de Corée	38 500	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	-	-	-
République dominicaine	6 000	-	-	-	-	-
République unie du Cameroun	5 000	400	-	-	-	-
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	-
Roumanie	5 555	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	140 142 839	6 929 337	8 230 874	7 729 214	9 350 000	10 390 500
Saint-Marin	-	5 750	-	-	500	1 799
Saint-Siège	100 465	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Sénégal	3 908	-	-	-	-	-
Sierra Leone	26 746	-	-	1 000	-	-
Singapour	11 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Soudan	174 892	6 027	6 027	-	6 027	6 027
Sri Lanka	16 800	1 000	967	1 000	1 000	1 000
Suède	32 207 298	6 071 973	8 092 486	8 808 761	9 932 130	11 125 694
Suisse	6 884 099	1 548 223	1 571 969	1 708 834	5 523 804	4 590 410
Surinam	-	-	-	-	-	1 000
Swaziland	660	-	-	-	-	-
Thaïlande	29 794	43 720	27 265	17 628	17 628	17 620
Togo	1 000	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	14 839	3 000	2 487	2 488	2 488	4 975
Tunisie	71 000	8 000	8 000	-	15 984	8 533
Turquie	210 759	20 000	35 000	-	-	-

1980 b/	Total
250 000	2 270 728
144 588	2 912 493
-	2 198
5 000	68 500
-	4 687
-	6 000
-	5 408
-	39 200
-	5 555
10 390 500	182 772 764
1 799	8 049
2 500	112 965
-	3 988
-	27 746
1 500	18 500
6 027	199 000
1 000	21 767
11 125 694 ^{e/}	76 238 367
4 590 410 ^{e/}	23 827 347
1 000	1 000
-	660
17 620	153 655
-	1 000
4 975	30 277
8 533	111 517
-	265 759

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année						TOTAL
	1er mai 1950 au 31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979	1980 b/	
		I. Contributions de gouvernements (suite)					
Uruguay	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Venezuela	-	5 000	-	-	5 000	-	10 000
Viet Nam	42 000	-	-	-	-	-	42 000
Yémen démocratique	750	-	-	-	-	-	750
Yougoslavie	758 700	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	883 700
Zaire	20 000	-	1 500	-	-	-	21 500
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	-	238 211
	1 050 545 362	112 260 271	114 063 187	163 006 138	639 249	152 123 907	1 689 794 975
Contributions promises, annulées pour non paiement	136 713	1 000	46 815	175 702	-	-	360 230
	1 050 682 075	112 261 271	114 109 995	338 708 138	639 249	152 123 907	1 690 155 205

TOTAL

5 000
10 000
42 000
750
883 700

21 500

238 211

89 794 975

360 230

10 155 205

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					TOTAL	
	1er mai 1950 au 31 décembre 1975	1976	1977	1978	1979		1980 b/
Organisation des Nations Unies Fonds international de secours à l'enfance (FISE) Organisation des N.U. pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) Programme alimentaire mondial (PAM) Organisation mondiale de la santé (OMS)	2 813 150	3 759 513	3 611 670	4 127 286	4 613 966	4 613 000	23 730 585
	30 000	-	-	-	-	-	30 000
	7 968 272	1 095 075	1 025 720	993 414	1 354 601	824 565	13 261 647
	100	-	200	-	-	-	300
	1 259 290	-	391 576	-	-	-	1 650 866
	1 707 290	219 503	190 322	244 986	268 464	290 300	2 940 773
	13 778 110	5 074 091	5 419 488	5 365 586	6 257 031	5 727 865	41 622 171
		III.	Contributions du Fonds de l'OPEP				
	-	-	-	-	6 939	1 962 967	1 969 906
	19 104 838	1 449 141	1 928 050	1 443 153	1 769 365	1 700 000	27 474 547
		IV.	Contributions de sources non gouvernementales				
	17 131 471	1 934 166	1 520 933	1 357 254	5 515 943	2 500 000	29 959 767
		V.	Recettes diverses et différences de change				
	1 100 776 494	120 718 669	122 978 466	130 504 701	152 188 527	164 014 739	1 791 181 596
Total des recettes							

(Voir notes page suivante)

TOTAL

23 730 585

30 000

13 261 647

300

1 650 866

2 940 773

41 622 171

1 969 906

27 474 547

29 959 767

1 791 181 596

Notes du tableau 16

- a/ Les données de ce tableau indiquent les contributions des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées. Toutefois, certaines contributions, portant sur des sommes minimales, annoncées tardivement par rapport à l'année à laquelle elles étaient destinées, figurent dans les comptes de l'année durant laquelle elles ont été effectivement promises.
- b/ Certains chiffres ne sont qu'estimatifs.
- c/ Fait désormais partie des Emirats arabes unis.
- d/ Valeur accordée par le donateur.
- e/ Chiffre basé sur la valeur accordée par le donateur en 1979, en attendant de connaître la valeur actuelle.
- f/ Contributions reçues au 24 octobre 1971. Par sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent.
- g/ Y compris une contribution de 6.044.034 dollars promis pour 1979 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année - là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.
- h/ Y compris une contribution de 6 millions de dollars pour 1976 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.
- i/ Contributions spéciales versées au Gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

Tableau 17

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
pour l'année se terminant le 31 décembre 1979

(en dollars des Etats-Unis)

<u>Donateurs</u>	(En dollars des Etats-Unis)
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	
Daimler-Benz AG	1 263
Dr. H. Hirsch	206
Donateurs divers	97
<u>Arabie Saoudite</u>	
Arabian American Oil Company (ARAMCO)	180 000
<u>Autriche</u>	
Austroplan	769
M. Robert Brunner	500
<u>Belgique</u>	
Dr. Alfred Spagnol	600
<u>Canada</u>	
Canadian Save the Children Fund	21 713
Eatonia United Church Women	168
Trinity United Church	1 212
Donateurs divers	130
<u>Danemark</u>	
Statens Seruminstitut	2 508
<u>Espagne</u>	
Donateurs divers	50
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA)	6 850
AMER Division of ANERA	47 062
M. Robert Brittain	1 000
Jedlica Junior High School	150
NAJDA (American Women for the Middle East)	700
M. J. Douglas Moes	500
M. David Mullins	140
Melle Alberta Noble	270
M. Charles Quaintance	150
Succession de Mme Ina Margaret McAulay	500
Donateurs divers	102

Donateurs	(En dollars des Etats-Unis)
<u>Gaza</u>	
Famille Abou Middain	1 242
Famille Abou Salim	305
Famille Abou Sha'b	275
Famille Awada	974
Familles Awada et Abou Middain	200
M. Y. Bahloul	533
Comité des Eaux Maghazi	3 851
Enseignants - Ecole élémentaire "B" de filles, Beit Hancun, Gaza	288
Enseignants - Ecole élémentaire Jabalia	219
Enseignants et élèves - Ecole élémentaire "A" de filles, Nousseirat, Gaza	258
Enseignants - Ecole primaire supérieure de filles, Rafah, Gaza	201
Famille Musaddar	175
Familles Mussadar et Qur'an	232
Département du Waqf	4 097
Donateurs divers	483
<u>Japon</u>	
Fondation de l'industrie navale japonaise	130 000
Union du groupe pharmaceutique japonais	63
<u>Jordanie</u>	
Citoyen jordanien	1 424
Conseil municipal de Qalqilia	733
Anonymes	917
Donateurs divers	94
<u>Liban</u>	
American Mission	2 856
Communauté grecque-orthodoxe	2 237
Héritiers de Saadeddin Chatila	4 475
Mission syro-libanaise	6 712
Mneimneh et Bohsaly	5 034
Réfugiés du camp Mieh Mieh, Saïda	7 062
<u>Norvège</u>	
Centre du syndicat des travailleurs	297
Conseil norvégien pour les réfugiés	327 095
Redd Barna	70 159
<u>Nouvelle-Zélande</u>	
Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc.	29 201
<u>République arabe syrienne</u>	
Autorités locales syriennes	3 317

Tableau 17 (suite)

Donateurs	(En dollars des Etats-Unis)
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	
Brune Park County High School, Gosport	135
Succession Miriam Carey	5 500
Evans Medical Ltd. Liverpool	100
OXFAM	167 367
Lady Rennie	100
Save the Children Fund	3 661
UNIPAL	450
Donateurs divers	80
<u>Suède</u>	
Comité suédois pour les réfugiés de Palestine	69
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	547 717
M. B. Landstrom	100
Donateurs divers	81
<u>Suisse</u>	
Caritas	12 969
Ciba-Geigy	954
Comité International de la Croix Rouge	3 845
Essex Chemie AG, Lucerne	767
M. A. Houtermans	121
M. Jurg Kappeler	502
Mlle Eva Marie Krbec	1 223
Division pharmaceutique Sandoz	8 175
Donateurs divers	6
<u>Organisations internationales</u>	
Church World Services	47 400
Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales:	
Canada	545
Etats Unis d'Amérique	436
Finlande	100
Nouvelle Zélande	220
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	70
Suisse	700
Fédération nationale de l'UNESCO	
Association du Japon	180
Association des Pays-Bas	5 000
Mission pontificale pour la Palestine	88 072
Near East Council of Churches	1 293
<u>Divers</u>	
Organisation de libération de la Palestine	62
TOTAL	1 769 365 ^{1/}
	=====

1/ Y compris 126.696 dollars promis en 1979 mais effectivement versés en 1980.

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine 2/

(1er juillet 1979-30 juin 1980)

N.B. Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars d'États-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et ba selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre.

	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	République arabe syrienne
Enseignement				- b/	22 627 300
Services sociaux				58 427	1 232 000
Services médicaux				- b/	1 153 800
Logement				277 679	1 661 021
Services de sécurité				- b/	3 846 000
Services divers				55 716	6 384 677
Frais administratifs				198 772	3 846 000
				590 594	40 800 798

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableaux b/ Chiffres non disponibles.

c/ Le coût des services divers et de sécurité est inclus dans les frais administratifs.

d/ Y compris les dépenses afférentes aux personnes déplacées.

exprimés en dollars des
sa comptabilité et basés,

République
arabe
syrienne

22 627 300

1 282 000

1 153 800

1 661 021

3 846 000

6 384 677

3 846 000

40 800 796

l'Office (voir tableau 16).

Tableau 19

Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance
directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA a/
(1er juillet 1979 - 30 juin 1980)

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, American Friends Service Committee (Quakers), Association pour le développement des camps palestiniens (Liban), Caritas, Christian Reformed World Relief Committee, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth Save the Children's Fund, Fédération luthérienne mondiale, Fonds arabe de secours (Jordanie), Holy Land Christian Mission, Ligue des femmes arabes (Liban), Mennonite Central Committee, Mission baptiste, Mission pontificale pour la Palestine, Near East Council of Churches, World Council of churches, Services catholiques de secours, Société des femmes arabes (Jordanie), Société islamique (Jordanie), Terre des hommes, Union chrétienne féminine, Union chrétienne de jeunes gens.

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'UNRWA (voir tableau 17).

Tableau 20

Personnel de l'Office au 30 juin 1979 et au 30 juin 1980

Date	Personnel recruté sur place <u>a/</u>	Personnel international			Total général
		Postes UNRWA	Postes occupés par du personnel détaché <u>b/</u>	Total	
juin 1979	16 579 <u>c/</u>	88	25	113	16 692 <u>d/</u>
juin 1980	16 729	88	25	113	16 842

a/ Le personnel recruté sur place est composé à peu près exclusivement de réfugiés palestiniens.

b/ Ces postes sont occupés par du personnel détaché gratuitement par d'autres organismes des Nations Unies.

c/ A la suite d'une erreur de l'ordinateur, le chiffre (16 562) indiqué dans le rapport annuel précédent était incorrect.

d/ A la suite d'une erreur de l'ordinateur, le chiffre (16 675) indiqué dans le rapport annuel précédent était incorrect.

Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies

1. Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2252 (ES-V)	4 juillet 1967
212 (III)	19 novembre 1948	2341 (XXII)	19 décembre 1967
302 (IV)	8 décembre 1949	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
393 (V)	2 décembre 1950	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
513 (VI)	26 janvier 1952	2656 (XXV)	7 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2672 (XXV)	8 décembre 1970
720 (VIII)	27 novembre 1953	2728 (XXV)	15 décembre 1970
818 (IX)	4 décembre 1954	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
916 (X)	3 décembre 1955	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
1018 (XI)	28 février 1957	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
1191 (XII)	12 décembre 1957	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1604 (XV)	21 avril 1961	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1725 (XVI)	20 décembre 1961	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1856 (XVII)	20 décembre 1962	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	31/15 A à E	24 novembre 1976
2002 (XIX)	10 février 1965	32/90 A à F	13 décembre 1977
2052 (XX)	15 décembre 1965	33/112 A à F	18 décembre 1978
2154 (XXI)	17 novembre 1966	34/52 A à F	23 novembre 1979

2. Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

- 1950: Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
- 1951: Ibid., sixième session, Suppléments No 16 et 16 A (A/1905 et Add.1);
- 1952: Ibid., septième session, Suppléments No 13 et 13A (A/2171 et Add.1);
- 1953: Ibid., huitième session, Suppléments No 12 et 12 A (A/2470 et Add.1);
- 1954: Ibid., neuvième session, Suppléments No 17 et 17 A (A/2717 et Add.1);
- 1955: Ibid., dixième session, Suppléments No 15 et 15 A (A/2978 et Add.1);
- 1956: Ibid., onzième session, Suppléments No 14 et 14 A (A/3212 et Add.1);
- 1957: Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et Corr.1; et A/3735);
- 1958: Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
- 1959: Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- 1960: Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- 1961: Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);

- 1962: Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- 1963: Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- 1964: Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- 1965: Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- 1966: Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- 1967: Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713); A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- 1968: Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- 1969: Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- 1970: Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013); Rapports au Commissaire général sur les activités de l'UNRWA en Jordanie (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8084 et Add.1);
- 1971: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413); Rapport spécial du Commissaire général relatif à l'effet sur les réfugiés de Palestine des récentes opérations menées par les autorités militaires israéliennes dans la bande de Gaza (A/8383 et Add.1);
- 1972: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1 et 2);
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/0913);
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1);
- 1975: Ibid., trentième session, Supplément No 13 (A/10013 et Corr.1);
- 1976: Ibid., trente et unième session, Supplément No 13 (A/31/13 et Corr.1);
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1);
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13);
- 1979: Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13 et corr.1)
3. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA.
- 1970: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264;
- 1971: Document A/8476 et Corr.1

- 1972: Ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849;
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231;
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815;
- 1975: Ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10334;
- 1976: Ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279;
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278;
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/320
- 1979: Ibid., trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/567.

4. Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social, du 3 mai 1971.

5. Autres documents

- 1949: Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, première et deuxième parties);
- 1949: Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, Annexes, volume II (A/1060), p.14)
- 1959: Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine : document soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr.1);
- 1967: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième session, Supplément de juillet, août et septembre 1967, S/8124;
- 1969: Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2452 A (XXIII) du 19 décembre 1968), (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/7665);
- 1971: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2672 D (XXV) du 8 décembre 1970 sur le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 41 C de l'ordre du jour, document A/8366).
 Appel lancé en commun par le Président et par le Secrétaire général de l'Assemblée générale (A/8520)

1972: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2792 E (XXVI) du 6 décembre 1971 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8786);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971 concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8814);

1973: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2963 C (XXVII) du 13 décembre 1972 concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9155);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2963 D (XXVII) du 13 décembre 1972 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9156);

1974: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3089 C (XXVIII) du 7 décembre 1973 de l'Assemblée générale sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9740);

1975: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3331 D (XXIX) du 17 décembre 1974 sur le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document (A/10253));

1976: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3419 C (XXX) du 8 décembre 1975 sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/240);

1977: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 D du 23 novembre 1976 sur la population et les réfugiés déplacés (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/263);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 E du 23 novembre 1976 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/264 et Corr.1 et Add.1).

1978: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 C du 13 décembre 1977 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/285);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 E du 13 décembre 1977 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/286);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 F du 13 décembre 1977 concernant les subventions et bourses d'études (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/287);

1979: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 C du 18 décembre 1978 concernant l'octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/480);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 E du 18 décembre 1978 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/517);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 F du 18 décembre 1978 sur la population et les réfugiés déplacés depuis 1967 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/518).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
